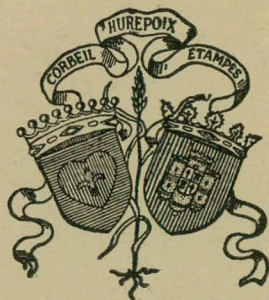


MÉMOIRES ET DOCUMENTS

DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

XII



Corbeil - Essonne

1979

TABLE DES MATIÈRES

Première partie

Jean-Marc MORICEAU. — La population du sud de Paris aux
XVI^e et XVII^e siècles, 1560-1670 5-50
illustré de 10 planches.

- Pl. I. — Mouvement des naissances.
- Pl. II. — Evolution annuelle des naissances et des décès.
- Pl. III. — Les crises des Frondes.
- Pl. IV. — La crise de l'Avènement.
- Pl. V. — Mariages à Athis : résidence des conjoints.
- Pl. VI. — Origine géographique des « étrangers » au décès.
- Pl. VII. — Taux de fécondité légitime.
- Pl. VIII. — Mouvement annuel des naissances, mariages et décès
à Athis.
- Pl. IX. — Fiche de la famille Delafolie-Mesnager.
- Pl. X. — Fiche de la famille Coulerieux-Braiseux.

Deuxième partie

Patrice DUMONTIER. — L'oppidum de Champlan. Habitats gaulois
et gallo-romain 51
illustré de 12 planches.

- Pl. I. — Plan de situation.
- Pl. II. — Plan et vue d'ensemble des fouilles.
- Pl. III. — Coupes stratigraphiques.
- Pl. IV et V. — Céramique de La Tène III.
- Pl. VI. — Objets métalliques gaulois et gallo-romains.
- Pl. VII, VIII et IX. — Céramique gallo-romaine.
- Pl. X. — Fibules.
- Pl. XI et XII. — Numéraire gaulois.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

XII



Corbeil - Essonne

1979

La population du sud de Paris aux XVI^e et XVII^e siècles 1560 - 1670⁽¹⁾

par Jean-Marc MORICEAU

INTRODUCTION

Nos ancêtres, sujets de Henri IV ou de Louis XIII, demeurent bien moins connus, dans le rythme quotidien de leur vie même, que leurs petits-enfants, nés depuis le règne personnel de Louis XIV. Des derniers, le tableau, brossé, nuancé et confirmé dans ses traits essentiels par trente années de recherches en démographie historique, n'est plus à faire, surtout pour la région parisienne. Sur les premiers, il faut se contenter encore d'une fragile esquisse, canevas sommaire ébauché ici et là — en Bretagne et en Lorraine notamment — qui manque toujours de matière et appelle d'inévitables retouches.

Avant la réglementation de 1667 (Ordonnance de Saint-Germain-en-Laye ou Code Louis), les registres paroissiaux — source essentielle de l'histoire de la population sous l'Ancien Régime — n'offrent que des séries rares, incomplètes et discontinues, décourageant souvent toute enquête autre que ponctuelle ; au sud de Paris, dans une contrée assez favorisée par la tenue de ses registres, 36 paroisses groupées² ont été

1. Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu en juillet 1978, à la Sorbonne (Université de Paris I), 265 p. dact.

2. Actuellement, dans *l'Essonne* : Athis-Mons, Brétigny (2 paroisses), Champlan, Chevannes, Chilly, Corbeil (4 par.), Crosne, Draveil, Epinay-sur-Orge, Etiolles, Evry, Juvisy, La Ville-du-Bois, Leuville, Linas, Longpont, Montlhéry (2 par.), Morangis (anciennement Louans), Morsang, Ris, Saint-Michel, Saulx-les-Chartreux, Savigny, Soisy, Viry-Châtillon, Wissous et Yerres. En *Val-de-Marne* : Ablon, Choisy-le-Roi, Orly, Thiais, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.

retenues pour une étude qui prétend débiter en plein cœur du XVI^e siècle.

Au travail en chantier sur la population de la France de Henri II à Louis XIV versons quelques matériaux trouvés tout près de la capitale du royaume.

1. LE CHAMP DE L'ENQUÊTE.

On a choisi délibérément de donner les assises les plus larges possibles à l'étude qui porte ainsi sur un ensemble géographique homogène de 36 paroisses, toutes comprises entre Thiais, Corbeil et Montlhéry. A l'intérieur de ce tissu unitaire viennent s'intégrer des éléments de diversité : contrastes micro-régionaux ; entre la rive droite de la Seine — la Brie — et la rive gauche ; de ce côté du fleuve, opposition entre la plaine fertile du Longboyau au nord, et, l'Orge franchie, les plateaux pauvres du Hurepoix ; variété, enfin, dans la taille des communautés, la distribution géographique des habitants isolant la petite cité fluviale de Corbeil³ — moins de 3 000 âmes certainement — et les deux bourgs actifs de Linas et Montlhéry — 1 500 et 2 000 habitants environ —, parmi un semis assez lâche d'une quinzaine de hameaux (moins de 300 âmes) et de 23 villages (dont 10 seulement dépassent peut-être 500 habitants)⁴.

La population de ces 43 communautés, rassemblée le dimanche venu, dans 36 églises et quelques chapelles, semble s'élever à vingt milliers d'âmes vers 1635 ; à ce moment de récupération démographique — seuil moyen de peuplement au cours de la période considérée — les prêtres de la région reçoivent annuellement 850 nouveau-nés et 350 conjoints sur les fonts ou devant l'autel⁴.

La masse continue, lourde et touffue de l'« état civil » louis-quatorzien détournait les efforts du chercheur solitaire d'une période désormais bien connue, réduisant sa tâche à quelques timides incursions — pour 4 ou 5 paroisses — jusqu'au XVIII^e siècle ; la minceur des registres lacunaires et isolés

3. Cf. *Etude démographique de Corbeil au XVII^e siècle*, par Nicole MONCOURIER, in *Bulletin de la Société de Corbeil...*, 1971 (1972), p. 9-24, dont les résultats ont pu être ici intégrés.

4. Evaluations d'après les moyennes calculées des naissances et des mariages pour les années 1630-1638, majorées de 5 % (estimation des lacunes).

avant 1560 la limitait encore davantage. Tout « l'état civil » antérieur à 1670 a donc, pour 36 paroisses, nourri cette enquête (la première série, celle de Chevannes, s'ouvrant dès 1519) : en fait, c'est sur la période 1560-1670 qu'elle s'est surtout exercée, engrangeant sa moisson la plus drue dans les années 1630-1670.

2. LES REGISTRES PAROISSIAUX.

Dès le XVI^e siècle ils apparaissent en assez grand nombre, de 1520 à 1560 et surtout dans les années 1560, pour souligner — est-ce bien surprenant ? — l'avance de la région parisienne dans la tenue de l'« état civil » : sur 46 communes aujourd'hui contiguës, 27 conservent des séries antérieures à 1610.

Registres de catholicité, ils ignorent, en principe, les bénéficiaires de l'édit de Nantes : jamais le protestantisme ne semble avoir profondément pénétré dans le monde rural au sud de la capitale, en dépit de l'installation du temple parisien à Grigny, Ablon puis Charenton. Tous les villageois de notre région peuvent donc répondre à l'appel, quand le prêtre enregistre les trois principales étapes de leur existence.

Hélas ! la tenue des registres, jusqu'à l'instauration d'un contrôle royal efficace avec Louis XIV, est bien décevante. Seules les initiatives du clergé régulier (patron de maintes paroisses) et séculier (décisions synodales, visites des archidiacres, action individuelle de desservants consciencieux) permirent, au XVI^e siècle, l'ouverture des registres, que les prescriptions du concile de Trente multiplièrent peu à peu. Si la série des baptêmes est la plus fiable en raison de sa fréquente continuité et de sa bonne tenue habituelle (les morts-nés restant généralement absents jusqu'en 1668), les actes de décès et de mariage trahissent trop souvent la négligence des transcripteurs et l'indifférence des curés (quasi-inexistence des mortuaires avant 1600 ; non enregistrement puis sous-enregistrement des sépultures des jeunes enfants importants jusqu'en 1630 au moins). Ainsi donc, avant l'uniformisation de la rédaction des actes due au Code Louis, appliqué sans délai au sud de Paris (grâce au contrôle exercé par les archidiacres), l'inégalité de la qualité — et donc de la fiabilité — des registres pour les mariages et les sépultures reste la règle. De brillantes exceptions (Athis dès 1560, Ris, Linas, Saulx-les-Chartreux, Chilly, Villeneuve-Saint-Georges pour le XVII^e siècle) légitiment d'autres

approches démographiques que celle des comptes, même « améliorés ».

En dehors des actes, les registres paroissiaux antérieurs à 1667 livrent aussi des listes de communicants (Etiolles, 1573), de paroissiens (Villeneuve-le-Roi vers 1580) et de confrères (Etiolles, Morsang, Champlan, Ris, à la suite des statuts des confréries, au XVII^e siècle) et surtout des testaments (partout jusqu'au début du XVII^e siècle) qui revêtent un intérêt autant social — et culturel — que démographique; s'y ajoutent parfois le cahier de comptes du vicaire ou du curé (Epinay, Brétigny), des remèdes d'apothicaire (!), des refrains anti-huguenots. On y trouve enfin de précieuses indications sur les ravages des épidémies et de la soldatesque (Athis, 1652) et sur l'apostolat des missionnaires (2 Lazaristes, du 22 janvier au 24 février 1678, font à Orly deux prédications, matin et soir, et le catéchisme à midi); dans le cas exceptionnel de Ris en 1627-1628, la transcription de toutes les lectures faites au prône par le prêtre (ordonnances royales, règlements seigneuriaux, ventes d'héritages...).

A) La masse des 36 séries de registres a servi d'abord à mesurer les hommes dans le temps en étudiant, au fil des siècles, le mouvement long de la population et, au fil des ans, la violence des crises de mortalité si présentes dans la vie d'alors. A quel seuil et à quelle époque s'inscrivent les hautes eaux démographiques du XVI^e siècle? Quelle importance attribuer aux catastrophes de la Ligue et de la Fronde dans la croissance — et la décroissance — de la population au XVII^e s.? Crises de subsistances et crises de mortalité ont-elles souvent partie liée, à l'exemple de la famine de 1693-1694?

B) Il fallait ensuite s'efforcer de retrouver les comportements humains devant les grandes étapes de l'existence: naissance, mariage — et remariage —, mort. A quel âge les contemporaines de Brueghel convolaient-elles? Jacque Bonhomme, menait-il, serré contre son clocher, la vie aussi casanière, qu'on le suppose bien souvent? L'esprit de la Contre-Réforme a-t-il joué un rôle dans l'évolution de la morale conjugale — des fiançailles à la rupture de l'union —?

C) Une reconstitution des familles (déjà exploitée pour l'étude du mariage), a été tentée, enfin, à partir des très beaux registres d'Athis, rédigés avec soin depuis 1560: grâce aux

transcriptions de mariage indiquées par les prieurs-curés, à des sondages complémentaires sur les registres et les liasses du greffe et tabellionage d'Athis, et à l'utilisation de toutes les mentions de parrainage au baptême, on a pu ouvrir 1 500 fiches dont près de 300 ont été fermées à l'âge calculé de la mère. Saluons, au passage, le zèle de ces curés, chanoines réguliers de Saint-Victor, en particulier Jean de Thoulouse (prieur d'Athis de 1628 à 1636, et de 1641 à 1652, entre temps, prieur-vicaire de son abbaye parisienne), auteur d'un gros Mémorial sur l'histoire de la région (1605-1659) destiné à sortir bientôt de la paix des archives⁵. Grâce à eux, l'étude de la fécondité et de la dimension des ménages a été possible dès le XVI^e siècle, contribuant à une plus grande familiarité avec ces familles paysannes du sud de Paris, contemporaines de celles qui furent alors chères aux Téniers ou aux Le Nain.

I. — DES HOMMES DANS LE TEMPS

1. LE TEMPS LONG : LA CONJONCTURE SÉCULAIRE.

Pour prendre une vue générale du mouvement de la natalité, de la nuptialité et de la mortalité, et aller au-delà des particularités paroissiales, il fallait s'attacher à rassembler toutes les données statistiques disponibles et en tirer des tableaux d'ensemble. L'évolution annuelle a été mesurée en procédant à des totalisations, par groupes de paroisses croissants depuis 1595 (naissances), 1598 (mariages) et 1621 (décès) jusqu'en 1670⁶ et en risquant des évaluations dès 1535 et jusqu'en 1700 sur un échantillon d'une douzaine de paroisses dont la moyenne annuelle des naissances et mariages, calculée dans la période de référence 1601-1605, a constitué l'indice 100 (moyenne séculaire, à peu de choses près). Des moyennes mobiles calculées sur 9 années permettent de dégager l'évolution à plus long terme⁷. Qu'en résulte-t-il ?

De 1550 à 1700 — dates rondes —, le mouvement long de la population du sud de Paris s'apparente à un déferlement lent et continu de vagues qui s'élancent et se brisent suivant un rythme trentenaire.

5. Mémorial du R.P. Jean de THOULOUSE, *Bibl. nat.*, ms. fr. 24080.

6. Voir fig. 2, pl. I et pl. VIII.

7. Voir fig. 1, pl. I et pl. VIII.

A) 1560-1589 : Vive poussée de croissance culminant, à la fin des années 1570, à un niveau record (indice 179 en 1579). Les nombreux mariages célébrés sous Charles IX favorisent l'essor de la natalité jusqu'à la fin des années 80 du xvi^e siècle. Le « beau xvi^e siècle » démographique, loin de s'évanouir dans les années 1560 — comme en Languedoc ou en Bretagne — se poursuit jusqu'aux terribles épreuves de la Ligue.

B) 1590-1630 : Grand reflux, marqué d'abord par un fossé, large et profond de 1590 à 1598. Les années épouvantables de la fin des guerres de Religion, plaçant la région parisienne au cœur des opérations militaires, font chuter les naissances de 30 % au-dessous de la moyenne séculaire. Le redressement à peine amorcé, une phase étale de marasme vers 1605-1625 signale l'arrivée à l'âge adulte des générations plus que décimées sous la Ligue, et bientôt victimes des épidémies des années 20 au xvii^e siècle.

C) 1630-1670 : Expansion lente et modérée interrompue, violemment, une décennie durant, par la terrible crise des Frondes. La montée de la nuptialité (si on retarde les mariages de 5 ans pour saisir leur portée démographique réelle), coïncide exactement avec celle de la natalité jusque vers 1645-1646. La chute des naissances, certaine en 1647 — le fléchissement des conceptions s'amorçant dès 1645-1646 —, résulterait, en grande partie, d'un déclin antérieur de la nuptialité depuis 1640, peut-être dû aux classes creuses éprouvées par les « pestes » des années 1623-1631.

C'est alors que s'inscrit l'événement démographique le plus décisif du siècle : une crise violente de mortalité, dure et longue (1649-1651) annonçant la catastrophe — au moins régionale — de 1652, brise les unions, empêche les conceptions ou annule leurs effets, conduisant, en quatre années, dans chaque village, plus d'un habitant sur cinq au cimetière. La vertigineuse flèche du clocher de mortalité de 1652 (six fois plus de morts qu'en temps normal), fait disparaître en quelques mois 20 % au moins de la population (malgré les rares naissances, 14,6 % de déficit dans le mouvement naturel, sans tenir compte du sous-enregistrement probable des décès, même par les curés les plus consciencieux) ⁸.

8. Les contemporains croyaient à la disparition « des deux-tiers » (Mère Angélique Arnaud, frère Jean de Thoulouse) ou du tiers (André Lefebvre d'Ormesson) du monde.

La récupération semble aussi spectaculaire que la chute avait été brutale : dès 1653, mariages (maximum séculaire) et conceptions reprennent, à une cadence rapide : à la fin des années 1650, les niveaux de natalité de 1640-1646 sont retrouvés, puis dépassés (apogée vers 1666-1668)⁹. Le mouvement naturel de la population, encore atteint en 1661-1662 par la crise dite de « l'Avènement », met plus de temps à se relever : ses pertes effacées, vers 1670, il reprend sa course ascendante (1670-1675), pas pour longtemps. Jusqu'aux belles années Colbert, les générations d'avant-Fronde, bien fournies au départ, malgré le lourd tribut payé, au passage, aux crises de mortalité du début du règne de Louis XIV, sont restées assez nombreuses pour cicatriser les plaies et assurer une reprise éphémère de l'expansion.

D) 1670-1700 : Dépression large et forte, héritage des catastrophes de 1649-1652 et 1661-1662. Dès 1670, la natalité décline, passant en 1672 — pour vingt-deux années sur vingt-huit — en dessous de la moyenne séculaire. Cette chute du nombre des nouveau-nés, les générations squelettiques nées pendant la Fronde et diminuées encore par la crise de l'Avènement, en rendent compte¹⁰. Les enfants disparus alors, manquent cruellement vingt ou vingt-cinq ans après, pour prendre le chemin des noces — et payer les guerres du grand Roi — quand s'abattent sur les survivants, des mortalités languissantes et opiniâtres jusqu'en 1695 : moins de berceaux, plus de cercueils (de 1676 à 1694, à peine se trouve-t-il une seule année où le curé baptise plus qu'il n'enterre). Même si la crise de 1693-1694 n'accuse pas ici les effets dévastateurs rencontrés ailleurs dans le Bassin Parisien, la population semble vouée à décroître de 1675 à 1695.

Classes creuses, classes pleines : le mécanisme bien connu invite à mesurer par la génération, l'évolution démographique des XVI^e-XVII^e siècles ; il porte ainsi les traces sévères des crises de mortalité, trop familières aux hommes d'alors.

9. Comme pour le nord de Paris (1^{er} maxima du XVII^e s., à Saint-Denis = 1667 avant 1635). Cf. *Saint-Denis au XVI^e et XVII^e s.*, par E. LESGOLD et M. RICHARD, dans *Bull. inform. soc. de démographie historique*, n° 2, janvier 1971.

10. Pierre GOUBERT, *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, Fayard, 2^e éd. 1977, p. 218.

2. LE TEMPS VÉCU : LES CRISES.

A) *Localisation et description.*

• 1568-1587 : Cinq mortalités, plus ou moins graves, se retrouvent dans les rares séries de mortuaires utilisables. Trois d'entre elles élèvent leur flèche noire à la faveur de l'automne : septembre-octobre 1568 et octobre-novembre 1582 à Athis, novembre 1580 à Etiolles. Pour les deux autres — qui conservent un clocher secondaire d'octobre-novembre — la mort frappe surtout l'hiver (février 1572 et 1587 à Athis).

• 1590-1594 : Les temps difficiles de la Ligue se lisent dans l'effondrement général des naissances¹¹. La première page d'un mémoire des morts pour Saint-Pierre de Brétigny (janvier-août 1590) et la poussée testamentaire observée à Athis (juillet-décembre 1590) ne suffisent pas à en rendre l'effrayant témoignage.

• 1623-1627 : Malgré les difficultés de saisir le mouvement des décès, à l'échelle régionale, avant 1630, il apparaît clairement qu'une flambée discontinue de mortalité a sévi alors, circulant de paroisse à paroisse. Présente à Athis en 1623, signalée à Chilly en 1625, la voici à Linas, Viry et La Ville-du-Bois en 1626, avant de toucher Ris en 1627 : elle est passée par ici, elle repassera par là, sinistre refrain ! Presque toujours, comme à la fin du xvi^e siècle, la mort s'élançait à la fin de l'été, culmine à l'arrière-saison (septembre-octobre), disparaît à l'arrivée des froids de l'hiver.

• 1631 : Même calendrier en cette année de deuil où tous les cimetières du sud de Paris s'encombrent de septembre à novembre. La crise est générale. Dans huit paroisses, où les registres semblent bien tenus, le mois terrible se situe en octobre. Sur la courbe du mouvement général¹², le clocher de mortalité atteint l'indice 146, les naissances retombent à 93 (102 en 1630), puis, l'année suivante, à 83. Le déficit cumule ainsi une chute des naissances (avortements spontanés, absence plus importantes des morts-nés dans les séries de baptêmes, décès de femmes enceintes...) et une baisse des conceptions (ruptures d'unions, aménorrhées, coïtus interruptus ?).

11. Voir fig. 1, pl. I et pl. VIII.

12. Voir fig. 3, pl. II et pl. VIII.

• 1649-1652 : Les années noires. L'élargissement du cadre de l'observation (10 séries continues d'état civil utilisables, pour les trois natures d'actes), l'intensité et la durée sans pareilles de l'action de la mort, font de la crise des Frondes, un modèle grossissant de la crise de mortalité, mettant en lumière tout un implacable déroulement ¹³.

Une première alerte se produit de février à avril 1649 : deux fois plus de convois que de baptêmes. La belle saison passée — juin et juillet, comme presque toujours — on s'installe dans la crise : d'août 1649 à décembre 1651, la mort ne désarme pas, remplissant, à son habitude, les cimetières à l'automne ; les conceptions, malgré leur affaissement depuis 1646, poursuivent leur calendrier normal. Or, cette mortalité étale ne est que l'avant-coureuse d'une catastrophe séculaire.

L'année 1652 a marqué les mémoires d'un avant-goût d'Enfer : le premier trimestre, la poussée de la mort ne semble pas plus forte que lors des dures années précédentes. Pourtant, signe inquiétant, les conceptions s'effondrent dès le mois de mars : pendant plus de huit mois, jusqu'à novembre, elles ne remontent pas. Les fonts baptismaux sont désertés, les berceaux vides, la vie paraît s'arrêter. La Parque triomphe : à coups redoublés, elle frappe, décime, moissonne fièvreusement le champ des mortels. Sur un terrain préparé par elle depuis février 1649, la voici qui s'abat sur la région en mai 1652, progresse jusqu'en juillet, culmine en août à un sommet vertigineux — 350 morts ce mois-là, quinze fois plus, en moyenne, que pour les dures années passées —, terrorise encore les populations en septembre-octobre, sévit toujours en novembre puis retrouve son niveau « normal » en décembre, avant de sombrer, pour près de dix ans, dans les bas-fonds de 1653-1660 et ne jamais retrouver le funeste succès qu'elle a pu remporter en cette année terrible ¹⁴.

Dès l'assurance du proche départ du fléau, vers octobre, les noces reprennent, sans fête, sans joie, sans éclat encore ; les conceptions aussi : la vie normale peut alors poursuivre son cours. Avant le Carême — et juste après —, c'est la ruée sur

13. Voir fig. 4, pl. III.

14. Jean JACQUART, *La Fronde des Princes dans la région parisienne et ses conséquences matérielles*, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, oct-déc. 1960, p. 257-290 ; et P. GOUBERT, *L'Ancien Régime*, t. II, Les Pouvoirs, Paris, A. Colin, 1973, p. 125.

les autels : mariages et surtout remariages, cicatrisant les plaies, remplacent ou reconstituent les ménages rompus ou disparus. Si pour tout le XVII^e siècle, 1652 a été l'année de l'abîme, ses lendemains, en 1653 ont porté l'année des fleurs. Etonnés d'avoir survécu, les vivants cherchent à oublier au plus vite les sinistres événements : les conceptions galopent, en ce premier semestre de 1653, préparant l'arrivée des nouvelles générations. Les cloches qui sonnaient un glas funèbre, il y a quelques mois encore, dans des églises vides, résonnent maintenant à toute volée au-dessus de fidèles bruyants et heureux de vivre, courant de l'autel aux fonts baptismaux.

• 1661-1663 : La crise de « l'Avènement », moins terrifiante que la catastrophe de 1652, s'abat avec prédilection sur les enfants (60 à 70 % des trépassés à Athis et Villeneuve-Saint-Georges, beaucoup plus qu'en 1649-1652, ont moins de 10 ans). Dans les seize paroisses dont l'étude a été groupée¹⁵, elle sévit surtout d'août à décembre 1661, avec deux maxima bien marqués, le premier en août (coïncidant avec un recul sensible mais temporaire des conceptions), le second, plus important, en octobre, mois fatal. De janvier à avril 1663, le danger, réapparu, est vite conjuré. Mariages et conceptions peuvent alors reprendre de plus belle.

Pour expliquer le retour périodique et la plus ou moins grande gravité des « mortalités », les contemporains invoquaient les trois fléaux bibliques bien connus : la famine, la guerre et la peste. Qu'en était-il réellement ?

B) *De la mercuriale à la météorologie : l'explication des crises.*

• Le rôle secondaire de la famine : Les « morts de faim » couchés par les curés des villages beaucerons au printemps 1662 ne se retrouvent pas ici, dans les registres paroissiaux. Jamais — même pour Athis en 1587 — une coïncidence n'a pu être observée entre poussée de mortalité et cherté des grains (seigle comme froment) ; la mort survient toujours à contre-temps, démentant apparemment le beau parallélisme observé ici et là pour la crise de 1693-1694. En octobre 1631, la mortalité bat son plein quand la crise frumentaire de 1630-1631 s'est dissipée ; la crise démographique de « l'Avènement » se situe

15. Voir. fig. 5, pl. IV.

dans le second semestre 1661, donc avant la crise de subsistance aiguë du premier semestre 1662. Les périodes de soudure apparaissent toujours étonnamment clémentes pour la vie des affamés. Seule, la famine passe en étrangère à côté des courbes démographiques. La malnutrition ne tue pas toute seule ni tout de suite, sauf quand elle s'accompagne de maladies digestives (dyssentérie, typhus comme en 1694), redoutables alors.

Une seule fois — mais dans un contexte dramatique —, le calendrier de la mortalité épouse celui de la mercuriale des grains : mais, même en 1652, la famine n'est que secondairement en cause.

• Les ravages de la guerre : Les eaux-fortes de Jacques Callot ont trouvé de sinistres réalités au sud de la capitale, pendant la Ligue et la Fronde. Cependant, les opérations militaires — comme la famine — font directement plus de peur que de mal : les cas de massacres individuels, soigneusement commentés par les curés, relèvent de la chronique des faits divers (Athis 1562, 1577, 1652 ; Viry, 1649 ; Soisy, 1652).

En fait, les soudards cherchaient moins à tuer qu'à piller et violer : « le village d'Athis, rapporte son curé, n'en fust quitte à meilleur marché, et les femmes violées et continuèrent toutes les pilleries iusques aux faulbourgs Saint-Victor, Saint-Marcel et Saint-Jacques »¹⁶. En cette année 1652, les armées vivent sur le pays, aggravant et prolongeant la famine¹⁷. Mais le fléau le plus terrible qu'elles répandent, c'est la « contagion ». Les troupes de Condé et de Turenne, effectuant d'incessants va-et-vient, cantonnées trop longtemps aux mêmes endroits, traînant derrière elles de longues cohortes de « suivants d'armées » (fournisseurs de tout poil, artisans, vagabonds... inhumés en grand nombre à Villeneuve-Saint-Georges), offraient un terrain propice au développement d'une épidémie de « peste » signalée un peu partout en France depuis 1650.

Devant la calamité, les gens du plat pays prennent la fuite : les voici qui, abandonnant leur village, s'en vont sur les chemins, sillonnant la campagne, à la recherche d'un lieu sûr. Quand ils ne partent pas pour Paris, ils encomrent caves et greniers des châteaux de la région : ainsi à Savigny, Ablon, Chilly,

16. Jean de THOULOUSE, *Mémorial*, p. 954.

17. Cf. Jean JACQUART, *La crise rurale en Ile-de-France*, Paris, A. Colin, 1974, p. 660-676.

Palaiseau, Soisy. Le vieux réflexe de protection autour du seigneur, investi de l'autorité publique locale, dont le château semble souligner la puissance ou inspirer le respect, joue une dernière fois, dans cette Fronde décidément bien « féodale ».

Les conditions de surpeuplement, d'hygiène et d'insalubrité, faciles à deviner, transforment les villages-refuges en autant de lieux d'infection.

• Le rôle décisif de l'épidémie : Les fréquentes mentions de « maladies contagieuses », de « peste » surtout — mot effrayant à prononcer — dans les registres paroissiaux, et la quasi-constance du calendrier des crises (pointe des décès d'août à novembre, cf. supra) soulignent la vitalité de la peste bubonique qui, même si elle s'accompagne d'autres maladies épidémiques difficiles à distinguer, lance alors ses dernières grandes offensives. La puce, porteuse du bacille pesteux, manifeste sa virulence, à la faveur de ces arrières-saisons clémentes et humides, si souvent redoutées¹⁸.

Arrivée à Athis le 4 octobre 1582 (« *Initium pestis grassantis apud nos* » note le curé en marge de son registre), la peste y répand la terreur jusqu'aux premiers froids de l'hiver, disparaissant le 22 janvier suivant. Le fléau, responsable principal des mortalités du sud de Paris, frappe ainsi en 1580-1582 (réurrences signalées pour Athis en 1585, 1591 et 1595), 1607, 1623-1627, 1631, 1638 et 1652.

Contre le danger — bien et mal-nourris y sont également exposés¹⁸ —, il faut se contenter de mesures prophylactiques. Isolement du foyer de contagion : à Ris, en 1627 (année de la maladie de Louis XIII), défense est faite aux habitants de se rendre à Corbeil, ravagé par la contagion. Le mal règne à Chilly, dans le haut pays, en 1625 : baptêmes et mariages se célèbrent alors au prieuré Saint-Eloy. Fuite des notables, curés en tête, laissant prudemment leur vicaire sur place. On inhume les pestiférés de nuit (Villeneuve-Saint-Georges, 1623), sans convoi ((Athis, 1623), dans le jardin de la maison contaminée (Viry 1626, Ris 1627, Etiolles 1638). Dérobade des fossoyeurs habituels : appel est fait, à Chilly, en 1625 à « Claude Hardy fossoyeur appelé exprès pour enterrer les pestiferez, ledit Hardy

18. Jean-Noël BIRABEN, *Les hommes et la peste en France et dans les pays méditerranéens* (Paris - La Haye, Mouton, 1975-1976, 2 vol.), t. I, p. 15 et suiv.

demeurant à Auberville » ; deux croque-morts étrangers interviennent à Athis en 1591. Rares secours de la capitale : deux corbeaux de Saint-Louis à Soisy en 1631 ; action de saint Vincent-de-Paul avec les Lazaristes et les Sœurs de la Charité, en 1652.

Ainsi le calendrier météorologique, déjà porteur des crises de subsistance, apparaît, à travers l'épidémie, à l'origine des crises de mortalité : la soumission des rustres aux aléas climatiques n'en était que plus totale.

II. — LES CHEMINS DE LA VIE

1. LES NOCES PAYSANNES.

Au carrefour des solidarités familiales et des attitudes individuelles, des impératifs religieux et des exigences socio-économiques, le mariage, seul acte d'état civil « volontaire » de l'existence, reste un temps fort dans la vie du village, marque la fondation d'un foyer nouveau, prépare la relève des générations.

A) *Mariage ou remariage.*

Le destin conduisait souvent le même homme ou la même femme à aller, deux ou trois fois dans sa vie, recevoir, devant l'autel, la bénédiction nuptiale. Riches de surprise se révèlent, en effet, les conclusions tirées de l'examen attentif des ménages formés dans la paroisse d'Athis de 1560 à 1670¹⁹.

• de 1560 à 1587, plus de la moitié des conjoints dont on connaît l'état matrimonial avant le mariage, sont des veufs (156/309). A l'époque des guerres de Religion, les unions, fragiles et précaires, paraissent vouées à une faible longévité. La forte nuptialité décelable alors (cf. supra p. 10) semble logée, à Athis en tout cas, à l'enseigne du charivari. Un mariage sur quatre seulement, unit deux célibataires.

• de 1594 à 1634, un gros quart des conjoints à situation matrimoniale connue sont des veufs (79/299), près de trois

19. La paroisse Saint-Denis d'Athis réunit deux gros hameaux, Mons-sur-Orge et Ablon-sur-Seine au village d'Athis-sur-Orge (aujourd'hui communes d'Athis-Mons et Ablon).

quarts, des célibataires. Nouvelle ère où, quatre fois sur dix, deux jeunes mariés, tous deux riches d'espoir en vie conjugale, sortent de l'église Saint-Denis.

• de 1635 à 1670, léger retour en arrière : parmi les 296 conjoints, un tiers de veufs, deux tiers de célibataires. Un gros quart des mariages tout au plus, rassemble deux candidats aux premières noces.

De cette évolution, un fait majeur se dégage : l'importance toujours réelle du remariage (intervenant, pour un conjoint, dans 64 % des unions observées, 458/911). Un conjoint sur trois serait candidat aux secondes noces. Faux semblant ? Si l'on attribue les situations matrimoniales inconnues (453/911), pour l'essentiel à des célibataires (suivant toute vraisemblance), il faut alors atténuer la conclusion : un mariage sur trois (34 %), en moyenne, comporterait un veuf (25 % peut-être des conjoints) ou une veuve (moins de 20 % des épouses). La proportion des situations non identifiées restant la même sur toute la période, l'évolution constatée semble néanmoins incontestable (forte viduité dans le second tiers du *xvi*^e s., 4 mariages sur 10 remariant au moins un conjoint). Trop souvent, la brièveté de la vie conjugale conduit à reformer le ménage rompu par la mort d'un conjoint : pour le survivant, surtout s'il est chargé d'enfants, point de salut hors du remariage. La vie sociale et économique demeure organisée en fonction du couple, suivant une répartition traditionnelle des tâches²⁰.

Les remariages sont alors très rapides, surtout au *xvi*^e siècle et surtout pour les hommes. La moitié des veufs de 1563 à 1587, remariés ensuite (40 cas) n'ont pas attendu trois mois pour remplacer leur compagne (intervalle moyen de 6 mois) ! Quarante-cinq veufs reviennent devant l'autel de 1621 à 1653 : pour la moitié d'entre eux, le veuvage a duré moins de 10 mois (intervalle moyen de 16 mois). Les veuves, souvent chargées d'enfants, plus rares et plus lentes à se remarier, attendent, en moyenne près de deux années au *xvi*^e siècle (22,25 mois sur 28 cas, une sur deux, néanmoins, ayant repris mari au bout de 8 mois), près de deux ans et demi au *xvii*^e (30,5 mois sur 39 cas, la moitié remariée au bout de 19 mois).

20. F. LEBRUN, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1975, p. 30 et suiv.

On ne cherche pas alors à s'installer dans le veuvage : on ne cherchait pas non plus à s'installer dans le célibat.

B) *L'âge au mariage.*

De la précocité de l'âge aux premières noces dépendent la fécondité, la dimension des familles et la durée de l'union conjugale. Elevé au XVIII^e siècle — 29 ans chez les hommes et 25,6 en moyenne, chez les femmes de la même région²¹ —, il correspond alors au mariage tardif. Il n'en allait pas de même antérieurement.

La reconstitution des familles d'Athis livre les âges au premier mariage de 142 hommes et 210 femmes unis de 1595 à 1670 : moins de 25 ans (24,9) pour les premiers, moins de 22 ans (21,9) pour les secondes.

Une évolution se dessine du XVI^e au XVII^e siècles : si l'âge moyen des garçons n'a pas varié (près de 25 ans) sur toute la période, celui des filles s'est élevé de 19 ans de 1595 à 1620 (48 cas), à 21,5 ans de 1621 à 1634 (56 cas) et à 23,3 ans de 1635 à 1670 (106 cas). Au premier mariage, la proportion des candidates de moins de 18 ans est ainsi allé déclinant : 32 % de 1578 à 1599 (16/50), 24 % de 1600 à 1634 (27/112), 7 % de 1635 à 1670 (9/130). Les contemporaines du Vert-Galant, convolant à 18 ou 19 ans (11 ans 11 mois pour la benjamine athégienne !), répandaient sur les noces paysannes de ce coin d'Ile-de-France, un parfum très printanier : elles se mariaient bien aux âges précoces qu'on avançait jusqu'ici, sans preuve toujours convaincante.

Le retard de l'âge féminin au mariage serait alors l'œuvre du XVII^e siècle, et non des époques antérieures²². A Corbeil, de 1624 à 1663, filles et garçons partaient à l'hyménée aux mêmes âges que leurs compatriotes athégiens : 23,9 ans et 24,1 ans respectivement (22,3 et 25 ans, à Saint-Denis). Dans la lointaine Bresse du XVII^e siècle, les conjoints de Pont-de-Vaux ne faisaient pas autrement : de 1600 à 1628 puis de 1644 à 1657, 21,6 ans et 22,9 ans pour les filles, toujours autour de

21. Ages moyens calculés d'après les déclarations des conjoints, sur 10 paroisses du Longboyau, de 1737 à 1743 (167 cas pour les hommes, 174 pour les femmes).

22. Les conclusions de l'historien anglais Hajnal et celles de P. Chaunu placent ce retard aux XV^e-XVI^e siècles. A quel âge se mariaient donc les contemporaines de Jeanne d'Arc ?

25 ans pour les garçons (24,7 et 25,1)²³. Pourquoi les femmes ont-elles ainsi repoussé l'échéance nuptiale pendant le règne de Louis XIII ? Réactions malthusiennes devant les unions plus durables donc plus fécondes ? Changement de contexte religieux lié aux premiers effets de la Réforme catholique ? Brusquement, de 1610 à 1640 dates rondes, le mariage tardif a fait son apparition. Sous Louis XIV les paysannes vont à la noce cinq années plus tard que leurs grands-mères.

L'âge au remariage s'en ressent chez les femmes : d'une période à l'autre le voilà passé de 34 ans (17 cas 1595-1634) à près de 36 ans (33 cas 1635-1670).

C) *Le choix du conjoint.*

L'homogamie socio-professionnelle, déjà bien mise en lumière dans les campagnes du Hurepoix, est confirmée à Athis pour les vigneronnes : de 1620 à 1670, les deux tiers des conjoints issus du monde de la vigne y recrutent aussi leur partenaire²⁴, le reste se lie à l'artisanat ou au petit commerce. On quitte rarement son milieu économique, exceptionnellement sa classe sociale, mais assez fréquemment sa paroisse : l'endogamie géographique, mesurée sur Athis avec précision, se révèle moins forte que prévu.

Les hommes semblent toujours plus mobiles que les femmes mais dans des proportions moins importantes qu'on l'a soutenu ailleurs au vu des seuls mariages (sans les transcriptions) : 39 % des Athégiens de 1560 à 1610 (114/290), 31 % de 1611 à 1670 (117/373) épousent une femme étrangère à la paroisse ; 30 % des femmes habitant Athis avant leur mariage (80/265), puis 26 % (92/348) au cours des mêmes périodes sont allées chercher mari ailleurs. Les villageois apparaissent plus casaniers sous Louis XIII que pendant les guerres de Religion, où, portés plus souvent à se déplacer, ils ont goûté davantage l'aventure. En pondérant quelque peu ces chiffres grossiers d'un siècle à l'autre, concluons que deux fois sur trois on trouvait son conjoint dans la paroisse, — paroisse qui, ici, comportait trois communautés séparées, Athis, Mons et Ablon

23. Pour Corbeil, cf. N. MONCOURIER, art. cit. Pour Pont-de-Vaux, cf. D. TURREL, *Etude de démographie historique : Pont-de-Vaux au XVI^e et au XVII^e s.*, 1973, exemplaire dact.

24. Voir le tableau généalogique des Hédiart, ci-dessous, p. 42.

— tandis que dans un cas sur trois, il fallait bien le rencontrer à l'extérieur. Mais jusqu'où fallait-il aller ²⁵.

Jamais les paroissiens d'Athis aux XVI^e et XVII^e siècles n'ont osé chausser les bottes de Sept lieues pour se rendre devant l'autel : cinq à six lieues, telles étaient les distances, très rarement franchies, à l'intérieur desquelles les plus hardis — un gros tiers des hommes, un petit tiers des femmes au XVI^e siècle, un peu moins au XVII^e — portaient leurs espérances. Ce seuil des 20-25 kilomètres constitue bien la limite de l'aire d'extension géographique du choix du conjoint. Limite irrégulière toutefois : la Seine constitue, comme la Loire dans le Pays nantais ²⁶, une coupure brutale, malgré les bacs d'Ablon et de Châtillon (pas de pont entre Paris et Corbeil jusqu'en 1811). Des 403 futurs horsains, 38 seulement — soit 9,5 % —, domiciliés sur la rive droite, ont dû franchir le fleuve pour se marier. Les deux tiers d'entre eux au XVI^e siècle, plus de la moitié encore au XVII^e, issus des paroisses limitrophes, soulignent l'importance des relations de voisinage de village à village.

D) *Le déclin des fiançailles.*

On connaît l'attitude très réservée de l'Eglise post-tridentine à l'égard des fiançailles, devant les risques de cohabitation juvénile auxquels exposaient les promesses de futurs. C'est ainsi que les curés du XVIII^e siècle, dans le diocèse de Paris, les retardent sagement jusqu'à la veille de l'engagement conjugal. Pourtant, il n'en a pas toujours été ainsi et jusqu'à Louis XIII, les fiançailles semblent avoir conservé, au sud de la capitale, une certaine réalité.

L'évolution aperçue à Montlhéry et Villeneuve-le-Roi, a été étudiée sur les registres d'Athis. Elle s'est faite en trois temps :

- 1560-1587 : Les fiancés prennent, en moyenne, 45 jours et, le plus souvent, 28 (durées calculées sur 267 cas) pour confirmer leur décision, les deux tiers d'entre eux revenant devant le prêtre pour les « épousailles » 18 à 35 jours après les fiançailles. En fait, tout restait une question de semaines, de dimanches et de fêtes : en supposant la proclamation des fiançailles un

25. Voir. fig. 6, pl. V.

26. Cf. A. CROIX, *Nantes et le pays nantais au XVI^e siècle, étude démographique*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1974, p. 175-190.

dimanche, la publication de chacun des trois bans « par trois dimanches consécutifs » et les noces le dimanche suivant, l'affaire pouvait se conclure en quatre semaines. Une hésitation de la part des promis ou un empêchement momentané venaient-ils retarder l'échéance ? Le mariage intervenait 35 jours après les accordailles. Une fête religieuse — entre deux dimanches — ou une dispense de bans survenaient-elles ? Voilà l'intervalle réduit d'une ou deux semaines. Le tiers des fiançailles (90/267) coïncide exactement avec ces limites canoniques. Néanmoins, plus d'une fois sur cinq, les fiançailles se prolongeaient au-delà de 35 jours, durant fréquemment deux à six mois.

- Tout change de 1594 à 1623 : Une tendance à la concentration des fiançailles autour de deux à cinq semaines se percevait depuis 1575 (rareté croissante des durées supérieures à deux mois). Sur 127 mariages dont les actes portent ensuite la date des fiançailles, l'intervalle moyen se réduit à 22 jours et, le plus souvent, à un jour ! La page est tournée. A ces fiançailles vite devenues symboliques (0 à 2 jours dans 68 % des cas), s'opposent encore quelques récalcitrants (plus d'un mois).

- Après 1623 : Les bans restent publiés à l'avance, mais les fiançailles sont solennisées la veille au soir du mariage et, assez souvent, le jour même, règle générale pour les sujets de Louis XIV et de Louis XV.

E) *Le temps des noces.*

Le mouvement saisonnier des mariages à Athis ne surprend pas : exigences liturgiques (minima de Carême et d'Avent), céréalières et viticoles (creux d'août à octobre) rendent compte, a contrario, des maxima de novembre, janvier-février et juin-juillet, constants d'un siècle à l'autre.

Plus étonnant apparaît le jour choisi dans la semaine pour la cérémonie : le refus de se marier le jour du Seigneur, constaté ici et là pour la fin du XVII^e et le XVIII^e siècles, ne joue pas à Athis, du moins jusqu'en 1670. C'est le dimanche que les autels se remplissent : les deux tiers des noces de 1560 à 1587, plus de la moitié de 1594 à 1634, un tiers encore de 1635 à 1670 sont célébrées pendant l'office dominical. On devine l'ambiance joyeuse, goguenarde et turbulente qui pouvait alors régner en pleine messe. Aussi, au cours du règne de Louis XIV, de 1681 à 1720, l'église Saint-Denis d'Athis, si bruyante les

dimanches au XVI^e siècle, et encore sous Louis XIII, se fige dans l'austère silence de la Contre-Réforme (9 mariages/166 célébrés le jour de l'office !).

Les jours de la Passion du Christ écartés — surtout le vendredi —, le mercredi aussi — à cause des Cendres —, les paroissiens se rejettent alors sur les deux premiers jours de la semaine : grandeur et décadence des noces dominicales peu à peu muées en noces du lundi, ou du mardi !

Des trois grands moments de la vie, le mariage semble bien celui sur lequel l'homme a encore le plus de prise : c'est lui qui a le plus changé, à l'ombre de la Réforme catholique.

2. LA VENUE AU MONDE.

Le second événement marquant, dans l'histoire d'une famille, est normalement — dans plus de 90 % des cas —, l'arrivée d'un enfant. Aux XVI^e-XVII^e siècles, elle intervenait plus tard qu'au XVIII^e, et toujours inégalement au rythme des saisons.

A) *L'arrivée du premier enfant.*

La reconstitution des familles offre 540 exemples où l'intervalle protogénésique a pu être calculé : c'est un an et demi après le mariage (18,3 mois) que les cris d'un nouveau-né résonnaient pour la première fois dans la chambre conjugale, à Athis.

De 1560 à 1599, 192 femmes nées sous François I^{er} ou Henri II, ont mis au monde leur premier enfant, 22 mois en moyenne, après le début de l'union ; à la suite des 212 mariages célébrés de 1600 à 1639, l'intervalle se réduit à 18 mois avant de tomber à 15 mois, dans 136 familles formées de 1640 à 1669. L'évolution observée va ainsi dans le sens d'une réduction progressive de l'intervalle protogénésique du XVII^e au XVIII^e siècle (à Meulan, 12,5 mois de 1660 à 1739)²⁷. La plupart des intervalles se resserrent peu à peu à Athis entre huit et douze mois.

Cette arrivée plus rapide du premier enfant dans la famille accompagne l'élévation de l'âge au mariage des femmes : avant 20 ans, les filles mariées mettent plus de temps à devenir mères

27. M. LACHIVER, *La population de Meulan du XVII^e au XIX^e siècle (vers 1600-1670). Etude de démographie historique*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1969, p. 178.

que l'ensemble des femmes (23,7 mois pour 78 cas au lieu de 18,3). L'intervalle protégénésique s'accroît avec la précocité de l'âge féminin au mariage : 20 mois pour la tranche d'âge 18-19 ans, 24 mois pour les 15-17 ans, 48 mois pour les 12-15 ans. Premier indice de la stérilité temporaire — plus que relative — des adolescentes, il pose les problèmes de la nubilité des filles et des mariages « blancs » avant 17-18 ans.

B) *En marge de la morale conjugale.*

- **Conceptions prénuptiales :** Les Athégiennes du xvi^e siècle, promises rapidement à un bel établissement, n'ont guère le temps de songer à pécher : 2,6 % des naissances seulement, interviennent moins de huit mois révolus après les noces (1560-1599, 5/192). Les conceptions prénuptiales doublent au xvii^e siècle : 5,2 % de 1600 à 1639 (11/212), 5,15 % de 1640 à 1669 (7/136). Le respect de la morale chrétienne reste ici très grand.

- **L'illégitimité :** Sa rareté souligne encore la forte influence religieuse. Sur 4 056 naissances enregistrées dans sept paroisses du sud de Paris, de 1536 à 1599, à peine en trouve-t-on 9 soit 0,22 % concernant des bâtards. Taux beaucoup plus faible que ceux du pays nantais. Au xvii^e siècle, sur 40 000 actes étudiés (30 paroisses), il reste comparable : 0,28 % pour le plat-pays (0,31 % en incluant les enfants trouvés), 0,4 % pour la petite ville de Corbeil. Pour l'ensemble de la région, à peine trois enfants sur mille naissent, semble-t-il, hors du mariage (123/40 274). Bien sûr, la proche capitale recelait quelquefois les fruits de l'amour illégitime de ses campagnes et un sous-enregistrement de ces naissances n'est pas à écarter (morts souvent peu après l'accouchement, les enfants naturels n'ont pas reçu le baptême).

La société chrétienne de la Contre-Réforme ne favorisait pas de tels écarts : à Villeneuve-Saint-Georges, en signe de réprobation (?), le curé couche les treize actes de baptêmes d'enfants illégitimes verticalement dans le registre. Le latin souligne la faute commise « extra connubium », « ex fornicatione », « ex illicito coitu », « ex furtivo et illegitimo concubitu » (sic). Hors du mariage, toute vie sexuelle est condamnée.

Quelquefois, le coupable est étranger à la paroisse. Assez souvent, il s'agit d'accidents de jeunesse vite réparés par un mariage avec le séducteur ou un époux complaisant ! L'enfant,

s'il est encore vivant, doit alors « estre mis sous le poile », voile tendu au-dessus des conjoints repentants, « a la messe des espousailles pour estre legitime et fait heritier » (Athis 1625, Evry 1636). Fréquemment aussi, l'amant délaisse la « fille abusée sous promesse de mariage », abandonnée seule, avec son fruit, à la vindicte publique. Les accidents de jeunesse comme les nombreux amours ancillaires (laboureur et chambrière, maître et servante) accusent la dépendance de la femme à l'égard de son partenaire. Les mentions d'une fille « libre » à Villeneuve-Saint-Georges en 1617 et d'une Athégienne engrossée par « un garçon courant le pays » et mariée ensuite à un étranger convaincu de... bigamie et banni du royaume en 1623, relèvent de l'exceptionnel.

Six fois seulement des concubinages soulignent des unions illégitimes durables (Juvisy 1667-1671, Savigny 1653...) : toujours, au bout de 4 à 5 années de vie conjugale marginale, les parents récalcitrants se présentent devant le prêtre, avec toute leur progéniture. L'adultère semble encore moins répandu (3 cas).

- Les enfants trouvés : Au siècle de Monsieur Vincent, une dizaine seulement d'enfants abandonnés — moins que les frères du Petit Poucet — jalonnent les registres paroissiaux du sud de Paris. Exposés souvent la nuit, devant le château du seigneur ou la maison de son receveur, ils se rencontrent aussi sur les grands chemins ou dans les bois. Retrouvés au petit matin, baptisés à la hâte, placés en nourrice chez une marraine hospitalière, les voilà portés au cimetière peu après. La vie, pour eux, non désirée, a été courte et sans pitié.

C) *Le mouvement saisonnier des conceptions.*

Pour tous les nouveau-nés, la vie s'éveillait, au long de l'année, sur un rythme bien connu. Dès le xvi^e siècle, le calendrier des conceptions établi sur neuf paroisses de la région (1519-1599, 5 704 cas) annonce celui d'Athis, au xvii^e s. Entre la continence de Carême (les époux respectent ce temps d'abstinence jusque dans leur lit conjugal) et la continence aux champs (moissons et vendanges), la pointe de printemps (mai-juin) se dessine, tout naturellement ; la récupération intervenue après le creux de l'été, rend compte du maximum secondaire du début de l'hiver. Rien de neuf, donc, dans ces constatations, sinon qu'elles sont valables, ici, dès le xvi^e siècle.

D) *De la naissance au baptême.*

La plupart des nouveau-nés sont portés sur les fonts moins de trois jours après leur venue au monde (Epinay 1663-1670, Villeneuve-Saint-Georges 1650-1654). Les rares cas où le délai dépasse quatre à cinq jours, appellent les commentaires des curés.

Les garçons reçoivent alors deux parrains et une marraine, les filles deux marraines et un parrain : règle sans faille à Athis de 1560 à 1619, à Corbeil jusqu'en 1615. Ici lentement de 1615 à 1625, là brusquement en 1620, les canons du Concile de Trente entrent en vigueur : désormais un seul parrain, une seule marraine assistent à la cérémonie. Qui sont-ils ? Parents et amis, le plus souvent : le grand-parent survivant, à la naissance du premier petit-fils, puis oncles, tantes, frères et sœurs aînés, voisins viennent le remplacer, choisis dans le même milieu familial, professionnel ou social. Ils renforcent les liens de famille à famille. Les notables du village honorent aussi de leur parrainage, vigneron et laboureurs du plat-pays, lors de leur séjour champêtre : le seigneur et sa famille, le curé et son neveu, les robins parisiens et les bourgeois de la capitale, propriétaires de la ferme, du champ ou du lopin de vigne cultivés par les parents du baptisé. Maître Antoine Portail, conseiller et premier chirurgien de Henri IV, en 1600, à Villeneuve-Saint-Georges ; Claude Marcel, Prévôt des marchands, en 1572, à Villeneuve-le-Roi ; Marie-Catherine de La Rochefoucauld, gouvernante du jeune Louis XIV, à Athis en 1656, ne dédaignent pas de proposer leurs bons offices pour la cérémonie.

E) *Le choix du prénom.*

Plus de trois mille enfants ont été prénommés en l'église Saint-Denis d'Athis, de 1560 à 1670. La coutume unique, c'est le prénom simple. Le prénom composé ne fait sa première apparition qu'en 1637 pour les garçons (Jean-Baptiste) et 1643 pour les filles (Marie-Madeleine), ne commençant vraiment à se diffuser qu'après la Fronde, à partir de 1654 : pour 10 à 11 % des nouveau-nés, on sacrifie alors à la mode nouvelle. L'éventail du choix des prénoms apparaît plus ouvert chez les garçons (un type pour 17 individus) que chez les filles (un pour 21). La transmission des prénoms s'opère bien moins de parent à enfant que de parrain-marraine à filleul (70 % des cas). Huit fois sur dix, il y a ainsi stabilité des prénoms.

Plus des deux tiers des garçons (68,4 %) se regroupent sur dix prénoms types (11 % de l'éventail offert) : Jean (17,5 % des petits baptisés), Pierre (10 %), puis Guillaume et Jacques (chacun 7,8 %) tiennent le haut du pavé. Chez les filles même concentration pour 63 % d'entre elles : Marie (15,1 %) et Jeanne (14,5 %) viennent très loin en tête, devant Marguerite (6,6 %), Catherine et Nicole (chacune 4,9 %). D'un siècle à l'autre, Guillaume décline fortement, Jacques plus faiblement ; Jean et Pierre dominent toujours mais l'avantage initial du premier se réduit. Davantage de Jeanne que de Marie au XVI^e siècle, plus de Marie que de Jeanne au XVII^e : comme à Corbeil, une fille sur cinq s'appelle Marie, au début du règne de Louis XIV.

La protection d'un saint joue très souvent dans le choix du prénom. Rares sont les références aux preux des Chansons de Geste (Olivier, Roland...), aux prophètes et aux rois de l'Ancien Testament (Abraham, Elie, Moïse, David...), aux héros de l'Antiquité (Annibal, César, Hector et Hercule), ces derniers soulignant le parrainage de certains bourgeois de Paris, nourris de culture humaniste.

Le culte monarchique popularise à Athis au XVII^e siècle, un prénom jusqu'alors presque inconnu, quand s'ouvre en 1602, quelques mois après la naissance du dauphin, l'ère des Louis, éclatante de 1640 à 1670, au début du règne du Roi-Soleil. Pour le diffuser, force est de faire appel à des parrains étrangers à la paroisse, de recourir aux services répétés des mêmes volontaires ou d'innover entièrement. Les petits Louis, devenus grands, pourvoient ensuite, à l'extension de leur prénom.

3. AU SEUIL DE LA MORT.

On est frappé des circonstances dans lesquelles, sous Henri IV et Louis XIII, les cimetières du sud de Paris se remplissaient. En dehors des graves épidémies (cf. supra p. 16), la mort revêtait deux aspects principaux : un visage habituel, constant et régulier, qui, loin de surprendre les contemporains, reste trop souvent passé sous silence dans les registres paroissiaux ; une forme insolite, ressentie parfois comme une injustice, et qui marquait davantage les esprits quand on la rencontrait à l'improviste.

A) *La mort coutumière.*

• *L'heure tragique de la naissance.*

L'accouchement constitue la première épreuve, difficile à surmonter, pour la mère comme pour l'enfant.

La mortalité maternelle : Les femmes mariées de 1560 à 1665 à Athis meurent en couches, pour 12,5 % d'entre elles (24/191 suivies du premier accouchement à la rupture de l'union) et environ 3 % des accouchements emportent la mère dans la tombe (24/843, sans compter les quelques accidents liés aux morts-nés non enregistrés par le curé). Cette mortalité puerpérale, contre toute attente, ne se produit pas à l'arrivée du premier-né, mais entre celle du second et du sixième (souvent le quatrième ou le cinquième accouchement), frappant donc des femmes usées par des grossesses successives. Cent fois plus meurtrière qu'aujourd'hui, chez les contemporaines — au moins deux fois plus fécondes — d'Abraham Bosse, la mortalité maternelle souligne les difficultés de l'enfantement.

Les douloureux enfantements : chaque communauté un peu importante disposait bien de son chirurgien : Pierre Chenault à Juvisy, Louis Guillois à Villeneuve-le-Roi, Jean Fillot puis Pierre de la Chaise à Athis, au milieu du XVII^e siècle. Mais quelle était la qualification de ces esculapes de campagne voués aussi bien à l'office de barbier qu'à celui de procureur fiscal ? Du reste, seules les sages-femmes intervenaient, le plus souvent, à l'accouchement. Assermentées à l'issue de la messe dominicale devant le curé (Thiais 1655, Wissous 1662, Chilly 1664), parfois en présence du chirurgien local, les deux matrones de chaque paroisse étaient choisies autant en fonction de « leur bonne vie et mœurs » que de « la capacité de leur profession ». Leur compétence se révélait souvent moins assurée que leur moralité : ne trouvait-on pas des septuagénaires ou des octogénaires dont l'expérience devait suppléer à l'habileté défailante et à la formation insuffisante ? L'absence de toute compétence sérieuse des sages-femmes en obstétrique demeure responsable, en grande partie, de la gravité d'une mortalité si répandue alors.

Les ondoyés-décédés : Imputable parfois à une naissance avant terme (Linas 1633, 1634), le décès du nouveau-né l'est surtout à une mauvaise disposition dans le ventre de la mère. Alors, en grande hâte, la matrone ondoie l'enfant, versant de

l'eau sur une main (Savigny, 1667), un pied (Orly, 1684), « quelque partie » (Villeneuve-Saint-Georges 1656) sortie « vivante » du corps maternel. Exceptionnel apparaît le cas du petit Pierre, de Champlan, ondoyé en 1648 « n'estant que sorty a moitie et les pieds les premiers », et porté, vivant, le lendemain, sur les fonts de l'église Saint-Germain, pour recevoir les « suppléments du baptême ». Cette coutume de l'ondoiement par la sage-femme, en cas de « péril de mort », était déjà établie au xvi^e siècle (Montlhéry 1557, Athis 1569). A Villeneuve-Saint-Georges, de 1653 à 1670, le vicaire, chance rare, semble prêter une attention particulière à l'enregistrement des morts-nés : 2,4 % des naissances (16/669) ont été ainsi fatales à l'enfant.

• *A quel âge mourait-on ?*

La distribution des âges au décès confirme, pour le sud de Paris, toutes les conclusions déjà connues. A Ris de 1627 à 1670, Saulx-les-Chartreux de 1649 à 1668, Villeneuve-Saint-Georges de 1650 à 1665 et Athis de 1621 à 1661, une fois sur deux, parfois deux sur trois, c'est un trépassé de moins de vingt ans qu'inhume le fossoyeur. Un mort sur dix n'a pas atteint un mois, un sur quatre un an, un sur deux dix ans.

• *Quand mourait-on ?*

La fin de l'été et le début de l'automne, terrifiants au moment des crises épidémiques, groupent des mois longs et durs à passer, même en année normale. Le mois d'août à Athis frappe beaucoup les jeunes, sans épargner les anciens. Avant la belle saison — les jolis mois de mai et juin où fleurissent les conceptions et reprennent les noces —, au début du printemps, une partie des adultes passe de vie à trépas : doit-on accuser les maladies pulmonaires, comme pour le xviii^e siècle ? C'est déjà s'interroger sur les causes des décès.

• *De quoi mourait-on ?*

La mort banale a emporté dans la tombe ses secrets. A Linas, en 1627, « l'hydropisie » est évoquée par le prêtre, à propos du décès de quatre adultes, âgés de trente à cinquante ans. A Villeneuve-Saint-Georges, en 1664, le curé enterre un « enfant pour Gaultier trouvé estouffé sur le lict » : l'habitude de placer les nouveau-nés à dormir entre les parents multipliait les cas de suffocations d'enfants. En fait, les seules précisions arrachées aux registres paroissiaux illustrent bien davantage l'arrivée inhabituelle de la mort.

B) *La mort inattendue.*

• *Les accidents du travail.*

Rarement signalés comme tels, ils sévissent dans certains métiers : batteurs en grange, carriers, maçons. La construction du château d'Antoine d'Effiat, à Chilly, occasionne des chutes mortelles fréquentes chez les ouvriers du bâtiment, lorrains et limousins pour la plupart.

• *Les crimes agraires.*

Ils traduisent — en l'extériorisant brutalement — l'agressivité diffuse qui règne dans les campagnes. Attaques de brigands, avides de détrousser les marchands de tout acabit (vin, moutons...), dans les bois ou, la nuit, sur les grands chemins, quitte à leur couper le cou (Chilly 1627, Ballainvilliers 1630, Evry 1643, Soisy 1655, Ris 1656...). Représailles de Jacques Bonhomme sur les soldats isolés, mercenaires étrangers surtout, trop marquées du souvenir des ravages de la Ligue ou de la Fronde.

Un règlement de compte survient-il ? Une dispute éclate-t-elle ? Un berger résiste-t-il au voleur de brebis ? Bâtons, frondes, couteaux, épées, ciseaux de jardiniers (!) à l'occasion, entrent alors en action, précipitant l'issue fatale. La violence physique se déchaîne parfois contre la femme désirée, achevant en meurtre le viol crapuleux (Evry 1656, Savigny 1679). La criminalité des campagnes reste autant le fait du monde marginal de l'errance que des villageois eux-mêmes.

• *Accidents météorologiques et noyades.*

On meurt d'insolation à Athis en 1646 et de froid à Chilly en 1656 et 1673 : de pauvres mendiants en font les frais. Le tonnerre foudroie ici et là en 1663 et 1666 : événements exceptionnels dans l'inhabituel et qui ne tirent pas à conséquence. Il en est autrement des noyades qui font des victimes par dizaines, par centaines peut-être, dans la région. En dehors des chutes malencontreuses dans la Seine (charretier du corbillard, voyageurs du coche de Montereau) et dans les puits (enfants), il s'agit de baignades qui se concluent tragiquement. Savaient-ils nager ces noyés repêchés dans les fossés des châteaux (Louans et Chilly), l'Orge et le grand fleuve ? La Seine, surtout, s'affirme très meurtrière : dans les villages riverains,

les pêcheurs sortent de leurs filets des corps morts — et souvent dans quel état ! — ou les retrouvent flottant sur l'eau.

• *Le mal Saint-Hubert.*

Les loups enragés, en voie de disparition, hantent toujours les environs de Paris. L'un d'entre eux, en février 1669, se jette sur la vacherie de Draveil, mordant au passage deux bûcherons et deux vachers. La rage répand la terreur dans l'esprit des paysans. Les dix fois où elle a pu être observée, la maladie tue lentement — un à deux mois après la morsure — et toujours : le temps de se rendre à Paris, se faire toucher en vain par le chevalier de Saint-Hubert, escorté parfois de tous les villageois apeurés (1 500 paysans d'Orly et des environs, en 1693) ; d'aller « prendre un breuvage au Mesnil-Saint-Denis par-delà Chevreuse... donné par un maréchal dudit village » (Draveil) ; de se transporter à Notre-Dame de Liesse (Thiais, 1655). Rien n'y fait, et la rage poursuit son chemin inexorablement.

Mort spectaculaire, mort terrifiante, mort exceptionnelle : avec la peste — longtemps ennemi public n° 1 — le mal Saint-Hubert sème alors l'épouvante.

4. LES MIGRATIONS.

Jusqu'où s'étendait, dans la première moitié du XVII^e siècle, l'aire de rayonnement du foyer d'appel constitué par la région parisienne ? Le renouvellement de la population dépendait, pour une part, de l'importance du flux des nouveau-venus.

A) *Les départs sur Paris.*

Ils sont nombreux mais difficiles à mesurer. L'attraction de la capitale, par ses métiers et ses collègues, jouait incontestablement sur ses proches campagnes. Ne trouve-t-on pas le neveu du curé de Champlan, Denis, élève au collège de Montaigu en 1615 ? Un jeune garçon de Louans, en apprentissage dans la rue de la Coutellerie ? Une fille de laboureur d'Athis, religieuse à l'hôpital Sainte-Catherine ? Ici et là, les enfants du plat-pays, devenus artisans ou marchands à Paris, reviennent au village, passer déclaration de leurs biens à chaque réfection de terrier ou, plus souvent, parrainer les petits baptisés. Ils y placent d'ailleurs en nourrice leurs propres rejetons.

B) *L'immigration enfantine des nourrissons.*

Plus de 400 d'entre eux — presque toujours à leur décès —, ont laissé une trace dans les registres paroissiaux dépouillés jusqu'en 1670 (32 séries, Corbeil exclu). Quelques dizaines venaient des paroisses voisines : nouveau-nés de Viry allaités à Juvisy, d'Athis et de Chilly mis en nourrice à Savigny, de Créteil, Rungis, Vitry et Villejuif placés à Thiais.

Mais la grande majorité se recrutait dans la grand-ville proche (393 cas retrouvés). Les curés précisent rarement leur âge au décès (54 fois) : il se situe, en moyenne, à plus de dix mois. Ces enfants de Paris revoyaient rarement leurs parents. Le prieur d'Athis, Jean de Thoulouse, dresse un tableau assez sombre des conditions de l'allaitement. A peine baptisé à Saint-Merry, en 1590 — année noire —, le voici placé en nourrice : « ma norrice vendait le pain, le laict et la farine que l'on luy fournissoit pour se nourrir avec moy, dont elle faisoit de l'argent et me nourrissoit de bouillie d'avoyne... »²⁸. Miraculeusement, échappant à une maladie de 18 mois, le petit Jean ne suit pas ses quatre frères aînés dans la tombe.

Les familles d'accueil, modestes, souvent pauvres, trouvaient dans le « bail à nourrice » des ressources d'appoint jamais négligées : Nicole Baron, Anne Mignan, Françoise Braiseux, la trentaine arrivée, prennent à Athis des petits nourrissons parisiens ; pour ces femmes de vigneron et d'artisans, voilà une petite source de revenus, bien appréciable, quand leurs maris les quittent. Mais avant leur veuvage, elles continuent leur commerce conjugal, en dépit des ordonnances ; leur lait se tarit à l'arrivée d'un nouvel enfant : le petit pensionnaire parisien ne résiste alors pas longtemps.

Parfois, on le change de nourrice : c'est ce qui arrive au petit Raimond-Didier, élevé à Champlan en 1608 : atteint des « fiebvres » après quatre mois de séjour chez une première nourrice, l'enfant est confié à une seconde, chez qui il meurt presque aussitôt.

La mise en nourrice des petits Parisiens est monnaie courante dès le xvi^e siècle : le premier nourrisson de la capitale retrouvé dans les registres, a été inhumé au cimetière d'Athis le 5 janvier 1572. Les sources, de moins en moins indigentes,

28. *Mémorial du R.P. Jean de Thoulouse*, p. 1-2.

témoignent ensuite, pour toutes les paroisses, de l'universalité de cette pratique.

Marginaux et pauvres gens mis à part, les parents des nourrissons appartiennent aux milieux les plus divers. La marchandise (cabaretiers, marchands de vin et marchands bouchers, en particulier) et la hiérarchie des officiers royaux, robe et basoche (du greffier au Châtelet au secrétaire du roi) sont d'abord représentés. Guy Chamillard, avocat général au Grand Conseil, place ainsi son fils à Champlan, en 1659. L'échoppe vient ensuite (artisanat du vêtement et du bâtiment) devant chirurgiens, libraires et artistes qui, à l'image du comédien du roi Claude Pélicier (Savigny, 1661) confient volontiers leurs enfants aux nourrices rurales. Ces derniers viennent autant des quartiers de la rive droite — pourtant plus éloignés — que de ceux de la rive gauche : les paroisses de Saint-Etienne-du-Mont et de Saint-Médard sont concurrencées par Saint-Eustache, Saint-Paul et Saint-Gervais, résidence de nombreux « bourgeois de Paris », propriétaires de maisons des champs en Hurepoix.

Les bourgeois de la capitale, du maître charpentier au conseiller au Parlement, notables dans les villages de la campagne proche, dont ils parrainent les enfants et subventionnent les confréries, y placent parfois leur nouveau-né en nourrice. Liens économiques, liens spirituels, liens personnels assurent la domination de la Ville sur ses campagnes.

C) *L'immigration provinciale.*

• *L'instabilité villageoise :*

L'enracinement local des ruraux serait-il, ici, une légende ? 60 % des hommes et plus de 40 % des femmes, domiciliés à Athis juste avant leur mariage, n'étaient pas, au XVII^e siècle nés dans la paroisse (qui comprend aussi, rappelons-le, Mons et Ablon). Proportions qui annoncent, étrangement, celles trouvées dans la petite ville de Meulan, de 1690 à 1739 : 59 % des hommes et 41 % des femmes n'étaient pas Meulanais d'origine ²⁷. Une mobilité interparoissiale assez forte semble régner, à l'échelle de la petite région, entre villages voisins. L'offre de travail réglait ces migrations locales : fermier-laboureur passant d'une exploitation ou d'une recette seigneuriale à une autre, domestiques et jardiniers cherchant à s'employer... Ces nouveaux arrivants restaient des « gens du pays » : il n'en allait

pas de même des provinciaux, considérés jusqu'à leur mort, comme des « étrangers ». Mais ces étrangers, d'où venaient-ils ?

• *Des provinciaux au sud de Paris :*

Les régions pourvoyeuses d'immigrants ont été définies à partir de la distribution géographique des « étrangers » au décès. Deux ensembles provinciaux fournissent à eux seuls, plus de la moitié des immigrants²⁹ : la Normandie et le Perche d'abord (120/320 cas soit 37,5 %), la Marche et le Limousin ensuite (46/320 soit 14,4 %). Presque toutes les provinces françaises — à l'extérieur même du royaume au XVII^e siècle — répondent à l'appel, à l'exception du Languedoc. L'attraction de la capitale se fait sentir, bien qu'affaiblie, jusqu'aux régions méridionales : elle se concentre néanmoins, bien évidemment, sur les pays du Bassin Parisien dans les deux tiers des cas (212/320). Le gros des immigrants (67 %) provient d'un rayon de 100 à 300 kilomètres autour de notre région. Au-delà de 500 kilomètres, les candidats au voyage se montrent exceptionnels. Des 320 migrants rencontrés, 188 peuvent être localisés par diocèse. Près de 70 % d'entre eux restent originaires de six évêchés : Sées (36 cas), Limoges (29), Chartres (24), Poitiers (15), Coutances (13) et Amiens (12).

Normands, Limousins, Beaucerons sur toute la période, Lorrains aux heures troubles de la guerre de Trente Ans (la plupart d'entre eux morts avant 1648), ces immigrants — avec parfois, femmes et enfants —, arrivent dans la région parisienne en quête d'un emploi fixe ou saisonnier. Que venaient-ils y trouver ?

Immigration de la misère que ces voyageurs en haillons, pauvres hères mal distingués des mendiants — étrangers eux aussi, mais de provenance inconnue —, par les prêtres qui les enterrent. Un quart d'entre eux, peut-être, exercent un métier ambulancier, menant la vie soldatesque, bohémienne, érémitique à leurs heures. Un gros tiers trouve un emploi saisonnier, rarement fixe, dans les fermes, comme serviteurs, journaliers, cribleurs ou charretiers. Marche et Limousin envoient sur Paris, dès le XVII^e siècle, leurs spécialistes du bâtiment : les jeunes maçons, ancêtres de Martin Nadaud, ont quitté leur village natal de Parna, Ahun, Naillac ou Creissa pour apprendre le métier près de la capitale.

29. Voir fig. 7, pl. VI.

Bien individualisée parmi ces nombreux traîne-misère, l'immigration normande semble surtout saisonnière. Présents partout dans la région, les Normands rendent les services les plus divers, souvent les plus ingrats : vicaires de campagne réduits par les curés à la portion congrue, valet de ferme à la vie difficile. En fait, la plupart arrivent du même pays, misérable et surpeuplé, déjà pourvoyeur de l'immigration française au Canada³⁰ : ces confins de la Normandie, du Perche et de la Beauce, pays de Mortagne et de Sées, qui, l'été arrivé, jettent sur les routes une armée de saisonniers, partie renforcer les équipes de moissonneurs dans les plaines céréalières autour de Paris. Parfois, ils ne reviennent pas : tel cet « aôteux » mort à Athis en 1650, y « cherchant ses journées » ; tel ce manouvrier, disparu à Champlan en 1668, « ou il se retiroit depuis quelques années pendant le travail de l'aoust ».

C'est sans doute par équipes toutes formées de parents, de voisins et d'amis qu'il faut se représenter ces migrations estivales de Normands, les plus massives de toutes. Même les errants voyagent de compagnie : à Saulx-les-Chartreux, en 1662, est porté sur les fonts l'enfant d'un Normand, originaire du diocèse de Sées. Son parrain ? Un autre Normand, de l'évêché de Rouen, celui-là. Sa marraine ? Une Flamande, du diocèse d'Anvers. « C'estoient de pauvres mendiants qui passaient », note tranquillement le curé.

Le fait majeur de l'immigration près de Paris, en dehors de l'arrivée traditionnelle des maçons du pauvre Limousin, demeure l'exode saisonnier normand, inconnu au xv^e siècle³¹, mais permanent, ensuite, jusqu'au xviii^e siècle au moins.

30. H. CHARBONNEAU, *Tourouvre-au-Perche aux XVII^e et XVIII^e siècles. Etude de démographie historique*. Paris, P.U.F., 1970 (I.N.E.D., travaux et documents, cahier n° 55). L'élection de Mortagne, avec 15,74 feux au km², est, en 1713, une des plus peuplées de Normandie ; cf. J. DUPAQUIER, *Le peuplement du Bassin Parisien en 1711, dans Annales E.S.C.*, juillet-août 1969, p. 976-998, carte.

31. G. FOURQUIN, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Age*. Paris, P.U.F., 1964 p. 422-428.

III. — LES FAMILLES RURALES D'ATHIS

Le chercheur isolé devait limiter sa reconstitution des familles dans l'espace : des raisons objectives (qualité des sources) et subjectives (familiarité avec son histoire) l'ont déterminé à choisir la paroisse d'Athis-sur-Orge.

Un examen attentif des registres des paroisses voisines a été entrepris pour compléter certaines fiches ((date de baptême d'un conjoint, naissances hors paroisse...). Aux 215 transcriptions de mariage déjà notées par les curés d'Athis, il a fallu ajouter 11 mariages, célébrés à l'extérieur, où l'un des époux vient d'Athis. Toutefois, il aurait fallu faire un relevé nominatif systématique, et l'absence des registres de Paray avant 1707 et de ceux de Juvisy avant 1640 n'a pu être remplacée. Enfin, la regrettable disparition des Archives de Seine-et-Oise, du 5^e registre d'Athis (décès 1662-1691, baptêmes et mariages 1669-1691) et, secondairement, des n^{os} 31-34 et 36 (1717-1728 et 1731-1737), postérieurement à l'article de Louis Brunel de 1949³², a mutilé considérablement le travail accompli.

1. PROBLÈMES DE MÉTHODE.

La méthode mise au point depuis 1956 par Louis Henry, complétée par lui en 1976³³, a permis d'ouvrir 1 540 fiches de famille constituées à Athis de 1560 à 1670.

Un grand nombre d'entre elles, très incomplètes — surtout au début du XVI^e siècle —, ont été établies dans une préoccupation plus sociale que démographique.

L'étude de la fécondité s'opère à partir des fiches qui indiquent à la fois la date exacte de naissance (ou de baptême) de la femme, la date du mariage et la date de fin d'union conjugale : 120 fiches répondent à ces conditions rigoureuses. Dans son application stricte, la méthode Henry, conçue essentiellement pour l'état civil du XVIII^e siècle, semble mal

32. Louis BRUNEL, *L'église Saint-Denis d'Athis-Mons*, in *Bulletin de la S.E.S.A.M.*, 1949 ; cf. notamment p. 215-216. Une copie intégrale des actes d'Athis nous a généreusement été donnée par les héritiers de M. Leroy : les actes de 1681-1690 et 1718-1720 ont pu ainsi être récupérés.

33. L. HENRY et M. FLEURY, *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*. Paris. I. N. E. D., 2^e éd. 1976.

adaptée aux registres paroissiaux antérieurs à 1670 : il fallait l'aménager et l'adapter pour en assurer une exploitation plus large.

L'obstacle essentiel sur lequel butte une reconstitution des familles des XVI^e-XVII^e siècles reste la fixation des fins d'observation à la date du décès du premier conjoint. Devant des séries de mortuaires lacunaires et surtout imprécises, il faut, en fait, disposer à la fois de l'acte de sépulture du mari et de celui de l'épouse pour fermer la fiche à la mort du premier conjoint dont la situation matrimoniale au décès n'est que trop rarement indiquée. Pour ne pas privilégier les familles fécondes au détriment des familles stériles, aucun renseignement de survivance ou de décès d'un parent à la naissance posthume ou au mariage d'un enfant ne doit être prise en considération.

L'obstacle est levé quand on choisit pour fin d'observation la dernière date de survivance commune des deux conjoints, connue indépendamment d'informations liées aux enfants. L'expérience, sur un échantillon encore réduit, a été tentée pour Athis (60 fiches supplémentaires). Les actes du tabellionage — les comparutions en justice, en particulier —, les parrainages au baptême — et, à cet égard, pourquoi ne pas constituer un fichier parrains-marraines ? —, les déclarations aux terriers et les rôles de taille conservés ont fourni autant de dates de fin d'observation. Les testaments, les inventaires après décès et les listes nominatives (listes de confrères, de paroissiens...), sans avoir ici été vraiment mis à contribution, ne seraient pas à dédaigner.

La démographie historique ne perd rien, moins que jamais avant 1670, à rester la compagne fidèle de l'histoire sociale : c'est résolument que l'historien des familles de ces temps-là, tire parti de sources multiples.

2. LA VIE A ATHIS AU XVII^e SIÈCLE.

Sept cents âmes pouvaient se rassembler, le dimanche venu, à l'ombre du clocher de l'église Saint-Denis. Le village d'Athis, une bonne cinquantaine de maisons (74 feux en 1634, 49 maisons en 1717³⁴), posé en bordure du plateau, domine au levant

34. Rôle de taille de Mons, dressé le 15-1-1578 (*A. N.*, z2 1371) ; rôles de Mons et d'Ablon, dressés le 20-9-1686 (*A. N.*, z2 1369) ; déclaration d'usages d'Athis, 1634 (*A. N.*, P 734) ; enquête de 1717 pour Mons et Athis (*A. N.*, Q 3, 206).

la vallée de la Seine, face à la forêt de Sénart : site très apprécié de Mademoiselle de Scudéry, dans une description d'Athis restée fameuse³⁵. Le gros hameau de Mons (52 feux en 1578, 42 taillables en 1686)³⁴, au-dessus du confluent de l'Orge et de la Seine, forme une communauté séparée. Son frère jumeau, Ablon, encore plus petit (23 taillables en 1686)³⁴, blotti entre le fleuve (présence d'un bac) et le coteau, est le point d'arrivée des vins du Beaujolais sur Paris.

A) *Le paysage agraire*. Le relief étage la vie agricole sur trois niveaux :

• La « montagne », c'est-à-dire le plateau, à 50 mètres au-dessus du niveau de la Seine, constitue, sur les deux tiers du terroir (plus de 2700 arpents soit 900 hectares environ, pour Athis, Mons et Ablon), une vaste « plaine céréalière », riche et monotone. C'est le Longboyau, « fertile comme petite Beausse »³⁶. A la sortie des derniers jardins d'Athis et de Mons, s'ouvrent, jusqu'au pavé royal — et même au-delà — les horizons sans fin des terres de labour, champs de blé, d'orge et d'avoine avec quelques rares pièces de sainfoin. Quelques croix, plantées au carrefour des chemins, de beaux noyers et de grands ormes, isolés (ils donnent alors leur nom au « chantier ») ou alignés le long des allées, l'ombre inquiétante des fourches patibulaires, dressées tout près du grand chemin (reliant Paris à Fontainebleau) avec, au loin, la grosse ferme de Contin et çà et là, un troupeau de moutons paissant sur les jachères, apportent au tableau... quelques touches de diversité. Depuis longtemps, ces champs ouverts sont le domaine des grandes fermes : ferme seigneuriale d'Athis (167 arpents de terre en 1647, 244 en 1685 dont 181 « sur la montagne »)³⁷, de Mons (184 arpents de terre en 1616³⁸), « terre et métairie » des Vaux-de-Cernay (142 arpents de terre en 1603) où s'activent, durant « l'aoust », les équipes de saisonniers recrutées par Jean Sevestre, Nicolas Aboillard, Jean Baron ou René Gonot.

35. Cf. M. de SCUDÉRY, *Clélie, histoire romaine*, éd. A. Courbé, II-2, p. 796-802.

36. C. ESTIENNE, *La guide des chemins de France de 1553*, éditée par J. Bonnerot. Paris, 1936, p. 17.

37. Aveu et dénombrement de la seigneurie d'Athis, 1647, arpentage 1685 (Archives du domaine d'Athis, école Saint-Charles).

38. Terrier de Mons-Ablon, 1615-1616 (A.N., S 810).

• Les coteaux, rebord du plateau, impétueusement dévalés par les rues de « la vieille montagne », de Juvisy à Mons, abritent le vignoble, bien orienté au soleil levant. Le vin local, connu à la cour capétienne depuis le x^e siècle, a conservé jusqu'au xvi^e siècle au moins, une grande réputation : cité par Etienne Dolet comme un des grands crus du royaume en 1536, ne trouvait-on pas déjà « un muid de vin blanc d'Athys » prisé plus cher que tous les autres vins d'Ile-de-France, en 1525, dans la cave parisienne de Pierre Legendre, trésorier de France³⁹ ? Dédaignée par la noblesse et le clergé, détenteurs des grandes fermes, la vigne a été ménagée aussi par les bourgeois de la capitale : ces envahissants notables ont converti leurs clos sur les pentes du coteau, en potagers et en vergers (pommiers, poiriers et cerisiers dans les clos d'Athis, Perrot et Brétigny). Les deux tiers du vignoble sont ainsi restés aux mains de la paysannerie au début du siècle. Morcelé à l'extrême (1 500 parcelles pour 80 hectares peut-être : 580 m² en moyenne, par lopin, au terrier de Mons de 1616), le vignoble constitue la terre d'élection de la micro-propriété rurale : les 48 villageois de Mons et Ablon inscrits au terrier de 1616, déclarent en moyenne, des tenures de 5 800 m², dont deux tiers de vignes. Les gardes-messiers, portant « bâton et coutel », élus chaque année, ont fort à faire pour éloigner vaches et maraudeurs des grappes convoitées.

• La vallée, enfin, ou plaine basse, inondable (victime des crues de 1649, 1651 et 1658), recouvre la plaine alluviale de la Seine. L'Orge, tout près de sa confluence, actionne le moulin d'Orgeval, à Athis, et le Moulin-le-Roi, à Mons. Entre l'Orge et son déversoir, le Mort-Rû, voici la prairie : 60 arpents de beaux prés de fauche, accaparés par les réserves seigneuriales. Tout autour, les « marais », quelques friches, servent de pâtis aux « bêtes à cornes et chevalines » du troupeau communal (42 arpents à Athis en 1634, 15 en 1717). Saules et peupliers ourlent les rivières, et les ruisselets qui courent de l'une à l'autre, dessinant un damier irrégulier sur les prés et les saussaies. Entre le Mort-Rû et la Seine, voie fluviale qu'animent la batellerie, le corbillard et le coche de Montereau, les labours reviennent autour de la ferme de Chaïges.

39. D. HERVIER, *Une famille parisienne à l'aube de la Renaissance, Pierre Legendre et son inventaire après décès*, Paris, H. Champion, 1977.

B) *L'encadrement paroissial et seigneurial.* La desserte de la cure d'Athis, bénéfice ecclésiastique, incombe à l'abbaye de Saint-Victor-lès-Paris depuis le XII^e siècle. Les religieux profès y élisent toujours de zélés prieurs, rompus aux affaires du temps. Humanistes, tel Mathias Touzet (1567-1594), nourri de grec, de latin et d'hébreu, ardents réformateurs comme Nicolas Grenier (1538-1547) ou Jean de Thoulouse (1628-1652, entre temps dernier prieur-vicaire de son abbaye et auteur des « Annales » de Saint-Victor et d'un très riche « Mémorial »), ces grands pasteurs d'âmes dominent de très haut la masse de leur troupeau. Avec leurs consciencieux vicaires (4 ou 5 frères de Saint-Victor au XVI^e s. ; 2 vicaires au XVII^e dont un pour la chapelle d'Ablon, plus un serviteur domestique) ils jouissent de modestes revenus, sans doute sous-estimés à 340 livres en 1693⁴⁰ (portion congrue à 300 livres en 1686). Il leur faut compter, il est vrai, avec une fabrique pauvre, trop souvent chargée de la consolidation du clocher (1616) ou de la nef (1678) : la fonte de cloches nouvelles en 1635, occasionne une dépense de 1 000 livres « somme immense pour l'église et fabrique d'Athis de peu de revenu, et les habitants devenus fort pauvres depuis les guerres, outre le seigneur et les bourgeois qui ne se cognoissent à faire aucune aulmosne, legs ou libéralité à cette pauvre église »⁴¹. C'est devant elle que tous les habitants, du moins « la plus grande meilleure et saine partie des paroissiens » se réunissent, à la sortie de l'office, pour débattre des affaires de la communauté villageoise.

Nous les retrouvons, après le marché hebdomadaire, le mardi matin, à l'auditoire du château : ils y vident leurs querelles devant le bailli d'Athis (ou le prévôt de Mons). Deux seigneuries principales encadrent, en effet, les villageois : ecclésiastique à Mons-Ablon (le chapitre de Notre-Dame de Paris avec un chanoine, à titre viager)⁴², laïque à Athis (noblesse parlementaire avec les Viole et militaire avec les La Brousse, venus du Périgord), elles sont quotidiennement incarnées par le fermier-receveur (des cens, rouage, forage, champarts à la onzième gerbe sur 51 arpents en 1672), le prévôt (haute justice), le greffier-tabellion, le procureur-fiscal, le fournier et le meunier (banalités).

40. A.N., S 7073, f^o 59 v^o.

41. Fr. J. de THOULOUSE, *Mémorial*, p. 526.

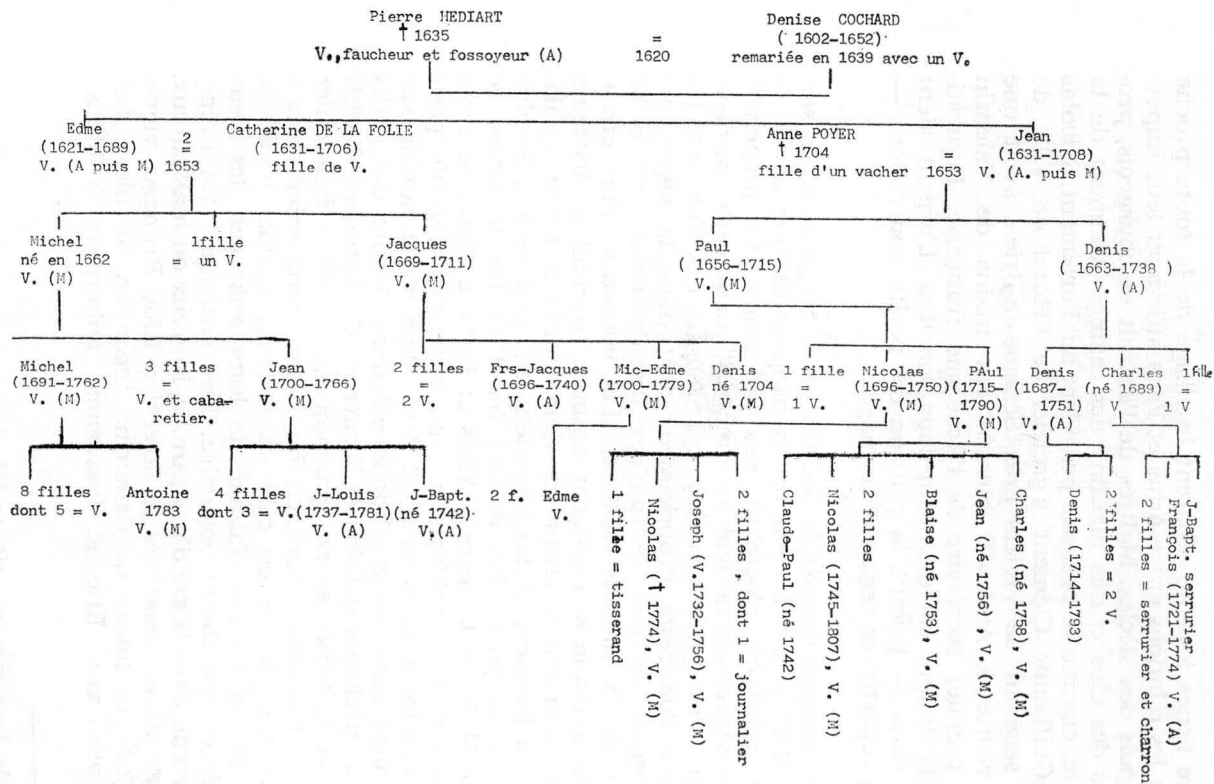
42. E. BLAIZOT et B. DUJARDIN-ROQUET, *La seigneurie de Mons-Ablon aux XVII^e-XVIII^e s.*, mémoire de maîtrise, 1972, 225 p. dact.,

Quatre lieues à peine séparent le village de la toute proche capitale : les relations entre Athis et Paris affirment leur importance depuis des siècles. Maîtres de l'endroit et bourgeois, propriétaires des clos et des maisons des champs, viennent de la grand-ville, comme le premier président au Parlement, Nicolas Le Jay, Guillaume Clément « greffier de l'Hôtel de Ville de Paris et seigneur de Viviers près Sézanne-en-Brie... avoit une maison riante à Athis »⁴³ bientôt aux mains de Valentin Conrart, premier secrétaire de l'Académie française. Domestiques et jardiniers entretiennent leur domaine. L'argent vient donc de Paris — jusqu'à la pension des petits nourrissons — avant d'y repartir, en rentes et fermages.

C) *La composition de la société rurale ne peut alors surprendre.* Quatre familles sur dix participent chaque année, la première quinzaine d'octobre, aux vendanges. La prépondérance des vigneronns caractérise immédiatement cette paroisse de coteau : c'est grâce à la vigne que l'on vit, que l'on paye les tailles, que l'on reste propriétaire ; c'est dans la vigne que l'on se marie et que se fondent des dynasties (cf. p. 42 l'exemple de la famille Hédiart). Les contours d'un quasi-prolétariat agricole se dessinent ensuite : journaliers, batteurs en grange, charretiers, jardiniers, domestiques et bergers, salariés par les fermiers et les propriétaires, sont exclus, le plus souvent, de la possession du sol (en 1717 les taillables se partagent 24 % de la terre à Athis et 33 % à Mons, le reste allant surtout à la noblesse et aux bourgeois à Athis pour 64 %, à l'Eglise à Mons pour 38 %) ⁴⁴. Plus d'une famille sur cinq vit ainsi dans des conditions précaires. A côté des petits groupes de pêcheurs d'Ablon et d'ouvriers du bâtiment d'Athis (maçons et tuiliers), assez dynamiques, le milieu boutiquier se limite à l'essentiel (boucher, boulanger, cordonnier et tailleur d'habits). Quatre ou cinq cabaretiers, parfois hôteliers, débitent le vin du cru, faisant de leurs auberges, les lieux privilégiés de sociabilité populaire. Bien entendu, tout événement survenu dans la vie d'une famille, heureux ou malheureux, réunit parents et amis chez le tavernier. Eloy Bruneau, vigneron à Mons, et tuteur de Catherine Angoulian, sa nièce, fait ses comptes avec Etienne Jusseume, aubergiste à Mons :

43. J. de THOULOUSE, *op. cit.*, p. 578.

44. Enquête de 1717 (A. N., Q 3 207).



Une dynastie paroissiale de vigneron à Athis : les HEDIART (17-18^e s.)
(généalogie simplifiée)

V : vigneron
 (A) : Athis
 (M) : Mons
 = : uni(e) avec

4 juin 1653, enterrement de la mère de Catherine : 117 sols « tant pour avoir nory quelques parents et amis de lad. deffunte qui ont assisté a son enterrement que pour les porteurs et sonneurs » ; le lendemain, conseil de famille pour régler les questions d'héritage et de tutelle : 10 £ 19 sols tournois « pour despence de bouche qu'ont fait... les parents et amis de lad. Angoulian, assemblez pour faire lad. tuition, inventaire, closture et vente ; 17 février 1656, émancipation de Catherine : nouveau repas de famille chez Jusseau, pour 4 £ 14 sols ⁴⁵.

Hormis les quelques familles de privilégiés, domiciliées le plus souvent à Paris, une aristocratie de quatre ou cinq fermiers-laboureurs, parfois receveurs de la terre et seigneurie d'Athis ou de Mons, règne sur les grandes exploitations : Marie Bouhourt, première femme de René Gonot, fermier du Président Le Jay, à Mons, puis receveur de la seigneurie, laisse, à son décès, un actif de près de 15 000 £ ⁴⁶.

Les chefs de famille athégiens (400 cas observés) passaient parfois d'un métier à un autre, ou en exerçaient plusieurs en même temps, sans jamais parvenir, sauf exception (Etienne Jusseau cordonnier-savetier, tavernier puis honnête marchand hôtelier) à gravir l'échelle sociale. Des journaliers peuvent curer les fossés ou garder les moutons ; les vigneron tailler la pierre, les bosquets ou faucher les prés : ces mutations professionnelles ne traduisent pas des mutations sociales.

3. LA FÉCONDITÉ LÉGITIME A ATHIS DE 1576 A 1668.

Femmes de vigneron ou d'artisan, de journalier ou de laboureur, les Athégiennes se sont mariées de moins en moins tôt au XVII^e siècle. Les ménages formés sous Henri III et sous Henri IV, avec des femmes très jeunes — 18 à 19 ans, le plus souvent — se révèlent-ils alors plus féconds que leurs successeurs, moins rapides à se constituer ?

Confrontons d'abord les deux méthodes de reconstitution des familles déjà présentées.

La méthode Henry appliquée à la lettre porte sur 1 599 années de vie conjugale totalisées pour 118 unions : 520 enfants

45. A.N., S 481.

46. *Idem*, déjà analysé dans E. BLAIZOT et B.D. ROQUET, *op. cit.*

en sont issus (correction faite des ondoyés-décédés, estimés à 3 %), soit une moyenne de 4,41 par famille. Sa variante s'appuie sur 189 fiches pour lesquelles la femme s'est mariée avant 50 ans (2 450 années de vie conjugale) : les 802 naissances dues à ces familles donnent la moyenne de 4,24 par ménage. L'aménagement de la méthode Henry n'augmente donc pas la dimension moyenne des familles athégiennes, proche du quotient grossier baptêmes/mariages établi à 4,55 de 1576 à 1669 (la différence s'expliquant surtout par l'utilisation des transcriptions de mariage indiquées à Athis ou retrouvées ailleurs). Il ne sous-représente donc pas les unions stériles — c'était la crainte initiale —, parvenant même, devant les lacunes des mortuaires, à mieux les saisir (4,5 % de l'ensemble, au lieu de 2 %). Au total, les taux de fécondité calculés sur les deux échantillons donnent des résultats remarquablement concordants : 327 ‰ de taux de fécondité global à tous âges (11-49 ans) par la méthode adaptée, 325 ‰ par la méthode traditionnelle. Tous les trois ans, en moyenne, les familles athégiennes accueillaient un nouvel enfant.

Ainsi, au vu de ces résultats⁴⁷, il semble bien qu'il y ait tout à gagner à appliquer la méthode adaptée à l'état civil des XVI^e-XVII^e s., en conservant bon espoir de calculer des taux de fécondité très proches de la réalité.

La courbe générale de fécondité⁴⁸ suivant l'âge de la femme, pour toutes les unions célébrées de 1576 à 1668⁴⁷ présente l'allure régulière souvent rencontrée par la suite : bonne représentation des groupes d'âge de la femme, base statistique satisfaisante, enregistrement soigneux des baptêmes en rendent compte. Mais cette régularité s'inscrit dans le cycle d'une fécondité moyenne : pour aucun groupe d'âge, les taux ne dépassent 420 ‰ (donc bien au-dessous des taux canadiens). Révélation intéressante, à nuancer cependant par l'impossibilité de rétablir les naissances (peut-être 5 % des enfants manquent au baptême).

Le groupe d'âge 10-14 ans, rarement représenté jusqu'ici, souligne la stérilité absolue de ces cinq fillettes à peine nubiles (la benjamine n'ayant pas 12 ans à son mariage). Aucune

47. Voir fig. 8 et 9, pl. VII.

48. Très proche de celle de Crulai (mariages de 1674-1742). Cf. E. GAUTIER et L. HENRY, *La population de Crulai, paroisse normande, étude historique*. Paris, P.U.F., 1958 (Cahier de l'I.N.E.D., n° 33).

mère de moins de 16 ans (la plus jeune accouche à 15 ans 11mois). C'est bien entre 20 et 25 ans que les femmes sont les plus fécondes. Après 30 ans, la baisse est sensible, brutale après 35 ans.

Si on isole les femmes mariées à moins de 20 ans (1 172 années de vie conjugale, 77 fiches), la « relative stérilité des adolescentes » apparaît clairement : 300 ‰ environ pour les jeunes filles de 12 à 19 ans au début de l'union, 370 ‰ pour les femmes de 20 à 24 ans.

La fécondité des femmes s'accroît donc, comme à Corbeil³ avec l'âge au mariage jusqu'à 23 ans. Or, l'âge au mariage tardif semble bien être le fait du XVII^e s. Aussi les 189 fiches utilisées ici ont été réparties sur deux périodes, suivant la date du mariage : 1576-1620 et 1621-1668, chaque époque comportant 1 200 années de vie conjugale. L'augmentation de la fécondité des Athégiennes du XVI^e au XVII^e siècle est indéniable⁴⁷ : la raréfaction croissante des candidates aux noces avant 20 ans, élève le taux de fécondité de 285 à 370 ‰ de Henri IV à Louis XIV. Entre 20 et 30 ans, les femmes mariées de 20 à 24 ans, accouchent, en moyenne d'un enfant tous les deux ans (496 ‰ de 20 à 24 ans, 476 ‰ de 25 à 29 ans). Au cours de la première période, les Athégiennes ont une fécondité de Genevoises, plus faible que les Anglaises de Colyton et que les citadines de Pont-de-Vaux. Après 1620, leur fécondité s'élève pour se situer à un seuil moyen entre la ville, toute proche, de Corbeil et la petite cité viticole d'Argenteuil.

Ainsi, dans cette paroisse du sud de Paris où les femmes allaitent leurs enfants et nourrissent les petits Parisiens, les mères, un peu moins jeunes sous Louis XIII que sous Henri III, appellent cependant plus souvent la sage-femme, au cours de leur vie conjugale, que leurs devancières.

L'âge de la mère à la dernière naissance se situe, en moyenne, à 40,5 ans (50 cas observés) ; à 40,2 pour les femmes mariées de 1576 à 1620, 40,8 pour celles épousées de 1621 à 1668. Fragile observation qui rejoindrait celle déjà formulée à propos de Pont-de-Vaux²³ : l'augmentation de la fécondité au cours du XVII^e siècle aurait-elle aussi passé par un retard — léger — de la ménopause ? Passé 46 ans, aucune femme ne met d'enfant au monde à Athis (47 ans à Meulan de 1660 à 1739, 50 ans à Corbeil de 1624 à 1663).

4. DIMENSION DES FAMILLES.

Les 32 familles complètes athégiennes (celles où la femme a célébré son 45^e anniversaire dans sa première union) comportent, en moyenne, 7 enfants (7,2). Les 15 familles complètes de Corbeil en comptaient plus de 8. La rareté des familles très prolifiques peut surprendre : 5 seulement comprennent 10 enfants ou davantage. L'union la plus féconde (pour laquelle l'âge de la mère et la date de mariage font défaut) aurait donné naissance à 13 enfants, de 1566 à 1583.

Or, cette fécondité moyennement forte est réduite par la brièveté de la durée de l'union conjugale. 379 familles, constituées sur Athis de 1560 à 1670, se prêtent à l'observation⁴⁹. 271 d'entre elles semblent issues d'un premier mariage des deux époux : les deux conjoints qui se présentaient pour la première fois devant le prêtre, avaient ainsi une espérance de vie conjugale de 15 ans 4 mois (durées échelonnées de 1 mois à 56 ans). Pour 57 % d'entre eux, l'union a été rompue avant le 15^e anniversaire de mariage (155/271). Trois fois sur quatre (204/271), le ménage n'a pas dépassé 21 ans de vie conjugale, n'atteignant pas, sans doute, la fin de période de fécondité de la femme. Une mère sur quatre, au maximum, traversait l'union jusqu'à la ménopause⁵⁰. Mais les ménages comportaient assez souvent des conjoints remariés : pour ces derniers, l'union ne durait en moyenne que 9 à 10 ans (9 ans 6 mois, 107 cas). Au total, toutes situations matrimoniales aux noces confondues, les familles athégiennes, décimées par les guerres de Religion et la Fronde, ne restaient pas unies 14 ans (13 ans 9 mois, 379 cas). La mort venait en rompre deux sur trois avant 15 ans de mariage (242/379 soit 64 % ; 77 % à Corbeil au XVII^e s., (48 cas)³.

49. On a rassemblé le plus grand nombre de fiches utilisables, les fins d'union étant déterminées par les actes de décès, les inventaires après décès, les testaments, les enfants posthumes...

50. En prenant 20 ans comme âge moyen au premier mariage de la femme, de 1560 à 1670 (21,9 de 1595 à 1670) et 41 ans pour la ménopause, il faut 21 ans d'union pour aboutir à des familles complètes. Parmi les 168 fiches correspondant à des premiers mariages de la femme et où figure sa date de baptême, 44 seulement soit 26 %, *une sur quatre encore*, où la mère a dépassé 41 ans dans l'union, peuvent être considérées — même si la barre n'est pas à 45 ans — comme des familles complètes : elles comportent toujours 7 enfants, en moyenne.

Ainsi, le nombre moyen d'enfants par famille achevée (tous les ménages où la fin d'union est connue, indépendamment de l'âge de la mère) apparaît-il assez faible : 3,65 pour les foyers constitués de 1560 à 1610 (181 cas) ; 4,03 pour leurs successeurs, fondés de 1611 à 1670 (195 cas)⁵¹. Tiendrait-on compte des naissances perdues (oublis d'enregistrement) et des lacunes des décès (leur absence de 1588 à 1620 élimine quelques familles, à longue durée de vie conjugale), qu'il faudrait bien cependant s'en remettre à l'évidence : la taille de la famille a augmenté d'un siècle à l'autre avec la fécondité et l'élévation de l'âge au mariage des femmes, en restant réduite entre 4 et 5 enfants.

Prolifique, la famille des XVI^e-XVII^e siècles ne pouvait réellement le devenir, quand la mort rompait trop tôt trois ménages sur quatre et entraînait la constitution de nouveaux foyers où la femme, âgée de 30 à 40 ans, arrivait déjà vieille. Dans ces derniers, à peine trouvait-on un enfant, en moyenne, au XVI^e siècle (40 cas, 1560-1610), deux, au XVII^e (47 cas, 1611-1670). En revanche, au premier foyer, la femme entrée célibataire — très jeune, le plus souvent — mettait au monde près de 5 enfants (4,36 sur 141 unions constituées de 1560 à 1610 ; 4,67 sur 148, de 1611 à 1670, chiffres minima devant les réserves déjà exprimées, surtout les « naissances perdues »).

A Corbeil, 76,6 % des familles comportent moins de 7 enfants³ ; à Athis, 80,6 % au XVI^e siècle (146/181) et 78,4 % au XVII^e (153/195), dans une paroisse où l'allaitement maternel et mercenaire (nourrissons parisiens) diminue la fécondité. Les familles très prolifiques (10 à 13 enfants) ne représentent, sans doute, pas 5 % de l'ensemble (14 cas retrouvés sur 376, soit 3,7 %, chiffre certainement inférieur à la réalité).

Nombreuse, la famille ne l'était qu'exceptionnellement : bien sûr, le passant qui frappe à la porte de Mathurin de La Folie, vigneron à Mons, en novembre 1625, trouve la table déjà bien entourée. Les deux parents président, fêtant leurs noces d'argent, assistés de deux grands garçons, Jean et Jacques, 21 et 24 ans déjà, deux ou trois adolescents de 13 à 18 ans, trois petites filles dont l'aînée n'a pas 11 ans. En tout 9 ou 10 convives : des 8 enfants, 7 se marieront⁵². Mais bien plus fréquemment, le

51. Il est de 4,02 à Crulai, en Normandie (mariages de 1674-1742). Cf. E. GAUTIER et L. HENRY, *op. cit.*

52. Voir pl. IX.

jeu impitoyable de la mortalité infantile et juvénile⁵³ diminuait, la dimension des familles. Chez Edme Coulerieux⁵⁴, lui aussi vigneron, à Mons, le père et trois enfants sont emportés par la catastrophe de 1652 ; deux petits garçons avaient déjà disparu. De ce ménage de 8 enfants, trois se marient et fondent de nouveaux foyers. Famille prolifique, peut-être, famille nombreuse, non point en 1653. Aucun compagnon de jeu pour le petit Pierre Masson, fils du passeur du bac d'Ablon, en 1651 : ses huit frères et sœurs, trop tôt partis, n'ont tous vécu que quelques mois. Le cadet, Jean, né en 1652, ne survit pas à l'année terrible.

Les remariages unissaient bien les survivants du premier foyer aux nouveau-nés du second : mais des 15 enfants que deux femmes successives ont donnés à Nicolas David, le tailleur d'habits d'Athis, de 1607 à 1654, quatre seulement lui ont survécu.

Dans ces conditions, la population locale, sans l'aide d'une immigration — souvent proche, rarement lointaine — semblait condamnée à décroître.

CONCLUSION

La population du sud de Paris conserve, du XVI^e au XVII^e siècle, bien des traits de permanence : une évolution dictée par le rythme des générations, creuses ou pleines (séquences de 25 ans, en moyenne) qui traduit une stagnation d'ensemble au XVII^e s. ; des crises de mortalité très dures, parfois épouvantables (celle de 1652 envoie un villageois sur cinq au tombeau), dues surtout à de violentes épidémies, signalées par les dernières offensives de la peste ; une familiarité avec la mort, évidente, surtout aux premiers âges de la vie ; une forte émotivité (craintes des loups enragés, des brigands) doublée d'une agressivité diffuse (violences physiques) ; un calendrier identique, immuable, réglant à l'heure du ciel et de l'Eglise, conceptions et mariages. Ce dernier traduit la domination incontestée de la religion catholique : c'est elle qui rend compte de la stabilité

53. Les sources (séries mortuaires ou ersatz des mentions de survivance) ont découragé, pour l'instant, tout calcul de taux de mortalité, avec une méthode lourde et d'application difficile.

54. Voir pl. X.

des prénoms (transmis par les parrains), presque tous tirés du nom des saints, et d'un respect de la morale conjugale apparemment très grand (extrême rareté des naissances illégitimes et même des conceptions pré-nuptiales). La Contre-Réforme, responsable du parrainage unique, de la multiplication des confréries, du déplacement progressif des noces du dimanche vers le lundi et de la réduction du temps des fiançailles (à la nuit symbolique précédant le mariage), joue peut-être un rôle, encore difficile à mesurer, dans l'élévation progressive de l'âge au mariage des femmes de 20 à 25 ans, en deux générations. La démographie historique touche ici à la sociologie religieuse : peut-on voir dans cette évolution la marque précoce (1620-1660) de la Réforme catholique, attachée à dépaganiser le christianisme en réévaluant les Sacrements⁵⁵ ?

Cette apparition du mariage tardif — œuvre de la première moitié du XVII^e s. —, loin de diminuer la fécondité, semble, dans un premier temps, la stimuler : les femmes trop tôt mariées et tardivement nubiles du règne de Henri IV, lentes à devenir mères, souvent veuves (veuvage très important, surtout au XVI^e s.) ont des filles — ou des petites-filles — moins jeunes à courir à l'hyménée, mais plus fécondes (et plus longtemps fertiles ?) qui, au cours d'une vie conjugale toujours brève (moins de 14 ans) donnent naissance à plus d'enfants. La taille de la famille s'accroît légèrement (4 à 5 enfants).

D'un siècle à l'autre, les couleurs se modifient : la forte natalité des années 1565-1585 ne semble pas revenir au XVII^e siècle, dont la période sombre ne commence vraiment que vers 1675 (conséquences des crises de 1652 et 1661). Le noir XVI^e siècle ne s'installe que tardivement, vers 1590 pour disparaître vers 1630. A ce moment, les routes charrient, l'été arrivé, les journaliers du Perche ou les maçons du Limousin venus faire leur apprentissage sur les chantiers de la région parisienne. La domination des notables de la capitale passe par un tissu serré de liens économiques (du travail de la terre à la mise en nourrice des petits Parisiens), mais aussi personnels et spirituels (parrainages). Si la stabilité reste bien la note dominante, ce monde si soumis aux caprices de la nature et aux exigences de ses maîtres bouge, timidement : la résidence dans

55. J. DELUMEAU, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, P.U.F., 1971 (Coll. Nouvelle Cléo, n° 30 bis), p. 256-290.

le village natal n'est pas la règle ; entre la mort toujours aussi
impromptue et la naissance toujours aussi incontrôlée, le
mariage traduit un premier effort de l'homme pour maîtriser
son destin ⁵⁶.

JEAN-MARC MORICEAU.

56. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont apporté à ce travail une aide précieuse : MM. J. Jacquart et M. Lachiver, qui l'ont dirigé ; MM. L. Henry et J.-N. Biraben ; Mmes P. Cavallier et C. Berche, M. M. Delafosse et les services d'Archives départementales des Yvelines, de l'Essonne et du Val-de-Marne ; M. l'abbé Merminod ; Mmes N. Lemaitre et M.-J. Bautrait ; M. C. Chaudré ; enfin notre condisciple et ami M. J.-B. Capit qui, avec beaucoup de dévouement, s'est chargé du dépouillement de plusieurs registres.

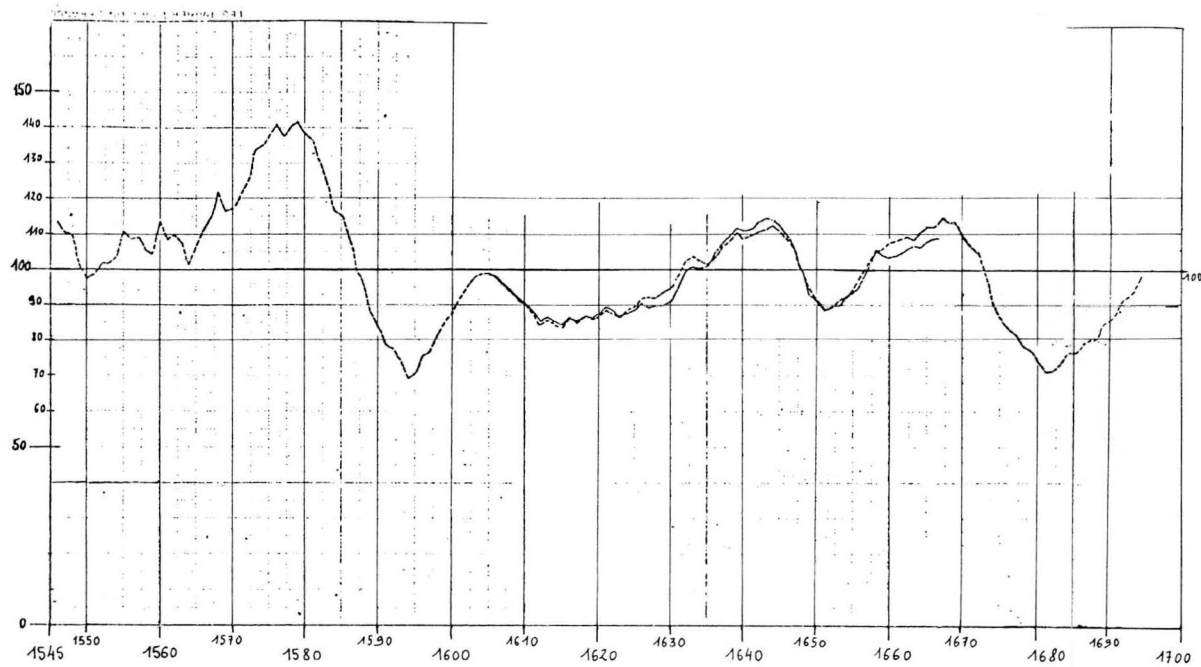


Figure 1

Mouvement des naissances

Figure 1 : Moyennes mobiles indicées
(Base 100 = moyenne 1601-1605)

..... Moyenne mobile - 15 paroisses -
1605-1666 (totalisations : Athis, Cham-
plan, Corbeil *Notre-Dame* et *Saint-Jac-
ques*, Evry, Leuville, Linas, La Ville-du-
Bois, Montlhéry, Orly, Ris, Thiais,
Soisy, Morsang, Villeneuve-le-Roi).

----- Moyenne mobile - 12 paroisses -
1546-1693 (évaluations : Athis, Brétigny,
Champlan, Etioilles, Evry, Leuville,
Linas, Louans, Montlhéry, Orly, Savi-
gny, Villeneuve-le-Roi).

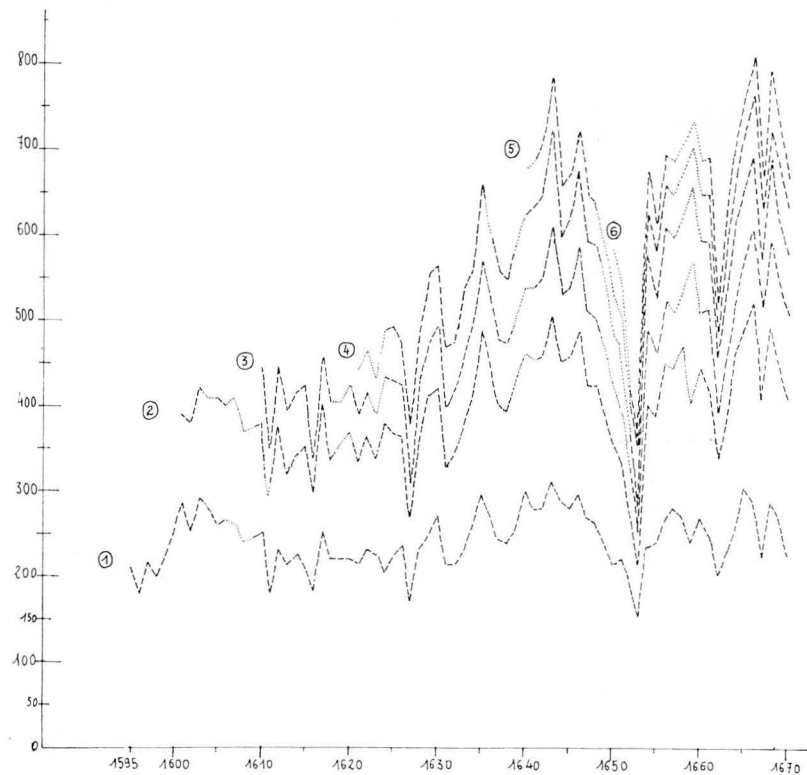


Figure 2

Figure 2 : Mouvement annuel (cumulé) des naissances au sud de Paris, 1595-1670.

① - 1595-1670 : 8 paroisses (Athis, Champlan, *Notre-Dame* de Corbeil, Evry, Linas, Montlhéry, Morsang, Orly).

② - 1601-1670 : 15 paroisses (en plus, *Saint-Jacques* de Corbeil, La Ville-du-Bois, Leuville, Soisy-sur-Seine, Ris, Thiais, Villeneuve-le-Roi).

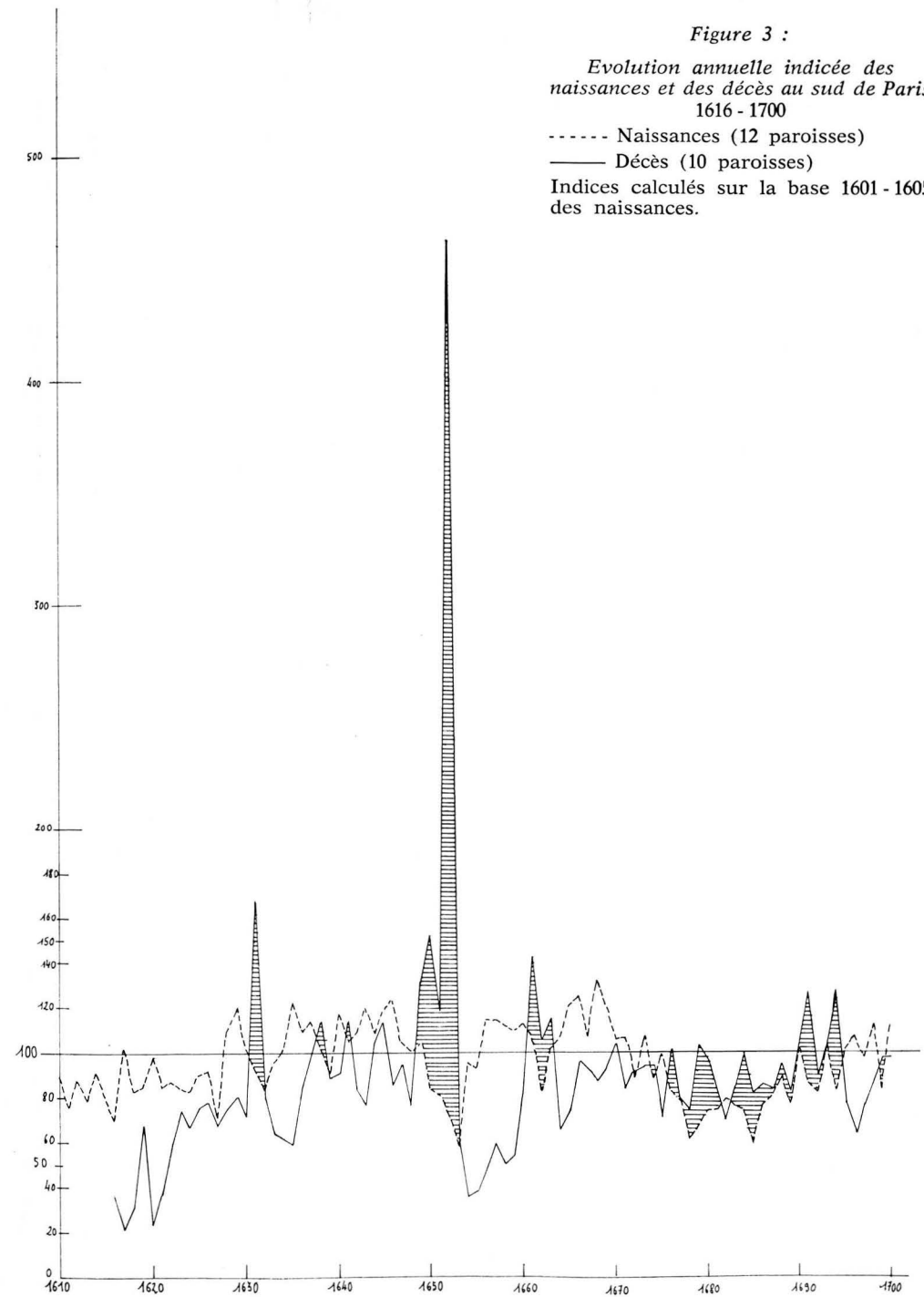
③ - 1610-1670 : 19 paroisses (en plus, Chilly, *Saint-Léonard* de Corbeil, Louans, Saulx-les-Chartreux).

④ - 1621-1670 : 23 paroisses (en plus, Epinay, *St-Martin* de Corbeil, Savigny, Wissous).

⑤ - 1640-1670 : 27 paroisses (en plus, Crosne, Juvisy, Saint-Michel, Saint-Pierre de Montlhéry).

⑥ - 1650-1670 : 28 paroisses (en plus, Villeneuve-Saint-Georges).

Figure 3 :
 Evolution annuelle indicée des
 naissances et des décès au sud de Paris
 1616 - 1700



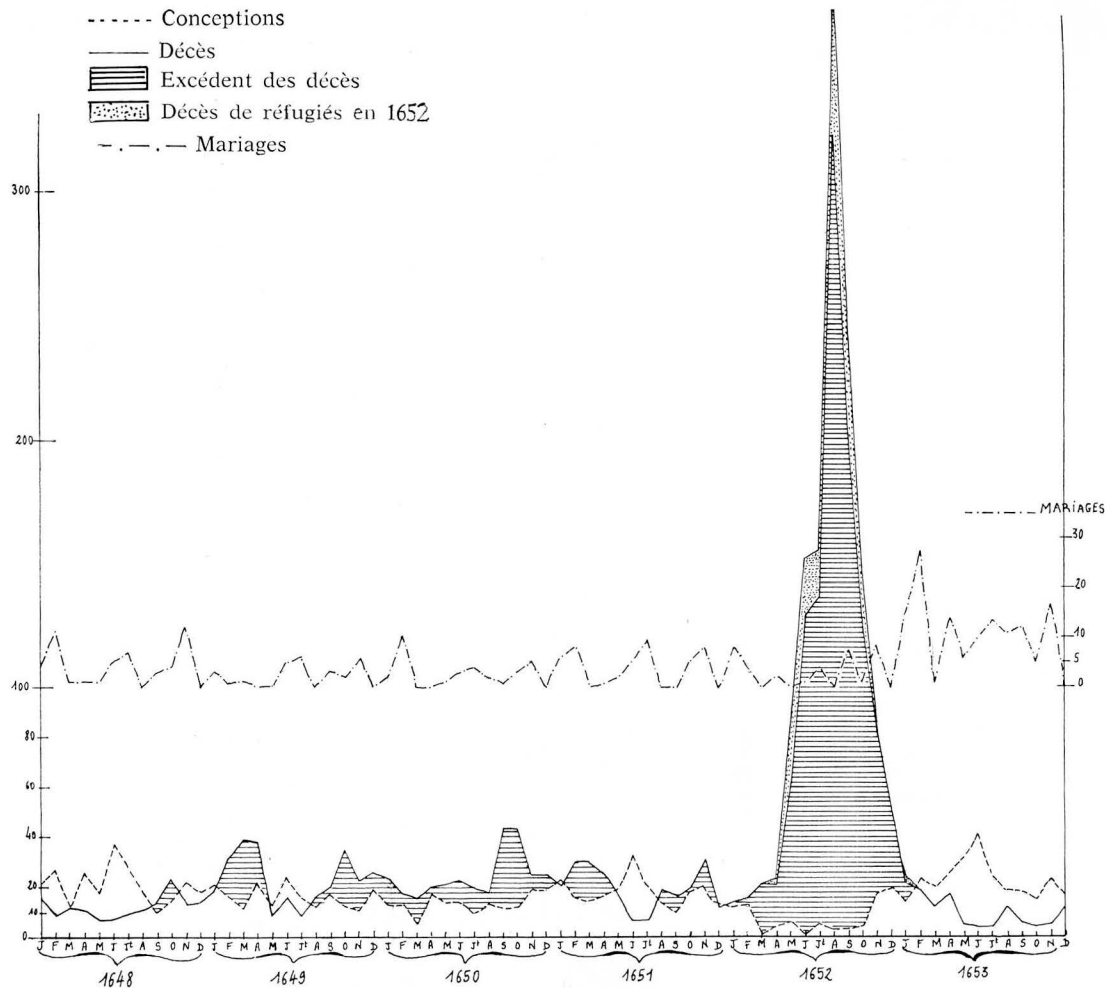
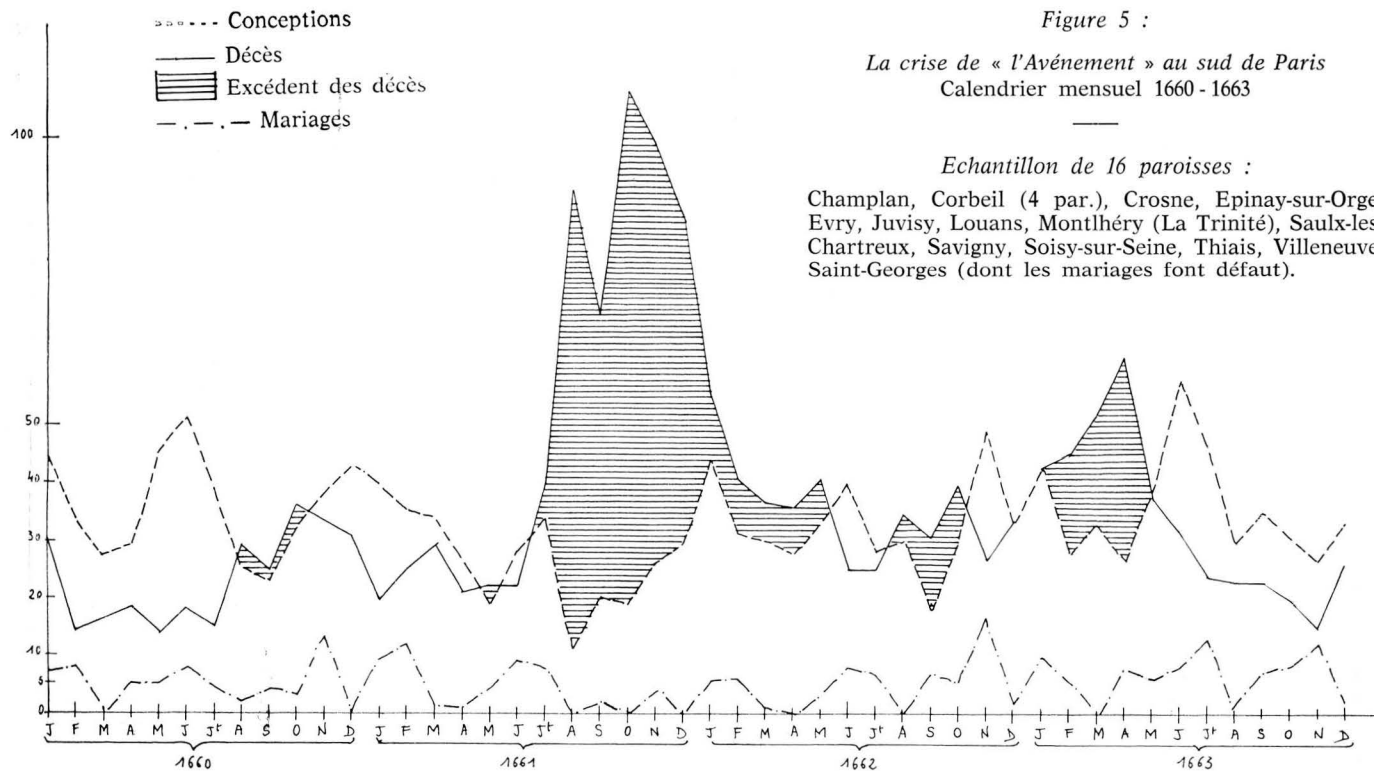


Figure 4 :
 Les crises des Frondes
 au sud de Paris
 Calendrier mensuel
 1648 - 1653

Echantillon de
 10 paroisses :

- Athis
- Brétigny (Saint-Pierre)
- Champlan
- Chilly
- Epinay-sur-Orge
- Evry
- Louans
- Montlhéry (la Trinité)
- Savigny
- Soisy-sur-Seine.



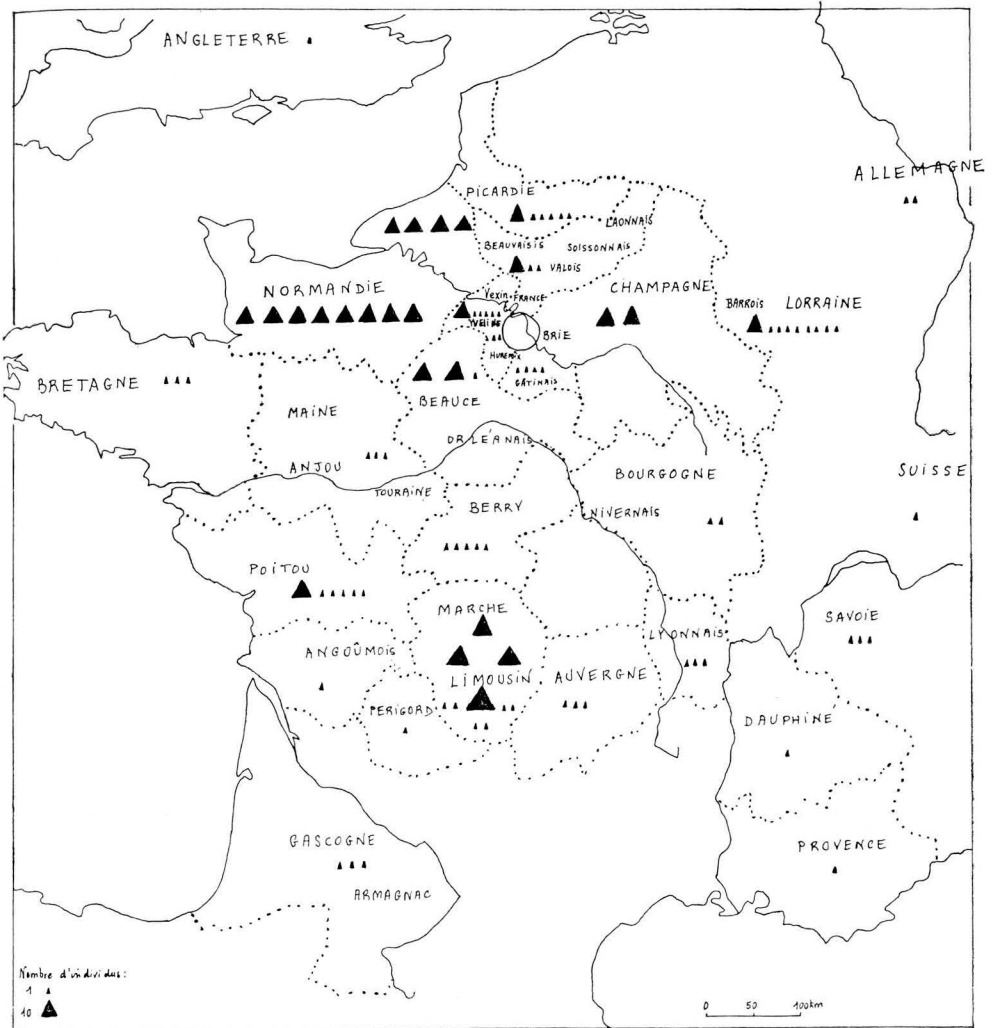


Figure 7 : Origine géographique des « étrangers » au décès Sud de Paris 1600 - 1670

Figure 8 : Taux de fécondité légitime

Ensemble des mariages 1576 - 1668

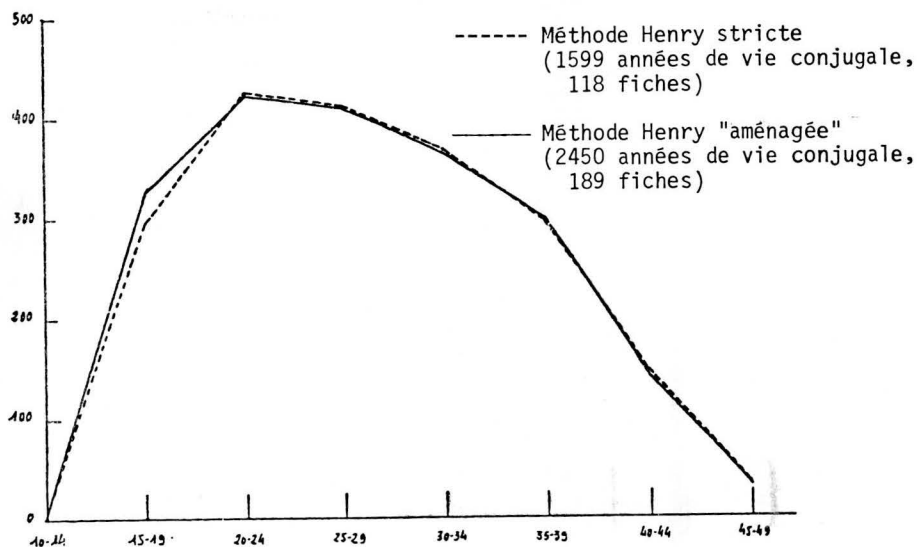
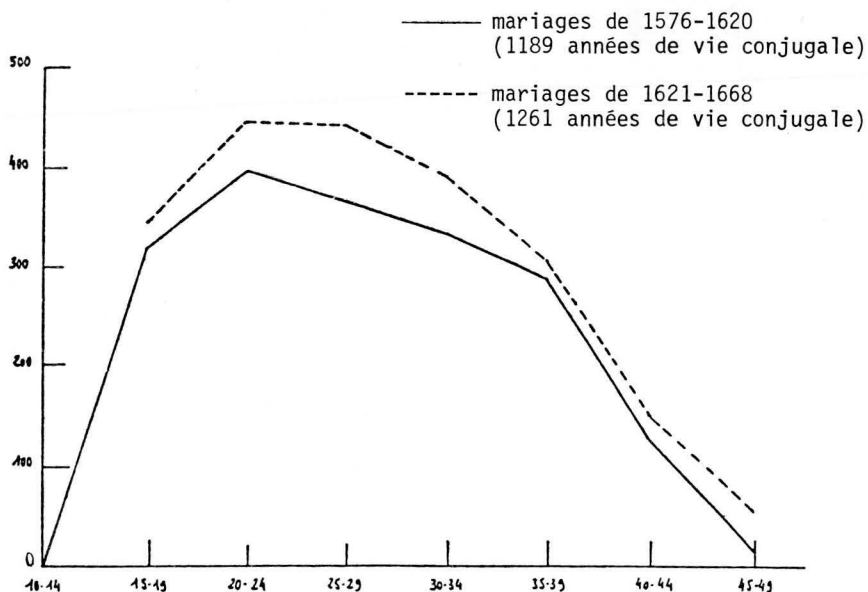
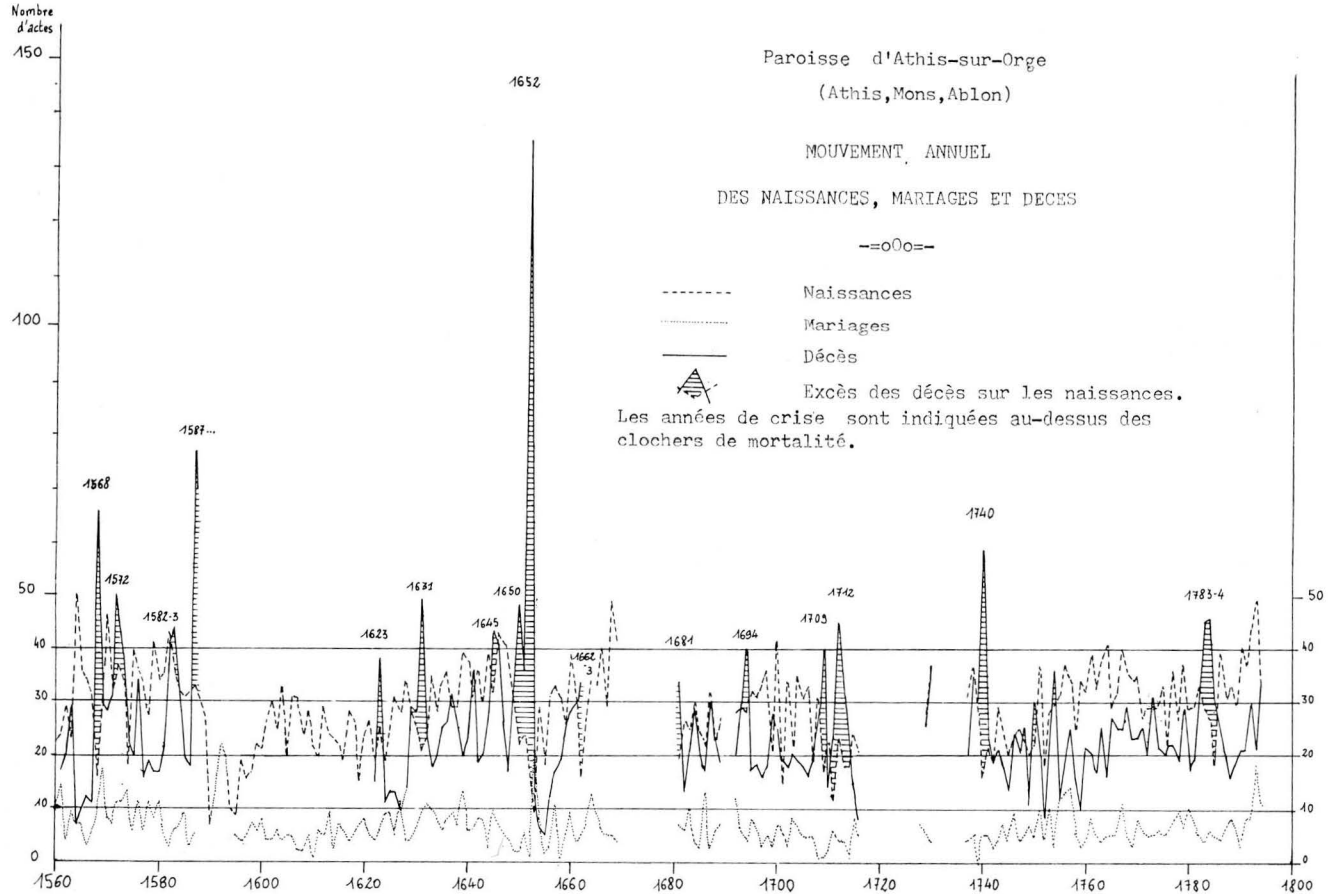


Figure 9 : Taux de fécondité légitime

Evolution de 1576 à 1668





Mari : DE LA FOLIE Prénom : Mathurin Fils
 NOMS
 Femme : MESNAGER Prénom : Jeanne Fille

PROFESSION
 Vignerons à Mons : 1615 (où il détient 2 maisons et 3062 m2 de vigne, A.N S 810)

MARIAGE célébré à
 n° MF 1
Athis-Mons (Essonne)
 né à : demeurant à :
 MARI :
 FEMME :

Rang du mariage	Age au mariage	Dates		Durée	Age en fin d'observ.	Remariage le
		de mariage	de fin d'observ.			
1	20	18- 11- 1600	23- 08- 1641	40	61	
		de naissance	de décès			
			23- 05- 1649			
			23- 08 - 1641	61	61	

Prénom et NOM du nouveau conjoint	Lieu du décès
	Mons
	Mons

Athis-Mons (Essonne)

Groupes	Durée (ans)	Nbre de nais.	Age de la mère	Durée de mariage	Inter- valle en mois
15-19		21	1	12	
20-24	4,5	2	27	5	32
25-29	5	2	28	8	21
30-34	5	2	31	11	35
35-39	5	1	34	14	33
40-44	5	1	33	18	44
45-49	5	0	41	21	34
0-4	5	2			
5-9	5	2			
10-14	5	2			
15-19	5	1			
20-24	5	1			
25-29	5	0			
30-34	5	0			
Total		8			
Garçons		4			
Filles		4			

Sexe	Rang	NAISSANCES		DÉCÈS		MARIAGES	
		Date	s. m.	Age	Date	Age	
M	1	25- 11- 1601		20- 09- 1643	M	41	[24- 01- 1627] 25
M	2	31- 08- 1604			M	24	[09- 06- 1630] 25
F	3	20- 05- 1607		20- 10- 1631	M	24	[24- 02- 1631] 23
M	4	04- 03- 1609		13- 05- 1652	M	43	[29- 06- 1638] 29
M	5	05- 02- 1612					
F	6	02- 12- 1614	P 1660				[06- 06- 1638] 23
F	7	26- 08- 1618	P 1659				[26 - 01- 1642] 23
F	8	25- 07- 1621		19- 10- 1647	M	26	[17- 01- 1644] 22

Famille nombreuse chez les de la Folie : au moins 7 enfants ont pu célébrer leurs premières noces (à un âge plus élevé pour les filles que pour la mère), leurs deux parents comme témoins ! Chance toujours mesurée.

D'un type plus courant, le second exemple illustre l'importance de la mortalité infantile et juvénile : chez Edme Coulerieux , 5 des 8 enfants n'ont pas célébré leur 6^e anniversaire. La conception de Perrette, le 1^{er} novembre 1651, semble fatale au petit nourrisson parisien allaité par Germaine. On remarquera les effets destructeurs de la crise de 1652.

OBSERVATIONS

Mari : COULERIEUX Prénom : Edme Fils : {
 NOMS Jean + 1624
 Femme : BRAISEUX Prénom : Germaine Fille : {
 Geneviève COUVERT + 1630

PROFESSION
 Vigneron à Mons : 1633-1652
 (marguillier, 1652)
 (Nourrice (+ N.Paris 1651) ⁰¹⁻¹¹)

MARIAGE célébré à
 no
 MF 1
 Zithis-Mons
 (Essonne)
 né à demeurant à
 Ablon
 MARI
 FEMME Mons

Rang du mariage	Age au mariage	Dates		Durée	Age en fin d'observ.	Remariage le
		de mariage	de fin d'observ.			
1	20	16-05-1633	XX-04-1653	19	40	01-02-1655
		de naissance	de décès			Durée du veuvage
			XX-07-1652			en
		28-05-1612	P-1658 (m. Braiseux)			mois
						30

Prénom et NOM du nouveau conjoint	Lieu du décès
Jacques CHARTIER	

Zithis-Mons (Essonne)

Groupes	Durée (ans)	Nbre de nais.	Age de la mère	Durée de mariage	Inter-vaile en mois	Sexe	Rang	NAISSANCES			DÉCÈS			MARIAGES		Prénom	Prénom et NOM du conjoint
								Date	s. m.	Age	Date	Age					
			22	1	15	M	1	04-09-1634			+ avant 1680			10-02-1659	24	Edme = Marie VIORNE (+1687)	
15-19			24	3	23	M	2	24-08-1636			25-08-1636	1j				Marin	
20-24	4,5	2	26	5	25	F	3	03-10-1638			23-02-1684	V 45	26-05-1664	25	Marguerite = Louis BARON, charretier		
25-29	5	2	28	7	29	M	4	10-03-1641			06-12-1645	C 4			Pierre		
30-34	5	2	31	10	33	F	5	29-12-1643			P 1703		24-11-1664	20	Marie = Denis BREDÀ, vigneron		
35-39	5	1	34	13	35	F	6	20-12-1646			31-07-1652	C 5			Germaine		
40-44	0,5	1	37	16	32	F	7	15-08-1649			28-07-1652	2			Jeanne		
45-49			40	19	35	F	8	02-08-1652			28-08-1652	26j			Perrette.		
Total		8															
0-4																	
5-9																	
10-14																	
15-19																	
20-24																	
25-29																	
30-34																	
Total																	
Garçons																	
Filles																	

OBSERVATIONS

L'oppidum de Champlan

Habitats gaulois et gallo-romain

par Patrice DUMONTIER

I. — SITUATION

A) SITUATION GÉOGRAPHIQUE.

La commune de Champlan dans l'Essonne se situe dans l'ancien pays de Hurepoix et à 13 kilomètres au sud de Paris. Placée au centre d'un triangle formé à l'ouest par la commune de Palaiseau, au nord par celle de Massy et au sud-ouest par celle de Longjumeau, elle est desservie par les départementales D. 59 et D. 117.

C'est à la limite nord de cette commune que se trouve la « Butte Chaumont », anciennement appelée Challepont et dont les dimensions sont :

- pour la plus grande longueur 700 m environ
- pour la largeur maximum 400 m environ

Au sommet se trouve le point géodésique de la cote 136.

Placée au centre même du synclinal de l'Eure, la colline frappe tout d'abord par son isolement au milieu de la plaine ; la vue n'y est arrêtée qu'au nord par l'anticlinal de Meudon et au sud par celui de Roumois ; elle frappe aussi par son aspect de butoir à l'entrée des vallées de l'Yvette et de la Bièvre, plus près toutefois de la première que de la seconde.

Par ailleurs, sa situation commandait aux temps gaulois la circulation sur la voie de Lutèce à Genabum qu'elle dominait.

B) SITUATION GÉOLOGIQUE.

D'après la carte géologique au 1/80.000^e (feuille de Melun) la Butte-Chaumont de Champlan appartient essentiellement à la formation sableuse stampienne et se termine par une petite calotte de limon des plateaux. L'ouverture d'une carrière, pour l'extraction des sables, a permis de découvrir à son sommet un témoin de calcaire d'Etampes, ici marneux et plus ou moins meuliérisé à la base ; c'est donc la butte témoin la plus orientale de la surface structurale de Beauce, bien représentée à l'horizon nord-ouest par les plateaux de Saclay et de Verrières-Villacoublay¹. L'intense exploitation de la sablière au cours de ces dernières années a permis à une équipe pluridisciplinaire de la Faculté des Sciences de Paris d'en effectuer une étude très complète et de mettre en évidence, en particulier « une topographie d'érosion, éolienne, dans la masse des sables marins en place, dessinant trois ondulation successives, dont l'axe est approximativement Est-Ouest »².

En ce qui concerne l'emplacement du site gallo-romain, sa proximité du sommet sur le flanc nord laisse supposer qu'il se situe au niveau du calcaire d'Etampes, à la limite de l'affleurement du Stampien sableux remanié, ce qui explique la forte imprégnation par le carbonate de calcium du sol sur lequel il repose.

II. — HISTOIRE DE LA FOUILLE

Le site nous fut signalé en 1967 par S. Pinson, qui avait recueilli dans une tranchée effectuée sur le sommet de la butte, un matériel homogène du début du I^{er} siècle (1 monnaie à l'autel de Lyon, 1 fibule d'Aucissa et un plat de céramique sigillée qui nous fut communiqué et qui sera décrit au chapitre VI).

1. POMEROL (C.) et FEUGUEUR (L.). *Bassin de Paris, Ile-de-France*, Paris, Masson, 1968 (guides géologiques régionaux).

2. MORAND (F.), RIVELINE-BAUER (J.) et TRICHET (J.). *Etude sédimentologique, paléogéographique et géomorphologique de la Butte Chaumont (Champlan, Essonne)*. Communication à la Société géologique de France, 1969.

Bono →

Bonner-ans.
den 27:5 To
Canchein
galle roman
page 71

Bully Nazarin
galle roman
page 72 de
bulletin 82 ann.
(1976)
1777

La destruction progressive de la colline par l'exploitation des sables stampiens nous amena à demander l'autorisation d'une fouille de sauvetage, qui dura jusqu'à fin 1973³.

La colline étant aux 2/3 détruite, ce sauvetage consista en une série de sondages effectués sur le rebord du versant nord. En effet, le sommet était recouvert d'un remblai, déposé par les carriers, de 5 à 10 m de haut, qui rendait impossible une extension de la fouille dans ce sens.

III. — LOCALISATION DE L'OCCUPATION HUMAINE

La butte orientée est-ouest a la forme d'un ovale irrégulier, plus large à son extrémité ouest, avec un appendice s'avancant vers l'est.

La fouille de sauvetage se déroula sur le versant nord près du plateau vers l'extrémité ouest de la Butte⁴.

Les niveaux d'occupation reconnus témoignent d'une occupation de la Tène III localisée essentiellement dans un rectangle dont les limites sont à partir du point 0, les carrés C. 1 et C. 14, et d'un habitat du 1^{er} siècle de notre ère⁵ qui devait sans doute s'étendre plus profondément vers le centre du plateau mais la destruction totale de celui-ci par les carriers nous empêcha de vérifier cette hypothèse.

Une prospection régulière de la butte nous a permis de localiser sur le versant nord-est, à mi-pente, un semis de silex néolithique (locus 2) et en bas du versant nord, là où les labours entament la colluvion würmienne, une occupation attribuable au Paléolithique Moyen (locus 3) et au Néolithique (locus 3 b). Ce matériel n'entrant pas dans le cadre de notre étude, ne fera pas l'objet d'une description typologique détaillée.

3. Qu'il nous soit permis ici de remercier M. Longuet, propriétaire de la carrière qui nous donna toutes facilités pour accomplir ce sauvetage, ainsi que M. Fleury, directeur des Antiquités historiques et son adjoint M. Petit, pour leurs autorisations et leurs nombreux conseils. Nous apportons également nos remerciements à MM. J.-B. Colbert de Beaulieu et Hoffman pour l'aide qu'ils nous ont apportée, respectivement dans l'analyse des monnaies gauloises et de la céramique sigillée. Pour ne citer qu'eux, il faut indiquer également, que sans J. Abot, P. Debaud, D. Belly et J. Rhodes, ce long travail n'aurait pu être mené à son terme.

4. Voir pl. I.

5. Voir plan des fouilles, pl. II.

IV. — LA FOUILLE DE SAUVETAGE

STRATIGRAPHIE

L'ouverture du premier sondage se situa sur une ligne parallèle à une coupe franche de 2 m de haut, due à l'aménagement d'un chemin de carrier et formant angle droit avec le front de taille.

Cet angle devint le point zéro du carroyage qui s'étendit faiblement vers le sud et dans de plus grandes proportions vers l'ouest⁵.

Les différents sondages et travaux peuvent être divisés en plusieurs ensembles : groupes 1 et 2 - sondage A - B - C - D et X ; le chemin empierré ; groupe 3 ; structure Nord ; le puits.

A) GROUPES 1 ET 2 — SONDAGE A.B.C.D. ET X.

Dans ces deux groupes la stratigraphie générale est identique, ne variant qu'au niveau de l'implantation d'un mur gallo-romain⁶.

1° Pierrier composé de petites pierres calcaires et terre végétale de 15 à 25 cm que l'on retrouve sur tout ce versant.

2° Terre meuble marron de 30 à 50 cm d'épaisseur avec de rares fragments de tegulæ, céramique gallo-romaine du I^{er} S. et quelques éclats lithiques.

3° Terre argileuse marron clair d'une épaisseur irrégulière entre 25 et 50 cm ; les substructures d'un mur reposent soit sur la base de cette couche, soit encavée dans la couche sous-jacente. Ce mur borde le flanc nord et est orienté est-ouest. Le côté sud est bien marqué par l'effondrement de revêtement de mortier peint, qui donne d'une façon précise le niveau du sol de l'habitat.

En effet, celui-ci en terre battue est difficile à approcher et n'a pu être mis en évidence que sur 2 m².

Le matériel archéologique se rencontre en place à ce niveau ou roulé au-dessus de cette couche d'éboulis.

6. Voir pl. III.

4° Terre argilo-sableuse marron rouge de 20 à 25 cm avec quelques pierres calcaires erratiques.

Au mètre B.C. 10 et 11, une plus importante concentration de nodule calcaire rend le sol plus compact et peut représenter le sol de l'habitat de la Tène III. Le matériel archéologique Tène III est entièrement contenu dans ce niveau, sans perturbation de la couche supérieure. Il se situe exclusivement dans les groupes 1 et 2.

5° Rendzine calcaire ou, à partir du groupe 2, sable stampien.

B) CHEMIN EMPIERRÉ — LA FOSSE.

1. *Le chemin* : Découvert alors que le sondage avait été effectué pour décaper un niveau de mortier rose, ce chemin, large de 3,50 m était surcreusé par rapport au niveau gallo-romain habituel.

Sa construction se présente ainsi : à la base, assise de pierres calcaires provenant de la butte.

Couche de sable stampien.

Terre noire avec cailloutis ; ce dernier niveau correspondant sans doute au revêtement a été très bouleversé par des apports successifs.

Par ailleurs, il accusait un pendage de 0,90 m entre les points X et Y, distants de 5,40 m. Il est orienté nord-est, sud-ouest. Reposant sur les niveaux supérieurs des sables stampiens, quelques tessons de céramique et fragments de tegulæ trouvés tant au-dessous qu'au-dessus de l'assise, nous confirment qu'il est contemporain de l'habitat gallo-romain.

2. *Les remblais supérieurs* : La liaison entre le chemin et une fosse contiguë montre une stratigraphie complexe, dont nous ferons la description suivante :

Relevé stratigraphique, coupe est-ouest ⁷.

1° Terre arable 30 à 40 cm.

2° Terre marron avec petites pierres et matériel roulé, fragment de tegula.

7. Voir pl. III.

3° Répartie sur la lentille de sable stampien, une couche de terre noire, cendreuse, de 20 à 40 cm d'épaisseur, a livré quelques tessons de céramique commune, une fibule du I^{er} siècle, de nombreuses coquilles d'escargots, de petites pierres calcaires montrant des glaçures dues à l'action du feu. Le matériel céramique est datable du I^{er} au II^e siècle.

4° Une couche de terre sableuse contenant à gauche, sur la fosse, de gros blocs de meulière, silex meulier et calcaire. Ceux-ci en pente recouvraient la fosse et la comblèrent en profondeur en se mélangeant à un autre niveau comme nous le verrons sur la coupe nord-sud.

5° La fosse proprement dite a sectionné la couche de remblai sableux et le chemin empierré. Large de 1,40 m pour une profondeur de 0,70 à 0,80 m creusé dans le niveau du I^{er} siècle, et reposant sur le sable stampien, le fond était recouvert d'un mortier compact blanc rose épais de 3 à 4 cm. Le remplissage que nous voyons sur cette coupe est composé de lentilles de chaux, de sable, de charbons de bois et d'argile.

6° Un remplissage sableux de 0,40 m d'épaisseur en moyenne.

7° Terre argilo-sableuse. Elle contient et recouvre légèrement la base du chemin. Les quelques fragments de tessons découverts étaient situés dans les deux niveaux de cette couche.

8° Sables stampiens.

Relevé stratigraphique coupe nord-sud.

Ce relevé correspond sur le plan du sondage « E » et est donc situé 3 m en contrebas du relevé précédent :

- 1° Terre végétale et niveau pierreux, 40 cm environ.
- 2° Terre brune, remuée — 60 cm.
- 3° Couche de chaux épaisse de 10 cm.
- 4° Sable jaune, avec charbons de bois — 20 cm environ.
- 5° Terre brune rouge — 8 cm.
- 6° Couche noire, cendreuse, épaisse de 10 cm environ et contenant des clous de petites dimensions.
- 7° Remplissage sableux.

8° Terre argilo-sableuse, marron rouge, contenant la base du chemin.

9° Sables stampiens.

3. *La fosse* — coupe interne nord-sud : Ce relevé est complémentaire de celui que l'on peut voir sur la coupe est-ouest.

1° Niveau argileux rouge.

2° Terre pulvérulente marron très clair avec remplissage de pierres calcaires et meulières.

3° Chaux.

4° Fond de la fosse en mortier blanc rose.

C) GROUPE 3.

Un sondage de 8 m² fut entrepris entre le chemin empierré décrit ci-dessus et le sondage X. Ce dernier, compte tenu de la modification importante du relief de la butte servit de nouveau point 0.

Sur cette surface, nous avons rencontré un empierrement assez important qui, n'ayant pu être dégagé entièrement, ne peut être expliqué avec certitude. Celui-ci, dans les carrés B' 4 et B' 5 était très dense, épais de 15 cm environ ; composé de deux lits de pierres calcaires et meulières. Au carré B' 3, ce niveau était dessoudé et ressemblait à un éboulis.

Cet empierrement trouvé à 1 m de profondeur séparait deux niveaux :

1° — Reposant dessus, la couche contenait un matériel roulé, avec imbrex, col, céramique vernissée, et un fragment de sigillée.

2° — 20 cm en dessous, ce niveau reposant sur la couche rougeâtre contenait un matériel du 1^{er} siècle, en place, reposant à plat.

3° — Dans le niveau argilo-sableux-rougeâtre apparaît, entre les carrés B' 5 et B' 6, un cailloutis gelivé qui semble appartenir à la colluvion würmienne.

D) STRUCTURES DU FLANC NORD.

A la mi-septembre 1972, le flanc nord, recouvert en partie des déblais, était exploité par les carriers.

Situées sur une ligne parallèle au gisement et face aux sondages A et B, les couches archéologiques dégagées étaient à un niveau situé à environ 4 m, en contrebas, par rapport à notre fouille et à 15 m de distance.

La destruction de cette zone a été effectuée par une grue en un après-midi pendant notre absence et nous devons à trois jeunes gens quelques informations.

Les conditions de travail ont été telles que nous n'avons qu'un relevé stratigraphique et topographique effectué à main levée ; toutefois, ce sont de précieuses indications. Ces croquis nous montrent :

— un mur sensiblement parallèle au précédent et haut de 0,50 m ; son épaisseur minimum semblait être de 0,90 m. Il s'agissait d'un appareillage grossier à joints croisés sans mortier.

— à l'ouest, une coulée de terre cuite nous a intrigué, mais aucun sondage n'a pu être effectué pour en connaître l'origine.

Les couches archéologiques ont coulé sur la forte pente existant entre le mur nord et cette structure et sont venus, nous semble-t-il, buter contre elle. Les niveaux étaient mélangés et contenaient un matériel représentatif de la Tène III, de la première moitié du 1^{er} siècle, quelques tessons de céramique commune, atypique, et un col qui semble être une imitation grossière de la forme 324 de Chenet, datable de la fin du 1^{er} siècle ou du 2^e siècle de notre ère.

Il est particulièrement difficile d'émettre un avis sur cette structure trop vite disparue. Toutefois, compte tenu de sa situation sur le flanc nord, il est possible que cet appareillage appartienne à un mur de soutènement.

E) LE PUIITS.

Voir ci-dessous, ch. V.

V. — HABITAT GALLO-ROMAIN

LES STRUCTURES

Les seules traces concrètes de cet habitat sont les substructures du mur qui bordent le versant nord d'est en ouest et que

l'on a pu suivre sur 39 m avec une ouverture certaine entre les mètres 7 et 8.

Les fondations sont composées de trois assises de pierres calcaires et meulières. Les bords sont alignés, l'intérieur est complété de moellons assemblés sans mortier.

D'une largeur constante de 70 cm jusqu'au sondage A, à partir du sondage B il est détruit partiellement à l'intérieur et atteint 25 cm en sondage D, pour être, à nouveau, de 70 cm au sondage X.

Au-dessus du sol, ce mur était construit en pisé, dont nous conservons quelques fragments⁸. L'intérieur était revêtu d'une peinture murale polychrome trouvée très fragmentée et dont aucun motif n'a pu être reconstitué. Le rouge est dominant ; les autres couleurs représentées sont le jaune, vert, gris bleu et le blanc.

Le support de ce revêtement a une épaisseur de 15 à 22 mm, et est en mortier gris blanc, de sable et de chaux avec une fine pellicule de mortier de chaux en surface (1 mm environ).

Il y a lieu de noter par ailleurs le peu de tegulæ rencontré. Il est vraisemblable que les superstructures se sont écroulées en contrebas lors de leur destruction.

Au mètre 22/23, un nouveau mur fait angle droit avec le précédent et semble vouloir descendre le versant. De même largeur, il est composé de moellons plus volumineux et a été établi postérieurement au mur principal. Il rejoignait sans doute les structures décrites plus haut.

Cet habitat de sommet était desservi par un chemin empierré large de 3,50 m qui montait le long de la butte sur le versant nord et est orienté nord-est/sud-est.

Ce chemin qui conduisait à l'extrémité ouest de la butte, devait passer non loin du puits situé à environ 25 m du carré A' 18. Ce puits a été lui-même découvert alors que les bulldozers le coupaient en deux, à 9 ou 10 m sous la surface du sol. L'ouverture devait se situer initialement à la cote 125-130 environ. D'un diamètre extérieur de 2 m, l'ouverture est irrégulière, entre 0,90 et 1 m. Il est dressé avec des plaques

8. GRENIER (A), *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, Paris, A. Picard, 7 vol., 1931-1960 (t. III).

AGACHE (R.), *Détection aérienne des vestiges protohistoriques, gallo-romains et médiévaux*, Amiens, 1970.

de meulière et de silex de $0,40 \times 0,25$ environ, à joints croisés sans mortier et en deux épaisseurs. Nous n'avons pu atteindre le fond, la paroi étant détruite à 13,55 m de profondeur. Sur cette hauteur, nous n'avons rencontré qu'un remplissage volontaire de moellons avec un peu de sable d'infiltration, des tegulæ et imbrices et quelques fragments de céramique. Compte tenu de la profondeur de la couche aquifère l'ouvrage devait atteindre 30 m environ.

VI. — ETUDE DU MATERIEL

Le mobilier sera décrit par niveau et non systématiquement, par la datation qui peut être attribuée séparément à chaque objet.

A) MATÉRIEL PROVENANT DU NIVEAU DE LA TÈNE III.

1° *La céramique :*

L'intérêt principal de la céramique de Champlan provenant du niveau de la Tène III est sa grande homogénéité à l'abri de toute intrusion étrangère, tant dans les techniques utilisées qu'au niveau des formes. Bien que le nombre de vases et de types soit limité, nous avons suivi dans notre analyse une méthode déjà utilisée pour un site de la Tène et publié par le laboratoire d'anthropologie préhistorique de la Faculté des sciences de Rennes⁹.

a) *La technique.*

Il ne saurait être question ici de différencier la céramique commune de la céramique luxueuse. En effet, la céramique peinte du centre de la Gaule est absente ainsi que les vases engobés, en dehors toutefois du pot n° 17 qui présente les traces d'un engobage noir luisant, près du col, et qui pourrait appartenir au groupe des céramiques « graphitées ».

Non tournée et à cuisson réductrice, cette céramique peut néanmoins être divisée sur le plan technique en deux groupes distincts :

9. GIOT (P.R.), LEROUX (C.T.) et ONNEE (Y.), *Le souterrain de Bellevue*, Rennes, Faculté des Sciences, 1968.

1° Céramique fine,

2° Céramique grossière (avec traitement des surfaces ; sans traitement des surfaces).

1° Céramique fine.

Elle est faiblement représentée, nous ne possédons qu'un petit pot n° 6 et 2 fragments de col.

La pâte est fine, bien épurée, les parois ont de 3 à 5 mm et les teintes varient d'un gris noir au brun foncé. Les deux fragments de col sont lissés alors que le pot présente à l'épaulement un très fin raclage horizontal visible à la loupe, obtenu par un outil dentelé très étroit (4 mm environ).

2° Céramique grossière avec traitement des surfaces.

C'est le groupe le mieux représenté.

La cuisson est réductrice comme pour toute la céramique provenant de ce niveau. Toutefois, elle est quelquefois imparfaite et présente des surfaces variant sur les mêmes vases du brun noir au rouge vif provenant d'un apport d'oxygène en fin de cuisson.

La pâte à cassure noire, bien cuite, comprend un dégraissant calcaire ou siliceux finement broyé, avec quelques grains de quartz, très peu apparent en surface. Les parois ont entre 4 et 10 mm. Celles-ci sont toujours lissées au niveau du col, l'épaulement est souvent souligné par un raclage horizontal effectué au peigne, la panse étant soit brute, soit brossée ou peignée verticalement. Les parois internes sont lissées.

Seul le vase n° 17 déjà cité a une surface entièrement lissée, horizontalement pour le col, verticalement pour la panse, obtenue avec un objet à pointe mousse.

Le col montre la trace d'un engobe noir brillant.

Une exception est représentée par un fragment de panse.

La pâte contient un dégraissant sableux important, et l'extérieur montre quelques paillettes de mica alors que l'intérieur en est recouvert d'une fine pellicule.

Céramique grossière sans traitement de surfaces.

La pâte est identique à la précédente, la seule différence est le non traitement des surfaces. Le dégraissant est apparent et donne un aspect rugueux.

b) **Les formes.**

1° Décors : Si l'on exclut à juste titre les surfaces raclées qui peuvent, en dehors de leur utilité sur le façonnage du vase ou sa préhension, avoir une certaine esthétique, seuls deux types de décor sont représentés. Il s'agit de :

- deux traits incisés après cuisson à la base d'un col de céramique fine ;
- trois cannelures digitées sur le rebord d'une grande jarre.

2° Les bords : Les types sont peu nombreux et varient essentiellement suivant la forme générale du vase :

- bords droits ou légèrement évasés pour les pots, gobelets ou écuelles ;
- bords évasés pour les jattes ;
- bords évasés au sommet aplati et avec une cannelure interne pour la jatte n° 5 ;
- bords évasés avec un bourrelet souligné par une dépression pour le vase n° 18 ;
- bords très ouverts, presque à l'horizontale déjà cités et présentant trois cannelures digitées (n° 21).

3° Les fonds : Une exception est constituée par un fond annelé, appartenant sans doute à un vase de large ouverture.

Tous les autres fonds sont plats.

Le rattachement à la panse est concave pour l'ensemble des formes à l'exception de deux grands récipients de profil incomplet où la panse s'élève directement avec un angle de 60°.

4° Typologie : Comme nous l'avons indiqué plus haut, il nous a semblé nécessaire d'utiliser une méthode qui puisse, en apportant un nombre important de mesures, permettre des comparaisons avec d'autres habitats.

Nous avons donc retenu les mensurations suivantes :

- 1 — H hauteur totale,
- 2 — HC hauteur du col, du bord au point d'inflexion du profil,
- 3 — HE hauteur de la partie supérieure de la panse, entre D et la base du col,

- 4 — HF hauteur de la partie inférieure de la panse,
- 5 — DO diamètre à l'ouverture,
- 6 — DC diamètre minimum du col.
- 7 — D diamètre maximum de la panse,
- 8 — DF diamètre du fond.

Certaines de ces mesures seront rapprochées entre elles sous forme d'indices et seront indiquées sur le tableau récapitulatif.

- H/D indice d'élançé,
- D-DF/HF indice d'évasement de la panse.

Nous distinguerons les groupes typologiques suivants :

- gobelets,
- écuelles,
- jattes,
- pots,
- jarres.

c) Inventaire.

1°) Gobelets.

N° 1. Nous n'avons qu'un seul vase de ce type, de forme simple tronconique à parois et au col irréguliers. Ce dernier est soit arrondi, soit aplati. Il fait partie de la céramique grossière. La pâte est noire. Le fond vraisemblablement plat, manque (pl. 4, fig. 4).

2°) Ecuelles.

Très courant à la Tène III, cet ustensile offre une grande diversité de profils qui ont pu être classés en retenant la forme de la paroi et des bords.

Les formes ci-dessous entrent dans le groupe 1 à paroi bombée décrit par G. Chapotat¹⁰. Ce petit groupe est représenté par deux vases complets graphiquement et un col de forme identique au n° 2.

10. CHAPOTAT (G.), *Le matériel de la Tène III trouvé sur la colline Sainte-Blandine*, Lyon, C.E.R.G.R., Faculté des Lettres et Sciences humaines, 1970.

Les proportions sont très proches pour les deux éléments complets. Le diamètre à l'ouverture est de 163 à 165 mm pour une hauteur de 80 à 81 mm, soit un rapport H/D de 0,43 à 0,49.

N° 2. La paroi après un départ concave au fond est droite.

Le col, court, après une rupture avec la panse s'évase légèrement. A l'intérieur, il est souligné par un sillon discontinu avec lissage vertical irrégulier (pl. 4, fig. 6).

N° 3. Fragment de forme identique au précédent mais sans sillon interne. La pâte plus épaisse appartient au groupe 2. La surface noire est lissée horizontalement à l'intérieur et au col, le bas de la panse a subi un lissage plus irrégulier (pl. 5, fig. 6).

N° 4. La forme générale est plus trapue, la pâte appartenant au groupe 2. Après un départ concave à partir du fond, la paroi est bombée. Le col, arrondi et légèrement éversé, est souligné par une large cannelure. La surface est noire et lissée horizontalement à l'intérieur et au col ainsi que la cannelure ; le reste de la paroi a un lissage plus irrégulier (pl. 4, fig. 5).

3°) Jatte.

N° 5. Cette forme carenée au col élevé et éversé, à la panse s'incurvant en un fond plat, n'est représenté qu'en un seul exemplaire.

La pâte de groupe 2 est gris noir à l'extérieur et brun rouge à l'intérieur. La paroi est finement lissée, horizontalement par un objet à pointe mousse.

Le fond manque et ne nous permet pas d'établir le rapport H/D avec précision.

Toutefois la hauteur doit se situer entre 90 et 105 mm pour un diamètre à l'ouverture de 295 mm environ.

Ce vase est donc à classer au type des jattes basses.

Elle est sans décor (pl. 4, fig. 7).

4°) Pots et jarres.

Cette division repose essentiellement sur les volumes de vases, qui morphologiquement ne montrent pas de grande différence entre eux.

Les cinq vases reconstitués ont un rapport H/D compris entre 0,98 et 1,29. Par contre, la hauteur n'a pu être mesurée pour tous les fragments recueillis. Le diamètre à l'ouverture peut toutefois être retenu dans ce classement car les formes impliquent une hauteur en rapport avec lui. Seront donc classées dans les jarres, les vases dont le diamètre à l'ouverture sera supérieur à 200 mm.

Les pots :

C'est le groupe le plus nombreux, représenté par 5 pots complets et 7 fragments importants.

A l'exception d'un pot de petite taille (n° 6) le reste est composé de pots assez trapus (H/D inférieur à 1) et de récipients plus élancés (H/D supérieur à 1,10). Tous les types de pâte sont représentés avec une plus grande proportion du groupe 2.

N° 6. Pot de petites dimensions, à pâte fine, extérieur noir, intérieur gris noir. Le col subvertical tend à s'éverser. Il est rattaché à l'épaule par un ressaut (pl. 4, fig. 1).

N° 7. Fragment d'un col étroit à pâte fine, le haut de la panse présente deux sillons tracés après cuisson (pl. 5, fig. 4).

N° 8. Vase subtronconique à col vertical et court, aux extrémités arrondies.

L'épaule est bien dessinée et très soignée. La surface à la suite d'une cuisson irrégulière passe du brun au rouge.

La finition de ce pot a été assez soignée. Après le lissage du col, l'épaule est marquée par une suite de traits horizontaux obtenus au peigne.

La panse jusqu'au pied est peignée verticalement avec par endroits des lignes obliques (pl. 4, fig. 3).

N° 9. Fragment d'un bord appartenant à un vase de même type. Le col ici se présente sous forme d'un léger bourrelet aplati et souligné à l'intérieur par un sillon (pl. 5, fig. 9).

N° 10. Fond et partie importante de la panse d'un vase de ce type. La surface extérieure est peignée verticalement, le dégraissant semble avoir gêné ce surfacage qui est irrégulier. L'intérieur est lissé.

N° 11. Ce vase est plus globuleux que les précédents. Le col suit la ligne de la panse et s'éverse. La panse, brune, présente un « peignage » vertical obtenu avec un outil irrégulier, voire avec des brindilles ; ce peignage devient horizontal à la séparation de la panse et du col. Celui-ci est noir et bien lissé (pl. 4, fig 2).

N° 12. Col d'un pot d'un type proche du précédent, toutefois le col subvertical est aplati et rattaché à la panse par un épaulement plus marqué (pl. 5, fig. 8).

N° 13. Col de même type, que le vase n° 9. Le rebord est aplati. La surface est très bien lissée au niveau du col et présente un beau brillant noir (pl. 5, fig. 7).

N° 14. Col et fragment important de la panse d'un vase de même type. Le col est subvertical à rebord aplati. Le modelage de la panse est légèrement irrégulier, mais le peignage en « croisillons » est très soigné (pl. 5, fig. 1).

N° 15. Fragment d'un col subvertical et haut de panse. L'aspect est irrégulier, sans aucun lissage, le dégraissant est apparent (pl. 5, fig. 5).

N° 16. Pot ovoïde assez différent des précédents par sa forme : le col court s'épaissit au rattachement avec la panse et s'éverse légèrement. La surface est irrégulière, sans lissage, le col présente des traces charbonneuses (pl. 5, fig. 11).

N° 17. Pot de forme ovoïde d'une taille un peu supérieure au précédent. Le col s'éverse également mais bien lissé, il présente par endroit les traces d'un noir brillant et pourrait être classé dans le groupe des céramiques graphitées (pl. 5, fig. 12).

Les jarres.

N° 18. Fragment d'un col avec haut de panse appartenant sans doute à un vase assez trapu. Le col subvertical s'arrondit en un léger bourrelet. L'extérieur brun noir est bien lissé au niveau du col. L'intérieur est très altéré. Le récipient a pu contenir de la saumure (pl. 5, fig. 10).

N° 19. Fragment important d'une panse assez volumineuse. Le col s'éverse et présente un rebord plat, limité à l'intérieur par

une large cannelure. L'extérieur brun rose, s'assombrit au niveau du col qui est lissé. L'intérieur est, comme pour le vase précédent, très altéré (pl. 4, fig. 8).

N° 20. Fond d'un vase assez volumineux. A l'inverse des pots qui forment des angles rentrants, celui-ci présente un angle ouvert avec la panse directement dans son prolongement. Par la texture et l'épaisseur des parois, il pourrait appartenir à un vase d'un type identique au précédent. Par contre, l'intérieur est soigneusement lissé avec un objet à pointe mousse et ne présente aucune altération (pl. 5, fig. 13).

N° 21. Rebord d'une grande jarre à lèvres éversées, presque aplatie, qui présente à l'intérieur trois cannelures digitées. La surface brun rouge est lissée mais laisse apparaître le dégradant siliceux (pl. 5, fig. 2).

N° 22. Fond annelé d'un vase d'un type mal défini pouvant aller de la jarre globuleuse à la jatte. L'extérieur brun clair est soigneusement lissé sur une plage de 35 mm précédant un décor de lignes obliques tracées à la pointe mousse (pl. 5, fig. 14).

L'ensemble de ce matériel se rapproche de celui de plusieurs sites datés de la Tène finale pour des périodes très proches de la guerre des Gaules.

On trouve néanmoins, une constante, dans certaines formes, depuis le début de la Tène III, plus particulièrement en ce qui concerne les jattes. Ce matériel pourra être comparé avec celui découvert dernièrement à Montfermeil (inédit).

Il est particulièrement intéressant de constater qu'en dehors des sites de la Gaule du Midi et des grands centres, la céramique gauloise, tout en produisant des formes assez élancées, ignore les belles productions du Centre de la Gaule ou celles importées d'Italie¹¹.

11. DÉCHELETTE (J.), *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, t. IV, Paris, Picard, 1914 ; FOUET (G.), *Vases gaulois de la région toulousaine*, Paris, C.N.R.S., 1970 ; LAGRAN (Ch.) et THALMANN (J.P.), *Les habitats protohistoriques du Pègue (Drôme)*, Grenoble, Centre de documentation de la Préhistoire alpine, 1973 ; PERRIN (M.) et PÉRICHON (R.), *Un site de la Tène dans la vallée de la Saône, Champ-Semard, près de Tournus*, Paris, C.N.R.S. Gallia, 1974.

Tableau récapitulatif des dimensions des vases (cotes en mm)

N°	Types	H	HC	HE	HF	D0	DC	D	DF	H/D	D-DF/HF
1	gobelets	?				87			?		
2	écuelles	81	12	0	69	163	0	163	61	0,49	149
3	écuelles	?	15	0	?	180	0	178	?	-	-
4	écuelles	70	20	0	50	165	0	160	88	0,43	144
5	jattes	?	18	23	?	295	276	284	?	-	-
6	pots	103	23	0	80	87	84	97	68	1,06	36
7	pots	?	16	?	?	102	98	?	?	-	-
8	pots	142	14	22	106	122	121	154	88	0,92	62
9	pots	?	20	16	?	130	128	136	?	-	-
10	pots	?	?	?	?	?	?	?	95	-	-
11	pots	135	20	30	83	153	145	150	85	0,90	78
12	pots	?	20	18	?	180	178	192	?	-	-
13	pots	?	15	35	?	152	146	172	?	-	-
14	pots	?	17	32	?	?	?	?	?	-	-
15	pots	?	16	?	?	100	97	?	?	129	-
16	pots	220	16	62	142	140	136	170	125	117	31
17	pots	230	22	65	143	170	165	196	112	-	58
18	jarres	?	28	?	?	180	176	?	?	-	-
19	jarres	?	38	87	?	270	250	322	?	-	-
20	jarres	?	?	?	?	?	?	?	260	-	-
21	jarres	?	?	?	?	350 env.	304	?	?	-	-
22	fonds	?	?	?	?	?	?	?	114	-	-

2° *Le numéraire gaulois.*

Seules les monnaies trouvées dans cette couche seront décrites ci-après, les éléments trouvés en milieu gallo-romain étant décrits dans un autre chapitre.

Sauf indication contraire, les types ci-dessous ne sont représentés que par un seul exemplaire ¹².

- BN 2935 (LT.VII) ¹³ — Potin attribué aux Allobroges avec, au droit, tête humaine casquée et stylisée, à gauche.
- BN 8438 (LT.XXXIII) — Bronze coulé attribué aux Ambiani avec au droit : tête à droite et grenetis au pourtour ; au revers : cheval à droite sur sanglier, 2 cercles oculés et croissant.
- BN 8509 (LT.XXXIV) — Bronze frappé attribué aux Ambiani, avec au droit : deux croissants opposés, cercles et grenetis au pourtour ; au revers : cheval à gauche sur croissant et grenetis au pourtour.
- BN 7034 (LT.XXVIII) — Ce bronze coulé attribué aux Aulerci Eburovices, est une variété de ce type. Au droit : tête stylisée, à gauche. Au revers : cheval à droite surmonté d'un croissant et légende incomplète semble-t-il inédite : IAK..Δ..TO[S] ¹⁴.
Ce type a été rencontré à ce jour à Paris, Maule et Champlan.
- BN 9078 (LT.XXXVII) — Trois variétés de ce type attribué aux Leuci totalisent 9 exemplaires. Sur une face la tête à gauche est plus ou moins épaisse et peut, comme cela est le cas sur un exemplaire,

12. Voir. Pl. XI et XII.

13. L. T. : H. DE LA TOUR, *Atlas des monnaies gauloises*, Paris, 1892.

14. D'après J.B. COLBERT DE BEAULIEU (lettre du 29-1-1971).

montrer une joue particulièrement rebondie. Au revers : sanglier à gauche ; entre les pattes un globule (1 exemplaire) ou plus fréquemment une légère protubérance surmontée de trois points bien marqués.

- BN 7820 (LT.XXXI) — Bronze coulé attribué aux Parisii. Reprenant la description qu'en a faite M. J.-B. Colbert de Beaulieu, nous remarquons au droit : tête humaine à droite, paraissant casquée, surmontée d'une sorte de croissant. Devant la face, un décor fait de demi-cercles joints en leur centre. Au revers : cheval à gauche ; au-dessus un rinceau en S, au-dessous motif utriculaire (?) grenetis et cercle plein périphérique. 2 exemplaires.
- BN 7850 (LT.XXXI) — Bronze frappé attribué également aux Parisii. Avec au droit : tête humaine à gauche, devant la face trois annelets pointés disposés en ligne séparant la tête de la légende, incomplète ici, [VENEX] TOC. Trace d'un grenetis au pourtour. Au revers : cheval androcéphale à droite, un oiseau perché sur sa croupe et globule pointé entre les pattes.
- BN 7417 (LT.XXX) — Potin attribué aux Senones. Représenté par 16 exemplaires, dans la couche Tène III, ainsi que par 6 exemplaires dans le niveau gallo-romain, aucune différence de type n'a pu être décelée sur ces monnaies frustes et montrant une usure importante.
- Au droit : tête humaine à chevelure rayonnante, cercle plein périphérique. Au revers : cheval stylisé à gauche. La queue remonte et se courbe pour rejoindre l'anneau de la tête ;

trois cercles pleins sont placés respectivement devant le torse, sur le dos et entre les pattes ; cercle plein périphérique.

- BN 7548 (LT.XXX) — Bronze attribué également aux Senones. Au droit : 2 « chèvres » stylisées affrontées, les pattes jointes, grenetis et cercle périphérique. Au revers : loup et sanglier affrontés avec au centre un globule. Grenetis et cercles périphériques.
- BN 7565 (LT.XXX) — Bronze coulé attribué comme les précédents aux Senones. Au droit : tête humaine à droite, la chevelure est traitée en trois rinceaux en S. Trace d'un grenetis au pourtour. Au revers : oiseau à gauche surmonté d'une double ligne de deux croisants accolés et pointés.
- BN 7704 (LT.XXI) — Bronze attribué aux Suessionnes. Le droit est très altéré sur les deux exemplaires. Seul apparaît sur le bas de la pièce un décor de croisillons nettement séparé du reste de la figure par une ligne bien marquée et utilisant entre le quart et le tiers du nodule. Au revers : cheval à droite, une ligne perlée va du haut de la tête au bas de l'encolure. Au-dessus pentagramme, au-dessous étoile rayonnante soulignée d'un point. Une roue est placée devant le cheval.

A cette description doivent être ajoutées deux monnaies très altérées dont l'attribution est par trop imprécise. L'une d'elles, pourrait toutefois s'approcher du type 8570 LT XXXIV attribué aux Viromandui.

Ces monnaies intéressantes par leur diversité, constituent, conjointement à l'étude de la céramique, un élément important pour la datation de la couche « gauloise ».

En effet, d'après J.-B. Colbert de Beaulieu¹⁵, la circulation de ces monnaies de bas aloi loin d'être les témoins de « relation commerciale », sont liés à l'appauvrissement économique qui suivit la fin de la guerre des Gaules (— 50 — 20 environ). Certaines de ces monnaies se rencontreront encore dans les niveaux romains, plus particulièrement le type BN 7417 attribué aux Senones qui est largement diffusé dans toute la région.

3° *Le matériel en fer et en bronze.*

Très pauvre dans cette couche, il n'est représenté que par 3 éléments :

a) Petit couteau en fer. Le corps du manche de section rectangulaire se termine par une petite plaque épaisse repliée formant un anneau. Ce type est fréquent au cours des périodes Tène II et III de Bohême, Hongrie et Haute Bavière¹⁶, mais semble se rencontrer plus rarement dans nos régions (pl. 6, fig. 1).

b) Deux petites rouelles de bronze à section aplatie (pl. XI).

B) MOBILIER PROVENANT DU NIVEAU GALLO-ROMAIN.

1° *La céramique.*

La variété des formes ainsi que le nombre des vases nous interdit d'utiliser ici la description de chaque unité comme cela a été pratiqué pour la céramique provenant du niveau Tène III. Par ailleurs, le matériel provenant des habitats gallo-romains étant mieux connu, une description simplifiée nous a semblé plus appropriée.

a) **Céramique sigillée :**

Nous commencerons cette présentation par l'assiette trouvée par S. Pinson. Seul témoin qui nous soit parvenu d'un niveau homogène du sommet de la butte, elle nécessite ici une descrip-

15. COLBERT DE BEAULIEU (J.B.), *Traité de Numismatique celtique*, Paris, Les Belles Lettres, 1973 ; *Les monnaies gauloises des Parisii*, Paris, Imprimerie Nationale, 1970.

16. REINECKE, V-XI, *Funde vom ende der La Tène*.

tion toute particulière. Il s'agit d'une assiette de type « Halterne 2A », à fond ombiliqué et sans division externe du rebord. L'estampille mal conservée est apposée au milieu du fond intérieur. Les lettres AT très lisibles sont suivies par E, une lettre effacée, un point et une gerbe. Il s'agit là d'une des marques d'ATEIUS¹⁷. Sa provenance supposée des ateliers d'Arezzo pourrait être révisée en fonction des découvertes de Lyon (pl. 7, fig. 1).

Sa diffusion augustéenne représente une étape intermédiaire entre l'occupation Tène III et la construction de l'habitat gallo-romain qui lui est légèrement postérieur. Dans l'habitat, la céramique sigillée est faiblement représentée. La céramique unie témoigne d'une production remontant, pour certaines formes, à la période Auguste-Tibère et Tibère-Claude. Peu de types sont attribuables à des périodes au-delà de la 2^e moitié du 1^{er} siècle.

Assiette.

Les tessons proviennent de 5 exemplaires représentant des assiettes de formes DRAG 17 avec division externe du rebord, 1 forme DRAG 15/17 sans division externe du rebord et 2 fonds (pl. 7, fig. 4, 16 et 17).

Coupes et tasses.

3 petites coupes bilobées de forme DRAG 27, 2 tessons aux bords décorés à la molette de forme DRAG 24/25 ; des fragments de bords importants pouvant appartenir à 3 tasses de forme DRAG 35/36, une élégante coupe à lèvres renversées et décorée de feuilles à la barbotine ainsi que le fragment d'une tasse de forme DRAG 46, semi-conique élégante à bord renversé, forment cette série (pl. 7, fig. 18, 19, 20).

Vases ornés.

A l'exception d'un seul, ils paraissent tous provenir des grands ateliers du Sud de la Gaule et couvrir une période de fabrication antérieure à 75.

Les vases carenés de forme DRAG 29 sont représentés par des tessons petits, provenant de 4 exemplaires différents. Les

17. HOFMANN (B.), *Note de céramologie antique*, Rennes, Ogam, 1968.

décors, lignes parallèles, personnages incomplets, ligne d'oves ou de pastilles ne permettent pas d'attribution précise (pl. 7, fig. 14, 15, 21 et 22).

La forme DRAG 37 n'est représentée que par un fragment de bol à décor en tableau et qui pourrait provenir des productions de Lezoux de la 2^e moitié du 1^{er} siècle au début du second (pl. 7, fig. 13). Là, encore le motif (cercles concentriques, perlés au pourtour, encadrés par deux lignes verticales perlées, terminées par des pétales, avec un personnage à droite) nous est parvenu très incomplet.

Deux autres motifs, lignes d'oves avec hastes à gauche, et feuilles stylisées proviennent de 2 tessons.

b) Céramique commune¹⁸ :

Elle représente une modification importante dans les techniques de montage et de cuisson par rapport à la céramique du niveau Tène III : La pâte, souvent fine est assez épurée et les dégraissants quartzueux n'apparaissent que sur les récipients très volumineux. La cuisson est soit réductrice, soit oxydante, mais sans raté de cuisson. Tous les vases sont tournés et, pour un certain nombre, moulés.

Assiettes et plats.

Deux catégories sont distinguées dans ce groupe : les fines assiettes à pâte grise fumigée et les assiettes également à cuisson réductrice ou oxydante mais qui, bien que lissées, montrent des surfaces moins parfaites où apparaît un fin dégraissant.

La première catégorie est représentée par plusieurs tessons, souvent très réduits. Le profil est soit convexe, soit séparé par une rupture de pente au tiers supérieur de la hauteur. Ces types ont notamment été rencontrés à Camulodunum et correspondent à la période claudienne (pl. 7, fig. 6 et 7).

18. HATT (J.J.), *Aperçu sur l'évolution de la céramique commune gallo-romaine, principalement dans le nord-est de la Gaule*, Bordeaux, R.E.A., 1949. — WARD PERKINS (J.B.), *The pottery of Gergovia in relation to that of other sites in central and south-western France*. — LABROUSSE (M.), *Fouilles de Gergovie, 1945-1946. La céramique gallo-romaine*. — HAWKES (C.F.C.) and HULL (M.R.), *Camulodunum*, Oxford, 1947. — JONCHEREY (J.), *Essai de classification des amphores...* — CHENET (G.), *La céramique gallo-romaine d'Argonne du IV^e siècle et la Terre sigillée décorée à la molette*, Mâcon, Imp. Protat, 1941.

Dans la seconde catégorie, nous trouvons des fragments de bords droits ou aplatis, ainsi que des assiettes à lèvres débordantes de section rectangulaire appartenant au type de Saint-Rémy-en-Rolla (pl. 7, fig. 2, 5 et 10).

Bols.

Représentés par quelques fragments, ils montrent des parois épaisses à l'approche du rebord. Celui-ci, est à lèvres débordantes aplaties. Ce type est présent au Mont-Beuvray et à Haltern et est un produit de la romanisation. Apparaissant à la période Auguste-Claude, il se rencontre fréquemment de Claude à Néron (pl. 7, fig. 3, 8 et 9).

Jattes — Vases carenés.

Cette forme est bien représentée par des fragments importants de panses et de rebords. La cuisson presque toujours réductrice, donne des vases noirs avec un dégraissant sableux très fin et quelques grains de quartz. L'un de ceux-ci, toutefois, plus fin est à cuisson oxydante et à extérieur noir. Ces vases présentent un profil mouluré avec des lèvres débordantes, parfois presque horizontales et plusieurs cordons soulignent l'épaulement (pl. 8, fig. 3 à 6).

Urnes.

Egalement bien représentées, elles forment avec les vases carenés le groupe le plus important.

De cuisson réductrice et plus souvent oxydante, les parois noires sont fines et toujours bien lissées. Les formes sont globuleuses ou ovoïdes, les cols courts et verticaux sont terminés souvent par une lèvre débordante et exceptionnellement verticale (pl. 8, fig. 8 à 11).

Les décors bien que rares, sont présents sur au moins 4 urnes : L'une présente une panse moulurée avec 2 cordons délimitant la partie médiane (pl. 8, fig. 10) ; deux fragments identiques montrent un décor guilloché souvent rencontré sur les vases des types Butt Beaker ; un fragment montre une partie haute finement lissée soulignée par 2 sillons parallèles. En dessous, sur la partie non lissée, un décor d'échelles convergentes au sommet a été incisé avant cuisson (pl. 8, fig. 1).

La dernière urne décorée demande une attention toute particulière. Complète, de forme ovoïde, elle a un col droit et court terminé par une petite lèvre débordante. Le fond est plat. Le col, finement lissé est peint en brun rouge et souligné par un léger sillon. Un double sillon délimite, avec un cordon placé sur le haut de la panse, une plage non lissée. Celle-ci est composée de losanges incisés et peints en brun rouge. Un double sillon analogue se répète un centimètre plus bas et souligne de ce fait un bandeau également peint.

Le reste de la panse a été laissé brut de tournage jusqu'au pied qui, séparé de la panse par un nouveau sillon, est très soigneusement lissé.

Cette urne offre un décor composite où alternent la couleur, les surfaces rugueuses et lissées. Elle ne s'apparente pas à la belle céramique peinte du centre de la Gaule et est actuellement un des rares vases peints de cette période en région parisienne. Elle peut être comparée, au niveau du décor, avec les vases « tonnelets » caractéristiques des sites de l'époque Auguste-Claude¹⁹.

Gobelets à décors sablés ou à palmettes.

Ces deux types ne sont représentés que par 5 tessons appartenant à 2 vases différents. La pâte est gris jaune, l'intérieur peint en rouge. L'un d'eux a la paroi externe sablée, l'autre présente un décor de palmettes obtenu au poinçon et souligné par des sillons. Bien que la forme n'ait pu être reconstituée, ce type de décor est fréquent au cours de la période Auguste-Claude (pl. 7, fig. 11).

Mortiers.

Quatre types de mortier sont représentés par cinq fragments.

L'un d'eux est un fragment épais sans lèvre extérieure, à pâte jaune rose. Ce type se rencontre à Haltern et à Hofheim et peut être daté de la période Auguste-Claude (pl. 9, fig. 12).

Les autres formes, à pâte blanche, possèdent un rebord éversé plus ou moins allongé et précédé d'une ou deux gorges extérieures (pl. 9, fig. 11, 13 et 14).

19. GÖSE, *Gefäßstypen der römischen Keramik in Rheinland*, 1950.

Cruches et flacons.

La pâte est jaune rose avec un dégraissant calcaire ou de briques. Les fonds annelés supportent une panse globuleuse élancée surmontée d'un goulot étroit avec un col de formes variables. Il peut être éversé avec un bandeau en double bourrelet ou en forme d'escalier renversé, avec des lèvres simples ou en bourrelet de section sub-rectangulaire (pl. 9, fig. 1, 3, 6, 8, 9 et 10).

Ces formes ont été utilisées au cours du 1^{er} siècle mais deux d'entre elles correspondent plus particulièrement à la période Auguste-Claude (pl. 9, fig. 1).

Un autre type, à pâte blanche, est faiblement représenté par un fond annelé ainsi que par deux goulots de bouteilles (pl. 9, fig. 2, 5 et 7).

Amphores.

Elles ne sont représentées que par 3 anses de sections arrondies ou aplaties et un fragment de bord. Ce dernier, droit, contient un dégraissant micacé. L'ensemble peut être classé au type Dressel 2.

Vase à provision.

Un fragment d'un grand vase au rebord à décor digité. La pâte gris-noir est recouverte d'un engobe blanc. Son diamètre reconstitué à l'ouverture est de 390 mm environ (pl. 9, fig. 15).

c) Céramique tardive.

Nous terminerons cette analyse des formes céramiques par la description d'un bol trouvé dans la couche perturbée des structures du flanc nord cité au chapitre IV.

Il s'agit d'une grossière imitation de la forme 324 de Chenet.

La pâte présente un dégraissant abondant en surface, ce qui lui donne un aspect granité (pl. 9, fig. 4). Ce type est datable de la fin du 4^e siècle - début du 5^e siècle et est le seul témoin à ce jour de cette période tardive (en dehors de quelques formes médiévales ne faisant pas l'objet de cette publication).

2° *Le numéraire gaulois et romain correspondant à l'occupation gallo-romaine*²⁰.

a) **Gaulois.**

- BN 8509 LT XXXIII — Attribué aux Aulerci Ebuovices, ce type a déjà été décrit dans le chapitre concernant le numéraire Tène III. Un exemplaire a été découvert dans le niveau gallo-romain.
- BN 7207 LT XXIX — Bronze coulé attribué aux Caletes, cette monnaie épigraphe dont la légende EIVICIACOS ne figure pas sur cet exemplaire présente : au droit, tête barbue à droite avec semble-t-il une « queue de cheval » partant du sommet du crâne, traitée en une ligne de points courbes, grenetis au pourtour. Au revers, taureau à droite sur croissant, un épi de blé devant le torse.
- BN 6188 LT XXX — Bronze coulé attribué aux Carnutes avec au droit tête stylisée à droite, au revers animal stylisé à gauche (loup ?) une étoile à cinq branches entre les pattes.
- BN 7417 LT XXX — Potin attribué aux Senones décrit précédemment (6 exemplaires).
- BN 7508 LT XXX — Bronze coulé également attribué aux Senones. Ce type est une des variantes du type à l'oiseau déjà présent dans la couche précédente avec le type BN 7565. Dans un très mauvais état, seul l'oiseau stylisé apparaît au revers de cet exemplaire.
- BN 7704 LT XXI — Attribué aux Suessionnes ce type a déjà été décrit précédemment.

20. Voir pl. XI et XII.

- BN 7717 LT XXI — Ce bronze coulé attribué aux Suesionnes a conservé les traces du coulage ainsi que le cordon qui le reliait à un autre exemplaire. Au droit : tête à gauche avec, devant la face, quatre cercles dont trois oculés. Au revers : cheval à droite sur sanglier. La légende AEIOYIGIIAGDC est illisible sur ce seul exemplaire. Grenetis au pourtour.
- BN 9248 LT XXXVII — Bronze attribué aux Leuci. Au droit : tête à droite imitant celle d'Octave. Au revers : taureau à gauche avec sur deux lignes GERMANUS INDV-TILLI. L. (2 exemplaires). Cette attribution aux Leuci est vraisemblablement erronée.

Avant de terminer la description des monnaies gauloises nous devons signaler une monnaie dont l'état ne permet aucune attribution.

b) Monnaies romaines frappées en Gaule et à Rome.

- 1 demi-as coupé de la République romaine janus bifronproue.
- 1 demi-as coupé de la République romaine (usé).
- 2 petits bronzes d'Auguste frappés en Gaule : IMP CAESAR-AVGUSTVS, aigle (RIC 357).
- 1 demi-as coupé de Lyon Copia, 28/27 avant J.C. (Cohen p. 22, n° 8).
- 1 as de Nîmes « COL NEM » (1^{er} groupe, après 28/27 av. J.C.).
- 1 as de Lyon CAESAR PONTMAX/ROMETAVG (RIC 360) Auguste.
- 1 as de Lyon au nom de Tibère (RIC 370).
- pièce identique usée.
- 1 petit bronze de Tibère à l'autel de Lyon. ROM ET AVGT-TICAESAR AVGVSTLRIMPERATOR VII.
- 1 semis de Tibère (?) à l'autel de Lyon.
- 2 as usés à l'autel de Lyon.

- 1 as d'un monétaire indéterminé d'Auguste contremarqué au droit.
- 1 as de Caligula (RIC 46 ou 47).
- 1 as de Néron au type de la Victoire.
- 1 as de Néron au type de la Victoire (Rome RIC 325).
- 1 dupondius de Néron au type de Victoria Augusti — légende du droit incomplète.
- 2 monnaies en bronze de Vespasien usées.
- 1 as de Trajan frappé à Rome (BMC 724).
- 2 monnaies indéterminées du 1^{er} siècle après J.C.

Comme pour les monnaies trouvées dans la couche Tène III, celles-ci apportent des précisions importantes en complétant les datations du lot céramique.

Par ailleurs est mis en évidence la continuité de la circulation monétaire d'un petit numéraire gaulois dont certains exemplaires se rencontraient déjà dans la couche sous-jacente. Cette persistance avait déjà été remarquée dans quelques sites dont certains sont encore inédits¹⁵.

3° *Le matériel en bronze et en fer.*

a) **Les bracelets de bronze.**

1°) Bracelet à section ovalaire.

Ce type est représenté par trois fragments, à tige pleine de 3 à 4 mm de section. Le décor est différent pour chacun d'eux : la partie extérieure est simplement délimitée par deux sillons.

Egalement délimités par deux sillons, des triangles isocèles s'opposent deux à deux par leurs bases sur les sommets, en alternance (pl. 6, fig. 3).

Ce décor plus simple que le précédent est composé de quatre lignes parallèles pointillées (pl. 6, fig 4).

2°) Bracelet tubulaire.

Nos deux exemplaires fragmentés sont composés d'une feuille de bronze enroulée épaisse de 64/100 et d'une section de 7 à 8 mm (pl. 6, fig. 5).

b) **Objets divers.**

1°) Boucle : Il s'agit d'une boucle en tôle de bronze repliée et fixée par trois rivets de bronze : L. 45 mm, l. 43 mm.

2°) Chaînette : Elle est composée de plusieurs fils de cuivre formant de petits cercles assemblés les uns dans les autres et permettant l'articulation, l'ensemble représentant une tresse : L. 275 mm.

3°) Anneau de bronze : Presque circulaire et de section triangulaire, deux de ses extrémités ont été étranglées, diamètre extérieur maximum : 33 mm ; diamètre intérieur maximum : 27 mm (pl. 6, fig. 6).

c) **Fibules.**

Ces agrafes qui servaient à fixer les vêtements sont de loin les éléments de parure les plus nombreux et les plus variés, qui nous soient parvenus. De même que le matériel décrit ci-dessus, elles proviennent toutes du niveau de l'habitat gallo-romain bien que certains types soient de tradition plus ancienne²¹. Nous en avons relevé cinq types :

1°) Pseudo « La Tène II » :

Ce type qui diffère de la forme classique par l'absence de décorations sur l'appendice caudal et la forte courbure de l'arc se rencontre, en fait, jusqu'au cours de la deuxième moitié du 1^{er} siècle de notre ère. Sa présence dans ce niveau ne vient donc que confirmer ce fait. Il est représenté par un seul exemplaire en bronze incomplet. Le pied se prolonge et se recourbe extérieurement pour être rattaché à l'arc par une bague. Le ressort est rompu à la 2^e spire, l'ardillon manque ainsi que le prolongement du pied : Longueur 63 mm, hauteur 28 mm (pl. 10, fig. 1).

2°) Fibule filiforme de la Tène III en bronze :

A arc cylindrique et ressort à corde intérieur, rompu entre la 2^e et la 3^e spire. Le pied est incomplet et l'ardillon manque : Longueur 40 mm, hauteur 17 mm (pl. 10, fig. 2).

21. LERAT (L.), *Les fibules gallo-romaines, catalogue des collections archéologiques de Besançon*, Besançon, Les Belles Lettres, 1956.

3°) Le type de Nauheim.

Un des plus caractéristiques de la période de la Tène III, il présente plusieurs variétés représentées ici par 4 exemplaires.

— Fibule en bronze à arc triangulaire allongé. Le ressort, à corde interne, est rompu à la 3^e spire. Un léger sillon souligne chaque bord. L'ardillon manque. Cette fibule a été découverte encastree dans un morceau d'argile cuite, l'arc replié sur lui-même : Longueur 68 mm, hauteur 10 mm (pl. 10, fig. 3).

— Fibule en fer à arc tendu formant une légère plaque triangulaire. Bien que très altéré, le ressort semble être à corde interne. Le pied est incomplet : Longueur 60 mm, hauteur 20 mm (pl. 10, fig. 6).

— Fibule en fer à corde interne. Le ressort est cassé après la 2^e spire ; l'arc triangulaire est étroit et court. Il manque le pied et l'ardillon : Longueur 53 mm (pl. 10, fig. 11).

— Fibule à ressort et à corde externe en fer. L'arc est très allongé et triangulaire. Le ressort composé de six spires est cassé au retour de la corde. L'ardillon manque et le pied est incomplet : Longueur 110 mm (pl. 10, fig. 9).

Ce type est des plus représentés dans la période gallo-romaine précoce. Il existe déjà à Bibracte et à Gergovie pour la forme la plus ancienne à arc cannelé et ne semble pas d'après L. Lerat devoir se prolonger au-delà de la première moitié du 1^{er} siècle.

4°) Fibules à ressort protégé.

— Fibule en bronze à arc non interrompu et à porte-ardillon ajouré. Le couvre-ressort porte de chaque côté deux sillons. Les bords sont légèrement cintrés et la tête forme un dôme. L'arc porte dix cannelures réparties en deux groupes de 3 sur les bords et 4 au centre. Le ressort et l'ardillon manquent : Longueur 66 mm (pl. 10, fig. 7).

— Fibule en bronze à arc non interrompu ; l'arc, très peu cintré, ne porte qu'un sillon central. L'ardillon et le porte-ardillon manquent : Longueur 35 mm (pl. 10, fig. 8).

5°) Fibules à charnières.

— Complète, cette fibule appartient au type d'Aucissa. L'arc formant un demi-cercle présente une nervure centrale continue

depuis la plaque de tête à la moulure du pied. Cette nervure ainsi que la plaque sont décorés d'un grenetis. La goupille est en fer : Longueur 56 mm, hauteur 30 mm (pl. 10, fig. 4).

Ce type est prédominant au camp de Haltern et fréquent au camp de Nauheim. Il ne paraît guère se prolonger au-delà de la période flavienne.

— Fibule à plaque rectangulaire moulurée, représentée par deux exemplaires dont un fragment. Ces fibules appartiennent au type 2 des fibules à charnières traitées par L. Lerat.

La plaque placée entre deux moulures rectangulaires, est divisée par quatre lignes verticales perlées. La partie inférieure presque entièrement moulurée comporte une crête perlée. L'arc est aplati et étamé : Longueur 33 mm, hauteur 7 mm (pl. 10 fig. 5).

— Cette fibule appartient à la série où la goupille traverse deux plaquettes perforées placées au-dessous de l'arc. Complète, elle a la forme d'une étoile à six branches, chacune étant séparée par un segment de cercle. Au centre, composé de deux cercles concentriques, une pierre verte est maintenue à l'arc par un clou en bronze.

Chaque branche de l'étoile est ornée en creux d'une palmette séparée par six pierres vertes maintenues comme la pierre centrale. Cette dernière est un cône tronqué avec un rebord, les autres ont l'aspect de dômes aplatis : Diamètre 43 mm, bronze étamé (pl. 10, fig. 10).

d) Outils divers.

- 2 petites roues miniaturisées à 4 rayons et moyeu percé en bronze (diam. 17 mm).
- 1 clou à tête plate en bronze.
- 1 demi-charnière de bronze percée de deux trous avec pivot en fer.
- 1 goupille en bronze.
- clef de type laconien en fer composée d'une tige arquée, de section arrondie, avec un manche plat (pl. 6, fig. 2).
- ensemble de trois objets non déterminés en fer. Deux sont identiques. L'extrémité supérieure de section carrée est recourbée. Le troisième comporte à ses extrémités deux trous percés après façonnage de la pièce.

- 2 fragments de petit manche en fer.
- 1 anneau en fer.
- 1 ensemble important de clous de section carrée et à tête plate, de tailles variables.

VII — CONCLUSION

Si les éléments manquent pour préciser davantage l'occupation de cette butte au Paléolithique et au Néolithique, ils sont toutefois des témoins complémentaires aux nombreux sites des plaines environnantes, pour la plupart inédits, correspondant à ces époques et nous apportent donc quelques lumières sur l'implantation humaine assez dense dans ce secteur.

Il faudra ensuite attendre la fin de l'indépendance gauloise pour que ce site, présentant les caractéristiques d'un oppidum dont l'importance stratégique est indéniable, soit réoccupé. Malgré l'occupation romaine débutante, cet habitat reste à l'abri des techniques nouvelles et de l'importation de produits étrangers, différent en cela des grandes métropoles gauloises contemporaines.

Par la suite, au tout début du I^{er} siècle, au cours de la période Auguste-Claude, se fixera l'habitat gallo-romain, ce qui concordera avec l'apport des nouvelles techniques décelables à travers la céramique commune, et l'importation des vases sigillés.

La grande majorité des témoins céramiques et du numéraire correspondent à la première moitié du I^{er} siècle.

Après les Flaviens ou au début du II^e siècle, ce site fut abandonné comme d'autres sites d'oppida à même époque, au profit des plaines avoisinantes et plus vraisemblablement du petit bourg de Longjumeau²² situé sur la route de Lutèce à Genabum dont l'occupation grandissante dès le I^{er} siècle a été mise en évidence.

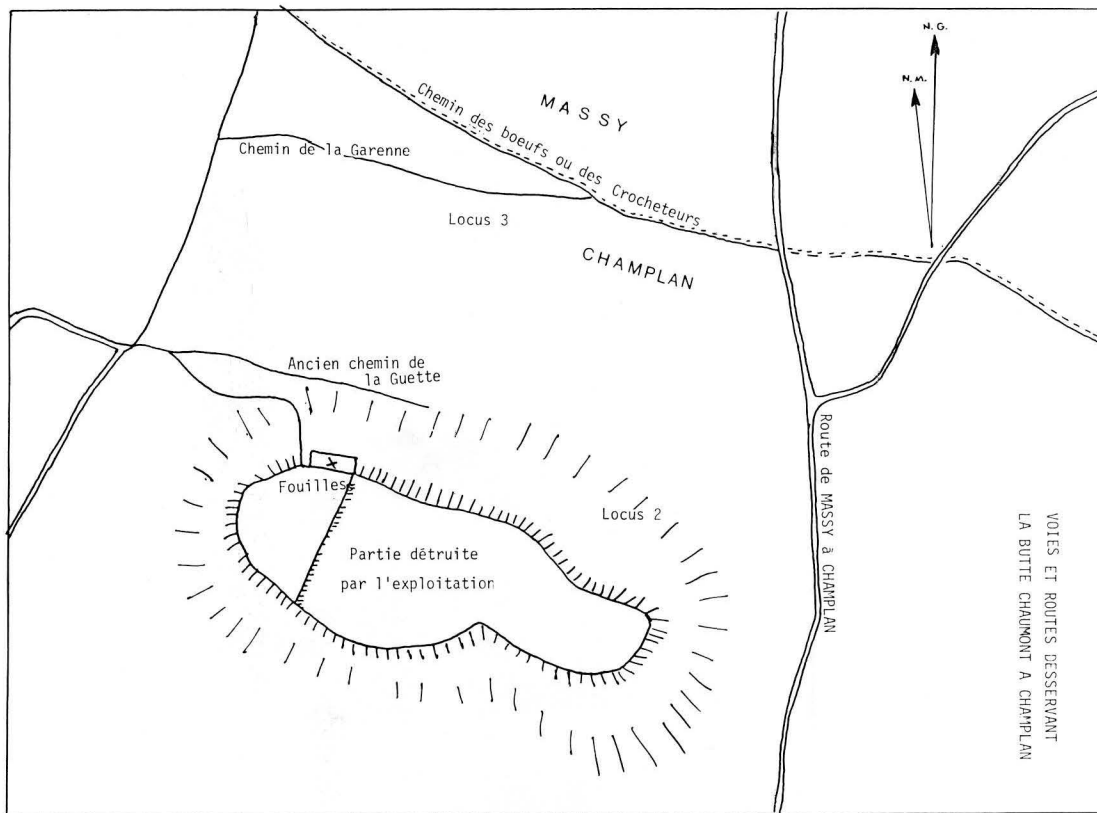
22. ROBLIN (M.), *Le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque*, Paris, Picard, 1971. — DUVAL (P.M.), *Paris Antique des origines au III^e siècle*, Paris, Hermann, 1961.

Il n'y aura, par la suite, sur la colline, que des passages sans doute temporaires, au moins dans cette zone, comme le témoigne le remplissage du puits du II^e et III^e siècle et le bol daté du V^e siècle.

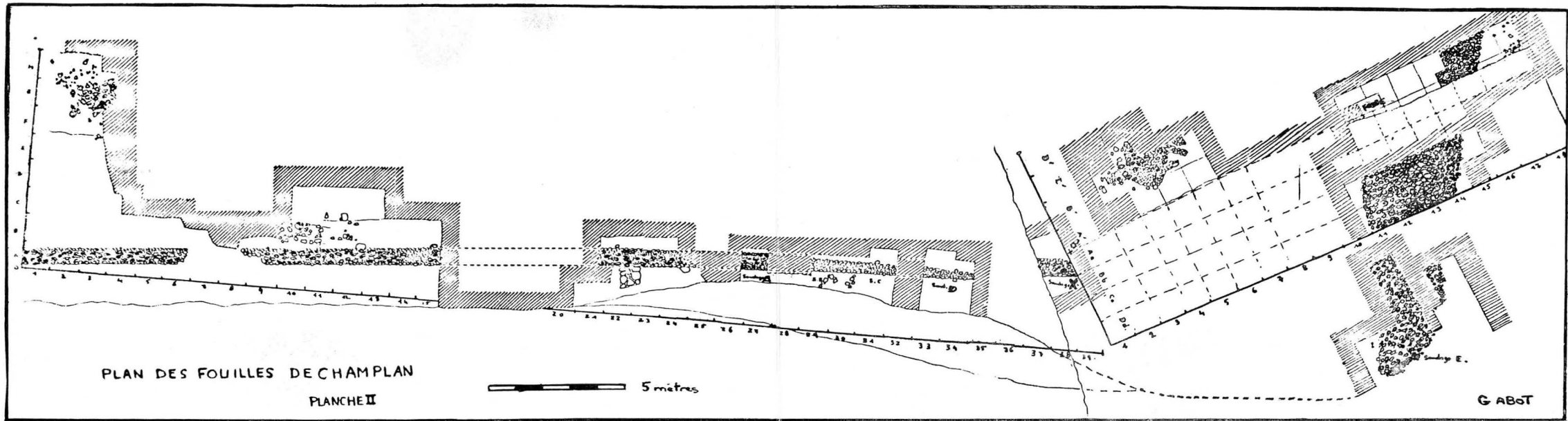
Champlan est donc un site témoin trop vite détruit de deux époques charnières : la fin de l'indépendance gauloise et le début de l'époque gallo-romaine.

Nous terminerons en souhaitant que les différents habitats « gaulois » de la vallée de l'Yvette et plus particulièrement Palaiseau puissent faire l'objet de recherches complètes avant leur destruction par l'urbanisation de ces zones afin que de nouvelles lumières nous soient apportées sur l'histoire de notre région.

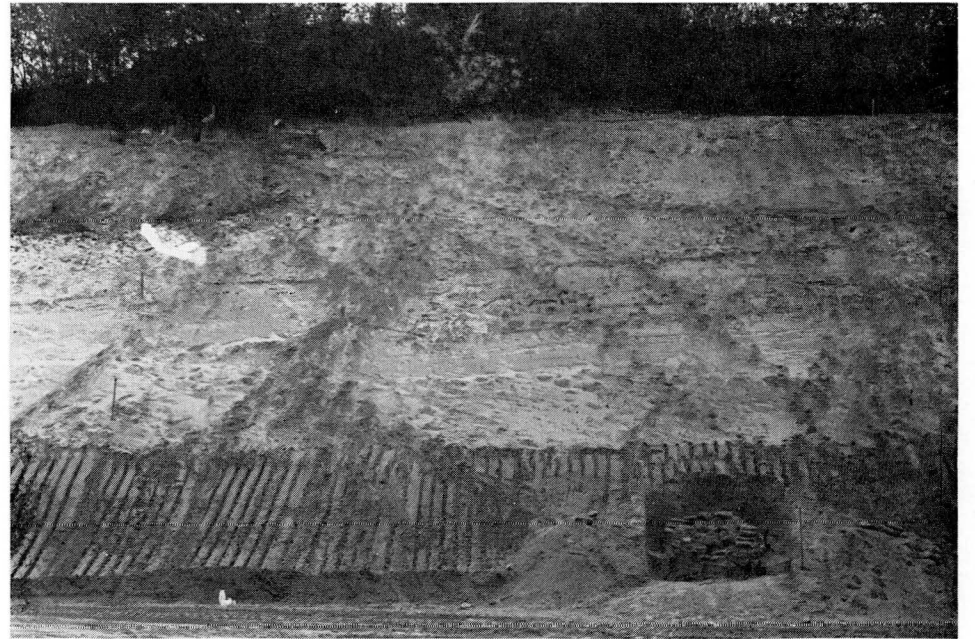
PATRICE DUMONTIER.

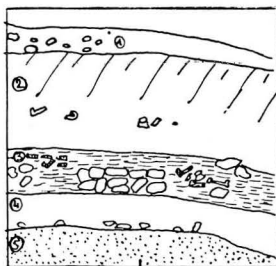
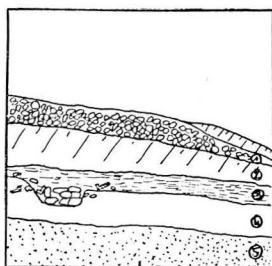


Butte de Champlan. — Plan de situation.



Le puits ;
en haut, à gauche de la photographie,
le sondage E.



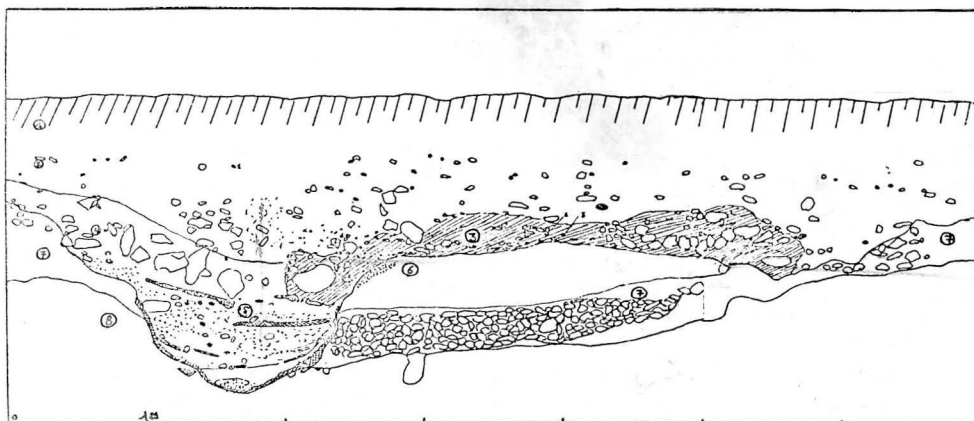
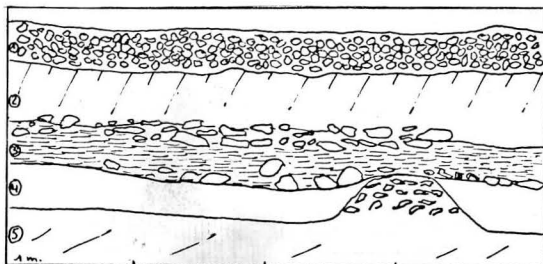


A gauche : sondage D

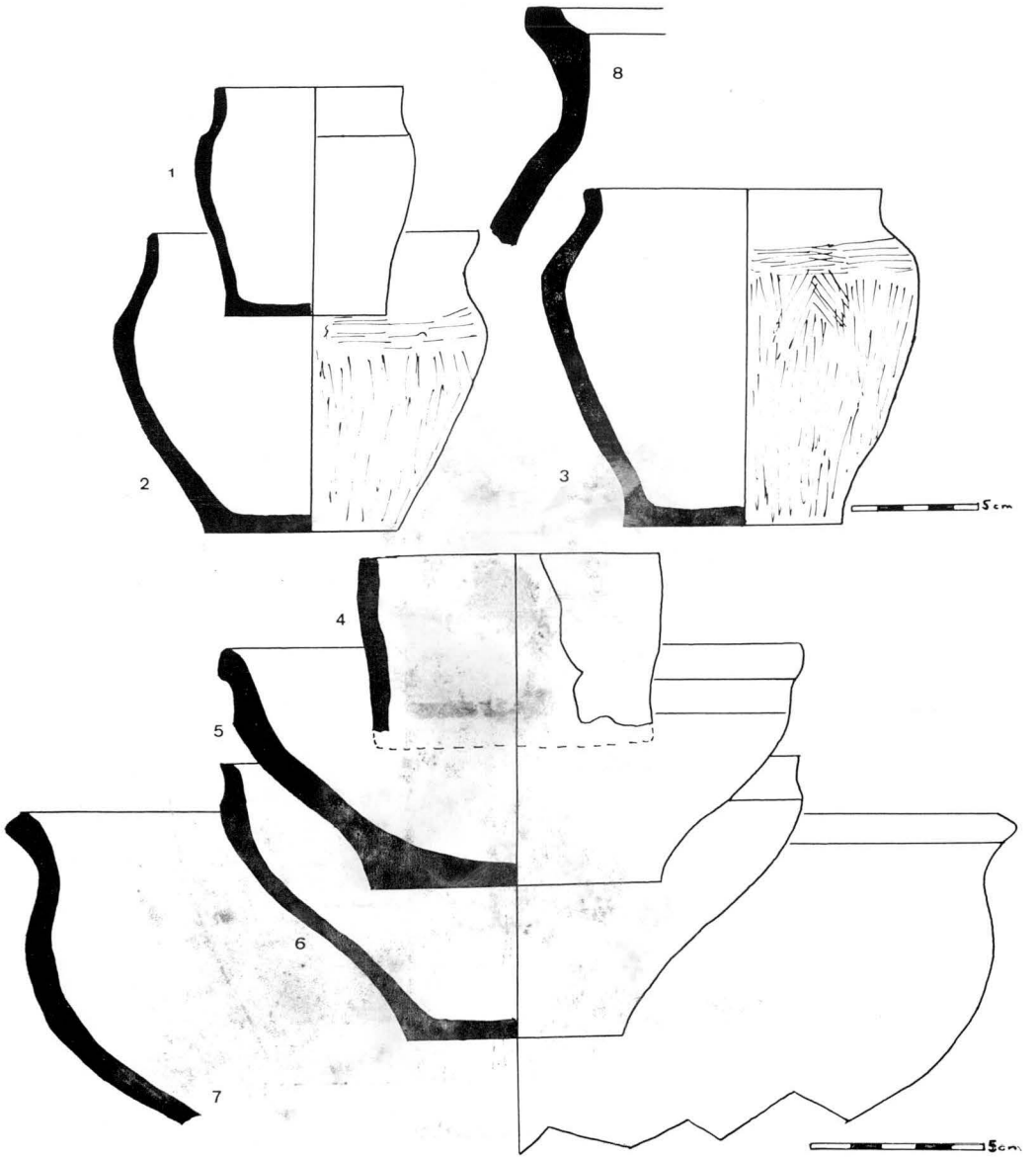
A droite : sondage X



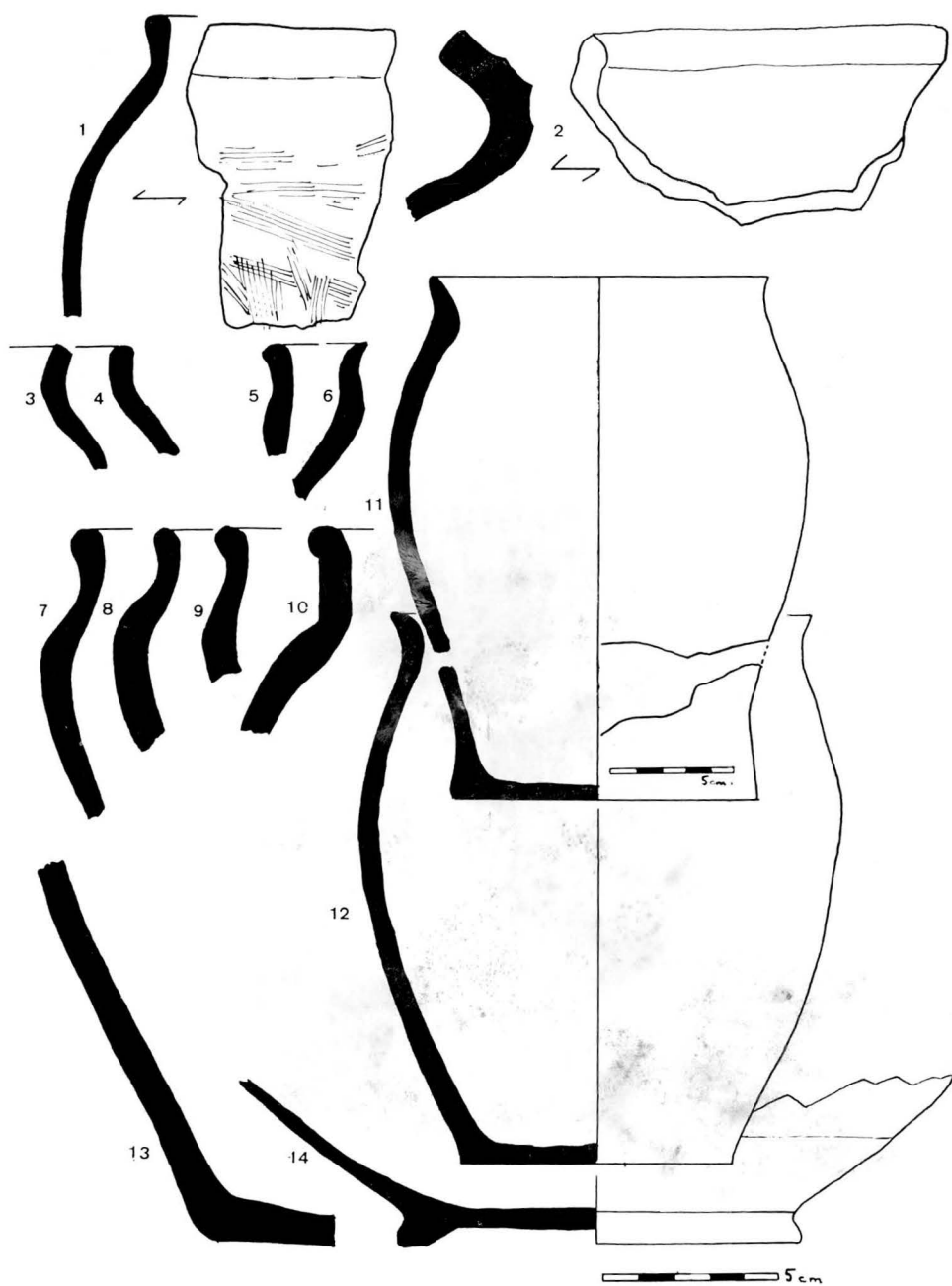
Relation stratigraphique
entre le sondage X et le
chemin



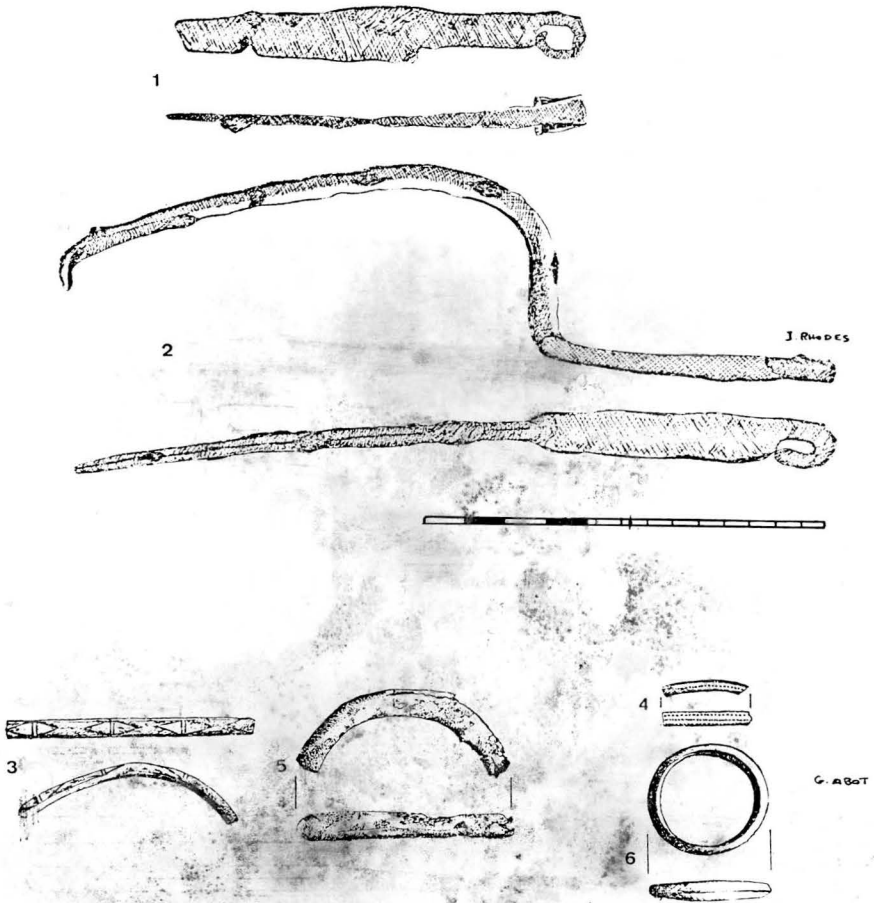
Le chemin empierré - Coupe Est-Ouest



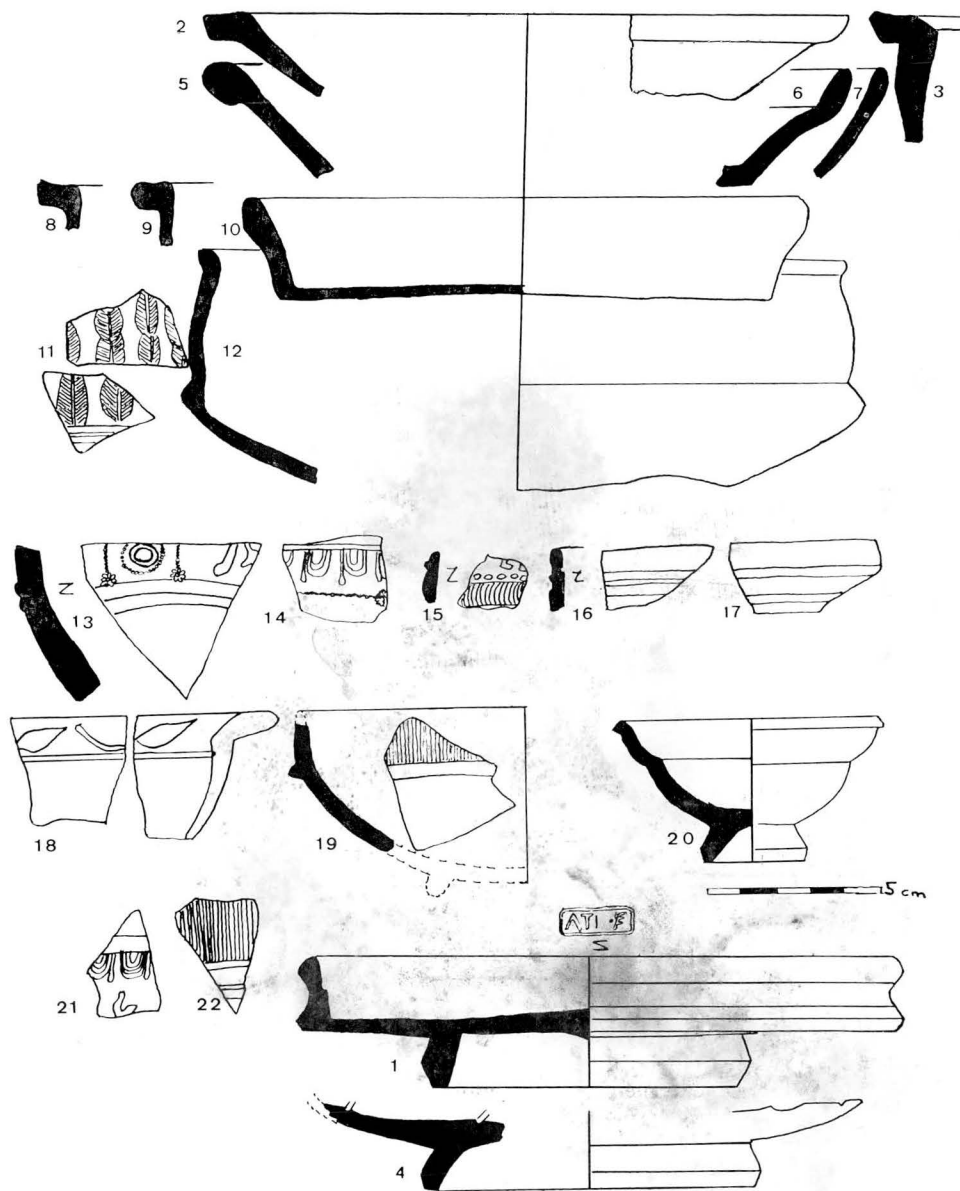
La céramique Tène III



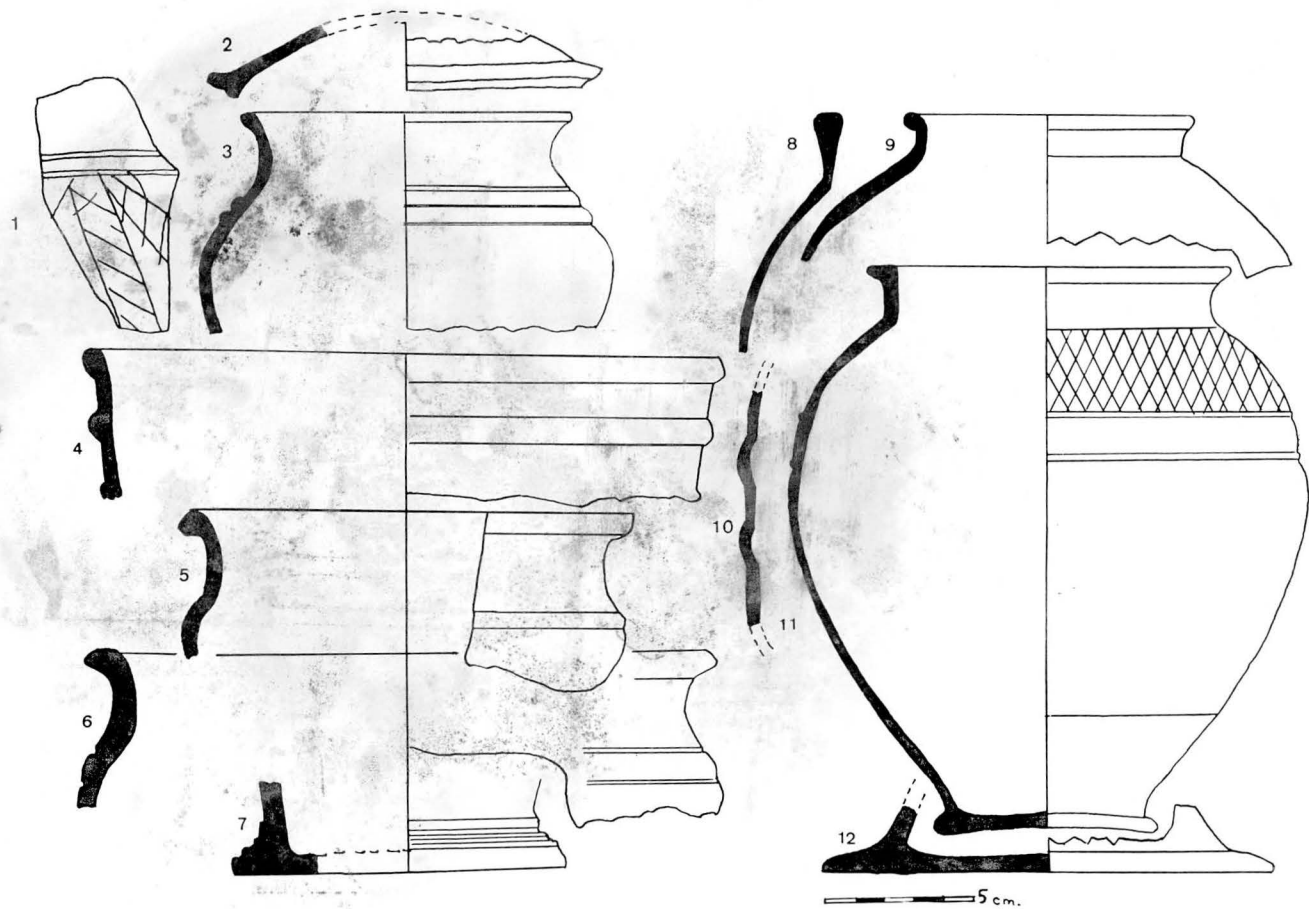
La céramique Tène III



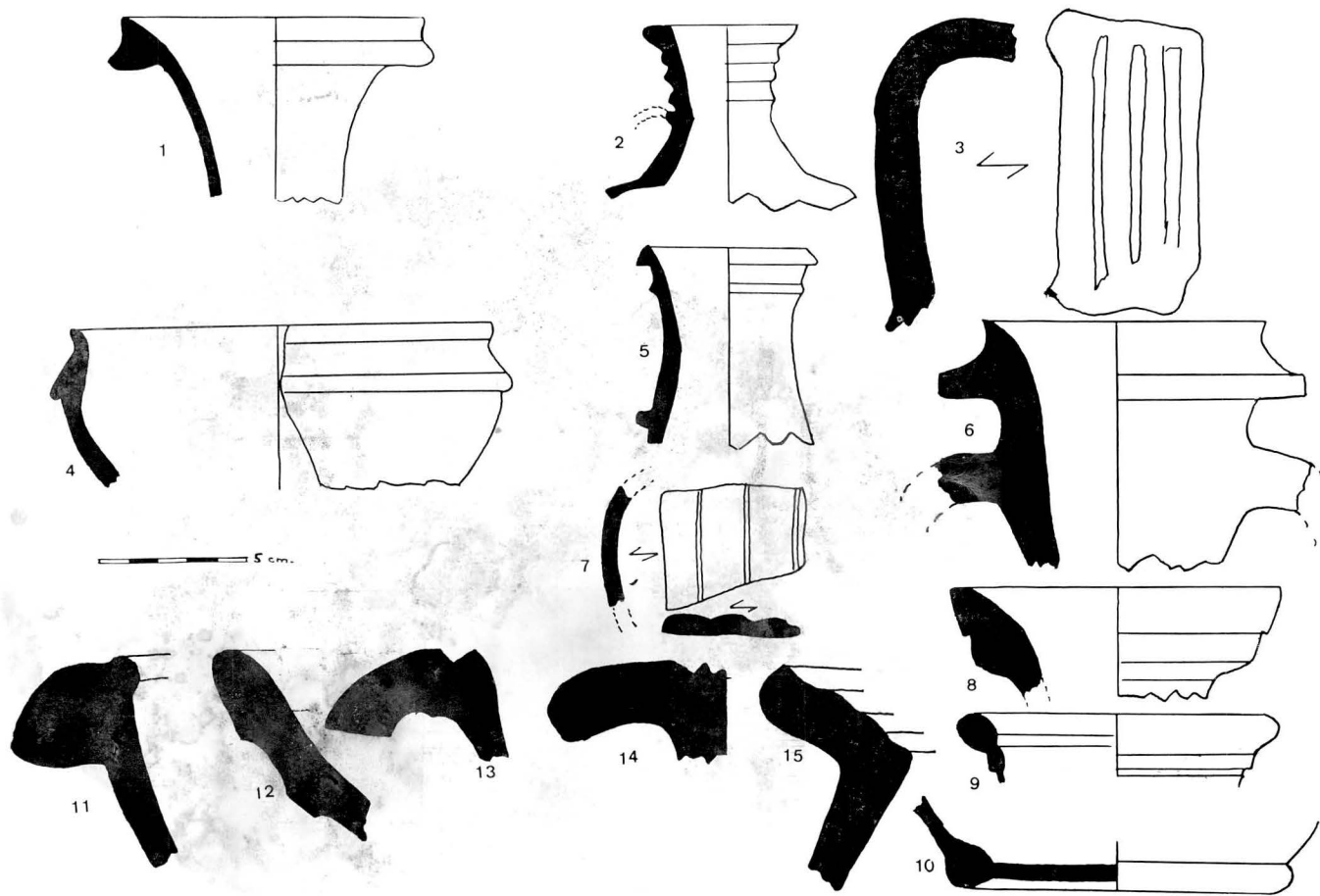
Objets métalliques gaulois et gallo-romains.



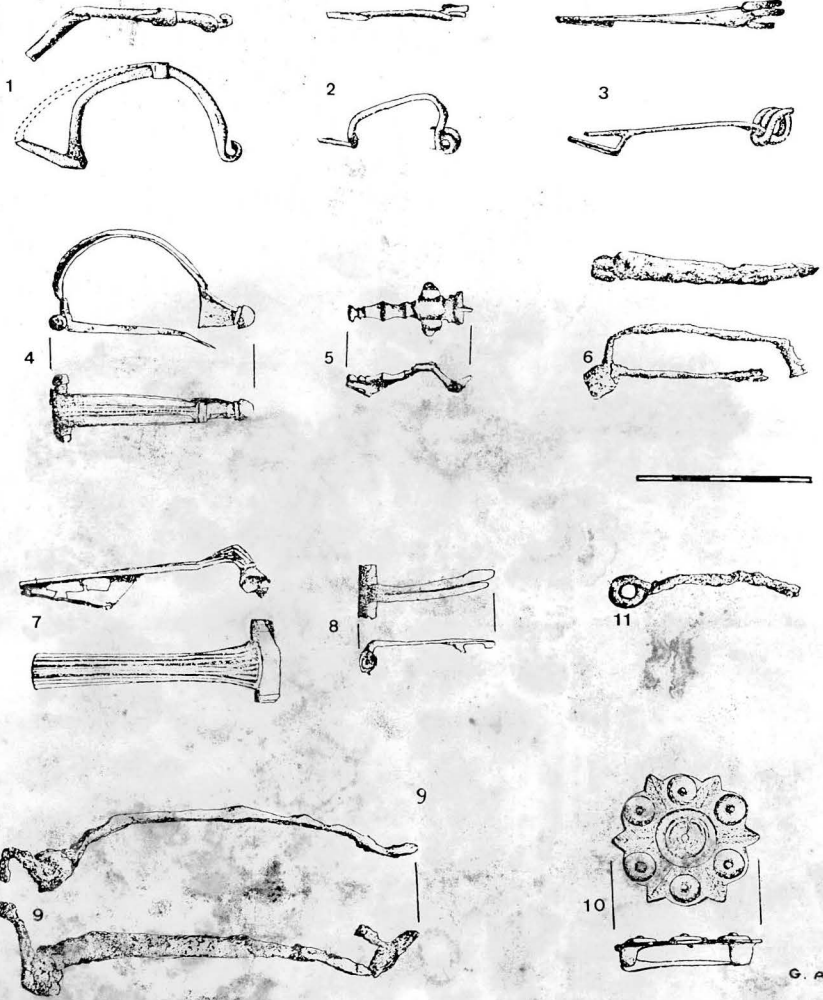
La céramique sigillée et commune du niveau gallo-romain



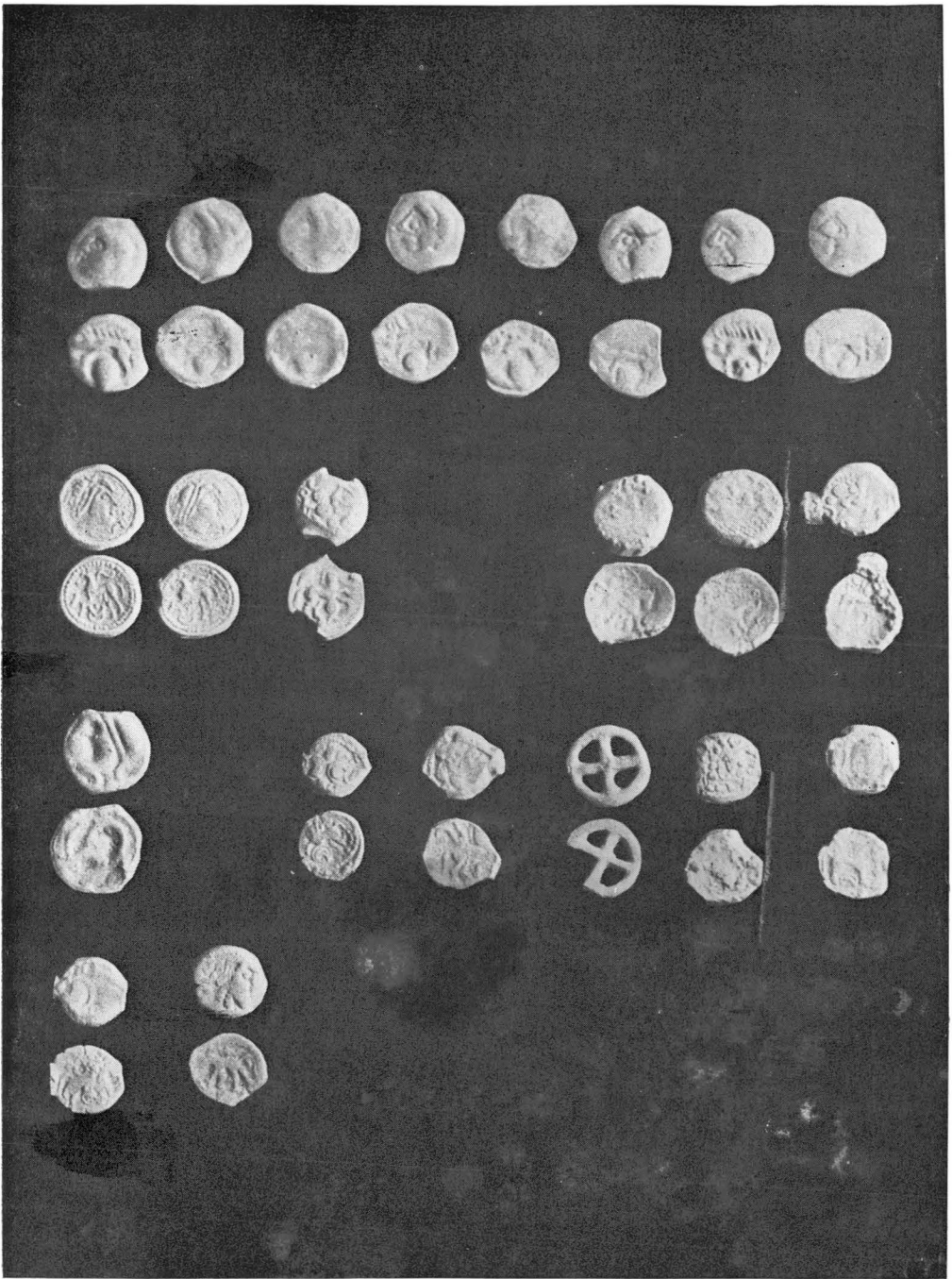
La céramique commune du niveau gallo-romain (suite)



La céramique commune du niveau gallo-romain



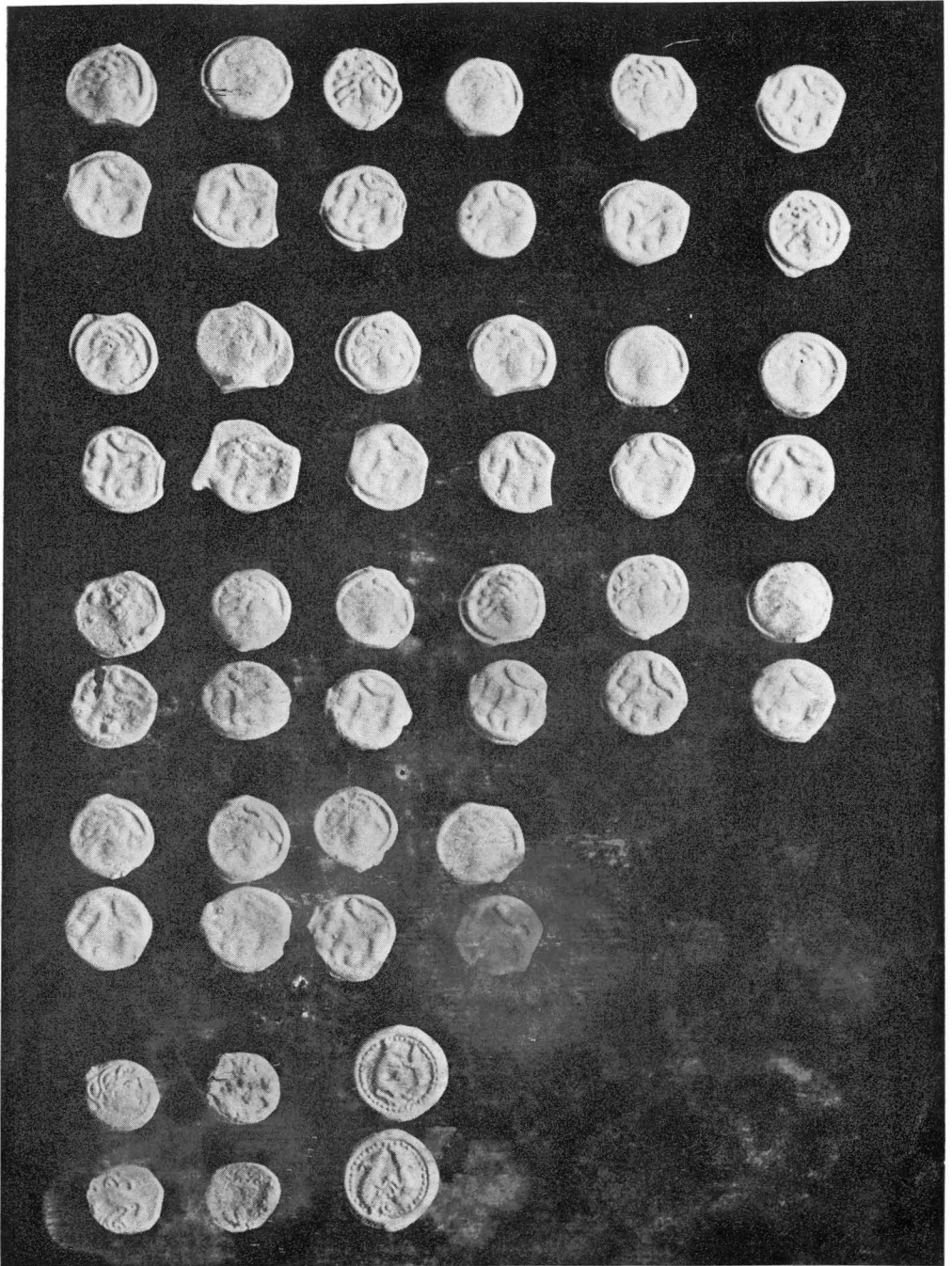
Les fibules



Le numéraire gaulois

De gauche à droite et de haut en bas

1 à 8	BN 9078	LEUC	17	BN 8438	AMBIANI
9 à 10	BN 7820	PARISII	18	Rouelles	
11	BN 7850	PARISII	19	BN 8570	VEROMANDUI
12 et 13	BN 7704	SUESSIONNES	20	BN 7207	CALETES
14	BN 7717	SUESSIONNES	21	BN 7034	AULERCI
15	BN 2935	ALLOBROGES	22	BN 6188	CARNUTES
16	BN 8509	AMBIANI			



Le numéraire gaulois

De gauche à droite et de haut en bas

1 à 22	BN 7417	SENONES
23	BN 7565	SENONES
24	BN 7508	SENONES
25	BN 7548	SENONES

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CORBEIL

BULLETINS :

Année 1895 : première livraison	Année 1910 : deuxième livraison	
Année 1905 : deuxième livraison	Année 1911 : première livraison	
Année 1909 : première livraison	Année 1912 : première livraison	
Année 1910 : première livraison		
Année 1944	Année 1964	Année 1972
Année 1946	Année 1965	Année 1973
Année 1947 (1948)	Année 1966	Année 1974
Année 1948 (1951)	Année 1967	Année 1975
Année 1954	Année 1968	Année 1976
Année 1955 (1956)	Année 1969	Année 1977
Année 1957 (1958)	Année 1970	Année 1978
Année 1963	Année 1971	

Prix : 20 Francs chaque livraison
25 Francs chaque bulletin annuel (depuis 1944)



MEMOIRES ET DOCUMENTS :

- II — *La délégation des ambulances volontaires à Corbeil, 1870-1871* et J. PANNIER, *Etudes historiques sur la Réforme à Corbeil et aux environs au XVI^e siècle.*
- VI — E. CREUZET, *Histoire de Sainty.*
- VII — F. MARTIN-SABON, *Promenade artistique en Seine-et-Oise.*
- XI — Louis BRUNEL, *Juvisy au XVIII^e siècle. - Le détournement du Pavé royal de Lyon. Ses conséquences économiques et humaines.*
- XII — J.-M. MORICEAU, *La population du sud de Paris aux XVI^e et XVII^e siècles,* et P. DUMONTIER, *L'oppidum de Champlan.*

Prix : 45 Francs chaque volume



Nous disposons de bulletins de la Société d'études historiques et géographiques d'Athis-Mons et de la plaine de Longbois :

N° 1, octobre 1947,	Prix	2,50 Francs
N° 2, janvier 1948,	Prix	2,50 Francs
N° 3, avril 1948,	Prix	2,50 Francs
N° 4, juillet 1948,	Prix	2,50 Francs
N° 5, décembre 1948,	Prix	2,50 Francs
N° 6, année 1949,	Prix	15,00 Francs
N° 7, année 1950,	Prix	15,00 Francs
Collection complète,	Prix	40,00 Francs



Le site archéologique d'Etiolles, 10 Francs.

C. C. P. de la Société : Paris 1508-40